

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

2 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 2 FÉVRIER 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	6
1.1	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Possibilité d'une collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du projet de Musée du Chat et du cartoon»	6
1.2	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Deuxième phase de soutien et de redéploiement aux secteurs de la culture et du cinéma»	8
1.3	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de soutien global aux secteurs de la culture et du cinéma dans le cadre de la seconde vague de la crise sanitaire de la Covid-19 – Deuxième phase»	8
1.4	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avis du Conseil supérieur de la culture (CSC) sur le rapport «Un futur pour la culture»»	9
1.5	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Étude mesurant l'impact de la crise de la Covid-19 sur le secteur culturel»	9
1.6	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réactions de la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) concernant le rapport «Un futur pour la culture»»	9
1.7	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Calendrier de travail des cinq groupes de travail destinés à œuvrer à «Un futur pour la culture»»	11
1.8	1.8 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cirque non subventionné»	11
1.9	1.9 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation de spectacles en plein air»	12
1.10	1.10 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation catastrophique des cirques traditionnels»	12
1.11	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de l'avant-projet de décret sur la direction des lieux de création»	14
1.12	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapatriements des services de distribution de livres vers la France»	15
1.13	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transition numérique à grande échelle pour les arts de la scène»	16
1.14	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rachat du Waux-Hall par la ville de Nivelles»	17

1.15	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Opportunité d'envisager la création d'un pass culture»	18
1.16	1.16 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Street art, ou art urbain»	19
1.17	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Coopération culturelle transfrontalière au niveau de la Grande Région».....	20
1.18	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien au secteur du livre à travers les centres publics d'action sociale (CPAS) et les bibliothèques»	22
1.19	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Le monde culturel face aux prolongations des mesures sanitaires décidées par le Comité de concertation (Codeco) lors de sa réunion du 22 janvier 2021»	23
1.20	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives de réouverture des lieux culturels pour la mi-février»	23
1.21	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fiches-projets culturelles du programme LEADER (Liaison entre action de développement de l'économie rurale) en Fédération Wallonie-Bruxelles»	25
1.22	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Respect des mesures sanitaires par les organismes culturels subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	26
1.23	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Incertitude dans le secteur de l'éducation permanente»	27
1.24	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renouvellement du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP)»	27
1.25	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Alliances entre télécoms et médias belges face aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft)»	28
1.26	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Promotion du livre francophone belge: bilan de l'opération «Lisez-vous le belge?» et émissions littéraires sur la RTBF»	30
1.27	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Élaboration d'un plan d'éducation aux médias»	31
1.28	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transformation du business model des médias écrits face à la numérisation»	32

1.29	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conséquences éditoriales du retour d'Antenne Centre Télévision sur son implantation historique»	33
1.30	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation aux changements climatiques par le biais des bulletins météo des médias de services publics»	34
1.31	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Illégalité de l'internet Protocol Television (IPTV) et table ronde du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)»	35
1.32	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premier bilan du plan «#Restart» de la RTBF»	36
1.33	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Médias de proximité et retransmission des rencontres de la Coupe de Belgique de football»	37
1.34	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Podium 19, nouvelle chaîne flamande pour la diffusion de créations artistiques»	38
1.35	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Extension du système de tax shelter aux jeux vidéo»	39
1.36	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Extension du mécanisme du tax shelter au gaming»	39
1.37	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences subies par les femmes migrantes»	42
1.38	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Progrès dans la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)»	43
1.39	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Troisième conférence interministérielle (CIM) des Droits des femmes»	44
1.40	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premier féminicide en 2021»	46
1.41	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «L'Espagne se donne les moyens de lutter contre les violences sexistes»	46
1.42	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation des bébés «parqués»»	48
1.43	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Communications de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sur la vaccination à l'école»	49
1.44	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Présence de pièces d'eau dans les milieux d'accueil»	50

1.45	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle des services de promotion de la santé à l'école (PSE) et des centres psycho-médico-sociaux (PMS) dans la gestion des cas de harcèlement chez les enfants»	51
1.46	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réforme du secteur de l'accueil temps libre (ATL)».....	52
1.47	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Forte hausse des cas de troubles alimentaires chez les jeunes»	53
1.48	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Groupes de parole pour futurs parents»	54
1.49	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Détresse des familles monoparentales».....	55
1.50	Question de M. Christophe Magdalijns à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Inceste dans le milieu de la petite enfance»	56
1.51	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dangers des applications telles que TikTok»	58
1.52	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelle stratégie de testing»	59
2	Ordre des travaux	60

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 11h15.*

Mme la présidente. – La parole est à Mme Linard, ministre.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Avant d’entamer l’heure des questions et interpellations, je souhaite attirer l’attention des membres de la commission sur la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd’hui. Le gouvernement doit faire face à un nombre extrêmement important de questions et d’interpellations. En effet, 241 questions ont été soumises cette semaine au gouvernement, dont 61 à mon cabinet et 90 à celui de Mme Glatigny.

Nous atteignons dangereusement les limites de la faisabilité. Compte tenu du reste du travail que nous devons fournir, il devient compliqué de répondre à toutes ces questions. Je suis la première à défendre le principe de la démocratie. Il est important que le Parlement contrôle le gouvernement, particulièrement en période de crise, mais les questions sont tellement nombreuses que nous n’avons plus le temps de travailler. Nous accusons une surcharge de travail énorme et cela ne vaut pas uniquement pour cette commission.

Aujourd’hui, je voudrais attirer votre attention sur le déséquilibre existant entre le travail qu’on nous demande de mener, en temps normal ainsi qu’en période de crise, et les demandes de contrôle du Parlement. Cette situation devient ingérable pour les équipes et les administrations. Des débats importants doivent avoir lieu et des mesures fondamentales doivent être prises chaque semaine pour faire face à la crise. Avoir à traiter 241 questions est démesuré!

Encore une fois, la démocratie est le fondement du fonctionnement de nos institutions et il est totalement légitime que le Parlement vérifie le travail du gouvernement. Cependant, le cadre des questions et interpellations est bien plus large. Une priorisation dans les demandes s’impose, afin que nous puissions nous concentrer sur le travail que nous devons mener au quotidien d’une part, sur la gestion de la crise d’autre part. Je souhaitais attirer votre attention sur ce point, mais aussi souligner la charge de travail que cela induit pour les cabinets, le gouvernement et les administrations.

Ceci étant dit, je répondrai évidemment à toutes les questions qui ont été posées, en commençant par celle de M. Van Goidsenhoven.

Mme la présidente. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre propos introductif. Compte tenu de l’avalanche de questions

posées, je peux tout à fait comprendre les difficultés auxquelles les différents ministres sont confrontés en termes de ressources humaines. À l’ordre du jour de cette séance, je n’ai introduit que trois questions et je pense donc que le problème est lié à la majorité. En d’autres termes, la plupart des questions ont été introduites par des groupes issus de cette dernière. La révision du *modus vivendi* de la majorité ne serait donc peut-être pas superflue.

Il y a peut-être aussi un problème d’ordre réglementaire. La conférence des présidents devrait peut-être se saisir de cette problématique soulevée par le gouvernement, et ce, dans le respect des droits du Parlement qu’aucun d’entre nous ne souhaite évidemment négliger. Si un débat doit avoir lieu, c’est au sein de la conférence des présidents. Enfin, un grand nombre de questions sont posées, mais les intentions de la majorité ou même de l’opposition ne sont pas mauvaises pour autant. Je crois simplement que nous sommes toujours en attente de réponses qui ne viennent pas et le grand nombre de questions posées traduit en quelque sorte notre impatience.

Mme la présidente. – Cette parenthèse étant close, Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Possibilité d’une collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du projet de Musée du Chat et du cartoon»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, il me revient que le permis d’urbanisme pour la construction du nouveau Musée du cartoon Le Chat pourrait être délivré prochainement par l’administration régionale bruxelloise, et ce, malgré les quelques retards occasionnés notamment par des désaccords sur des questions patrimoniales.

Après une longue période d’incertitude autour de ce projet – lors de laquelle il avait été un temps question que le musée s’implante en France, faute de solution dégagée chez nous – une convention de partenariat portant sur la construction et l’exploitation du futur musée avait finalement été signée entre M. Geluck, dessinateur bien connu et créateur du personnage du Chat, et la Région bruxelloise au mois de novembre 2018.

Le choix de l'emplacement s'est alors porté sur le bâtiment 1930, sur le site du Bruxelles Info Place (BIP) qui est établi place Royale et dont la Société d'aménagement urbain (SAU) est propriétaire. Sur la base d'un financement propre, la SAU devrait donc ériger sur le site une extension à l'immeuble existant qui sera conçue par l'architecte Pierre Hebbelinck. Un partenariat avec BOZAR, institution voisine, a également été conclu, portant sur la création d'espaces de stockage en sous-sol au bénéfice de l'établissement culturel fédéral.

Le projet muséal proprement dit s'est précisé, avec trois sections: une première consacrée au personnage du Chat de Geluck, une deuxième destinée au dessin humoristique en général et une troisième consacrée aux félins.

Madame la Ministre, depuis le début de votre mandat, avez-vous entretenu différents contacts avec la Région bruxelloise sur ce projet? En effet, les autorités régionales bruxelloises – et singulièrement leur ministre-président – ont décidé de développer par elles-mêmes ce projet muséal, comme c'est également le cas dans d'autres dossiers. Il me semble cependant qu'au regard du projet, une collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles serait particulièrement judicieuse. Le personnage du Chat de M. Geluck est en effet une icône pour l'ensemble de la Belgique francophone et d'ailleurs aussi au sein de la francophonie. Le projet aura manifestement un impact culturel bien au-delà du territoire bruxellois. En outre, l'expérience de notre institution dans le développement financier et culturel d'un projet muséal de grande envergure pourrait probablement être profitable à tous.

Dès lors, de quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle être associée à ce projet et estimez-vous une collaboration souhaitable? De manière générale, quelle est votre perception quant à l'évolution de ce dossier? Quelles synergies avec des opérateurs liés à la Fédération sont-elles envisageables dans le futur? La Fédération Wallonie-Bruxelles possédant de très nombreuses œuvres d'art dans ses réserves, pensez-vous que certaines d'entre elles pourraient opportunément alimenter le futur musée, en particulier la troisième section consacrée aux félins?

Enfin, votre prédécesseure avait transmis à Philippe Geluck des informations précises relatives à la possibilité de solliciter une reconnaissance dans le cadre du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales. Depuis le début de la présente législature, est-il dès lors entré en contact avec l'Administration générale de la culture (AGC)? Pour ce qui vous concerne, avez-vous rencontré M. Geluck pour évoquer ce vaste projet? Un contact a-t-il été pris avec votre cabinet? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti?

Le groupe MR souhaite évidemment que ce projet se concrétise de la manière la plus harmonieuse possible. En effet, le personnage du Chat est particulièrement intergénérationnel et apte à fédérer l'ensemble des Belges francophones, et sans doute au-delà. Il s'agit en tous les cas d'un projet muséal d'envergure.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les autorités régionales bruxelloises ont effectivement décidé de mener par elles-mêmes des projets muséaux. À l'instar de ce qui se passe au musée Kanal-Centre Pompidou, toute idée de partenariat semble exclue à ce stade. En d'autres termes, la Région bruxelloise n'a jamais cherché à contacter mes services pour les projets qu'elle mène. Toutefois, la différence significative dans ce cas est que le projet de Musée du cartoon Le Chat semble être porté par une personne morale de droit privé. En 2019, les porteurs du projet ont donc pris l'initiative de contacter la Direction générale du patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec ou sans l'assentiment de la Région. Deux réunions ont eu lieu permettant à ces derniers de comprendre les logiques du décret que vous évoquez, alors en phase d'adoption. Ils n'avaient en effet reçu de ma prédécesseure que des renseignements relatifs au décret qui arrivait à expiration.

Ces réunions avec mes services ont surtout fait apparaître le grand hiatus entre le projet en son état et l'ambition muséale et patrimoniale portée par le nouveau texte. C'est sans doute ce constat qui a invité les porteurs du projet à ne pas déposer de demande de reconnaissance. En l'absence de demande concrète ou même d'esquisse du projet, il m'est impossible, ainsi qu'à mes services, d'en dire plus sur l'avenir du dossier. Mes services sont évidemment ouverts à toute opportunité de partenariat que l'opérateur émettrait, pour autant, évidemment, que ces collaborations rencontrent les objectifs fixés en termes de développement culturel. De même, si les conditions de monstration sont adaptées aux normes en vigueur dans le monde muséal, toute demande de prêt d'œuvre, voire de dépôt, sera examinée avec la même ouverture d'esprit.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Une fois de plus, la Région de Bruxelles-Capitale semble exclure l'idée d'un partenariat et c'est dommage, tant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour le musée Kanal-Centre Pompidou. Les contacts pris avec M. Geluck, le porteur de projet, ont démontré que la reconnaissance était toujours difficile à obtenir. Sans réelle volonté en la matière, une collaboration n'est pas envisageable à ce stade. Je regrette qu'il ne soit pas possible d'unir nos forces pour mener des projets culturels pouvant prétendre à un rayonnement important.

1.2 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Deuxième phase de soutien et de redéploiement aux secteurs de la culture et du cinéma»

1.3 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de soutien global aux secteurs de la culture et du cinéma dans le cadre de la seconde vague de la crise sanitaire de la Covid-19 – Deuxième phase»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, il y a quelques jours, j'ai pris connaissance de votre arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien au secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19. Ce texte a pour but d'augmenter le soutien aux opérateurs culturels afin de couvrir les frais causés par les réouvertures partielles, ainsi que les coûts de réorientation des activités durant les fermetures ou réouvertures partielles. Il s'agit donc de développer un soutien ciblé à certains opérateurs culturels en fonction de leur situation spécifique.

Ma question porte plus précisément sur le point A9 inscrit à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement du 28 janvier dernier. Ce point était consacré à la deuxième phase de soutien et de redéploiement aux secteurs de la culture et du cinéma. Cet intitulé laisse entrevoir une action plus globale et transversale que le contenu de l'arrêté susmentionné, ce qui suscite mon intérêt et quelques questions, dans la lignée de mes interventions précédentes en commission. Cependant, le cinéma ne relève-t-il pas de la culture? Le fait d'intituler les textes en distinguant culture et cinéma semble sous-entendre le contraire. Soit! Cette question de formulation n'est pas l'élément plus important.

Qu'est-il prévu dans le cadre de cette deuxième phase de confinement? Un soutien direct aux artistes est-il enfin envisagé, comme le prévoyait la résolution que la majorité vient de rejeter? Étant donné la durée de la crise sanitaire, dont nous ne voyons pas encore la fin, un tel soutien est désormais essentiel. Quelle enveloppe budgétaire avez-vous pu obtenir dans le cadre de cette deuxième phase? Quelles modalités d'accès seront-

elles applicables pour bénéficier d'un soutien? Avez-vous été attentive à la simplicité des démarches pour que les opérateurs culturels puissent en bénéficier?

Avez-vous sollicité, ou allez-vous solliciter, l'avis du Conseil supérieur de la culture (CSC) sur la démarche que vous proposez dans le cadre de cette deuxième phase? Vos propositions concrétisent-elles des demandes de terrain ou ont-elles été élaborées par l'administration? Enfin, quels critères objectifs d'octroi des aides avez-vous définis? L'emploi culturel et le soutien direct aux artistes constituent-ils la première priorité? Quelle part des moyens dégagés serait-elle destinée à respecter cette priorité?

M. Maxime Hardy (PS). – Madame la Ministre, le 20 janvier dernier, vous me disiez être dans l'attente d'un calendrier de mise en œuvre du plan de soutien global aux secteurs de la culture et du cinéma dans le cadre de la seconde vague de la crise sanitaire de la Covid-19 – Deuxième phase de la part de l'Administration générale de la culture (AGC). Pouvez-vous nous faire part des orientations retenues? Le calendrier de mise en œuvre des mesures a-t-il pu être présenté et approuvé? Dans l'affirmative, qu'en est-il?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Si les 34 millions d'euros obtenus le 17 décembre dernier ciblaient principalement des mesures visant à pallier l'urgence, le gouvernement s'est accordé ce 28 janvier sur des montants qui permettront d'appliquer, à plus longue échéance, des mesures visant au redéploiement des secteurs culturels. Il s'agit de 6,2 millions d'euros, qui ont été mobilisés sur le fonds d'urgence afin de renforcer les aides à la création, de renforcer et soutenir la diffusion quand les lieux pourront rouvrir ainsi que pour réitérer les campagnes de soutien aux cinémas et à la promotion du livre. Petite précision: si l'intitulé parle de culture et de cinéma, c'est simplement parce que ce sont des administrations différentes. Il est évidemment que le cinéma fait partie de la culture. Ces mesures ont été proposées sur la base de l'évaluation des mesures déjà en place en 2020. Elles seront instaurées en collaboration, pour les aides à la création et à la diffusion, avec le CSC.

Nous y travaillerons sereinement dans les semaines à venir. Pour l'instant, notre énergie se concentre sur la mise en œuvre des décisions de décembre. Une communication aux opérateurs concernés sera réalisée dans les prochaines semaines. Les détails sont en train d'être ajustés avec les administrations. Pour rappel, les modalités de soutien validées en décembre s'organisent autour de trois axes pour tous les secteurs culturels. Le premier est un appui aux opérateurs soutenus structurellement par le maintien des subventions et une majoration potentielle de celles-ci sur demande par un mécanisme de cellule

de veille si cette majoration n'est pas suffisante. Le deuxième axe consiste en des aides directes aux artistes, producteurs, productrices et autres opérateurs ainsi que la poursuite des mécanismes de soutien à la réouverture: fonds de garantie, appels à projets et aides pour les opérateurs soutenus ponctuellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, le troisième porte sur les aides pour les opérateurs non subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ces trois axes, nous espérons apporter une aide pour que personne ne reste au bord de la route à la suite de cette crise.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, les trois axes que vous évoquez sont en rapport avec l'aide de 34 millions octroyés par le gouvernement dans le Plan d'urgence. Or ma question portait plutôt sur l'aide qui a été décidée en janvier. Vous précisez à ce sujet que le montant de cette aide, plus récente, est porté à 6,2 millions d'euros. Je ne vous cache pas ma déception, car si l'objectif est un redéploiement, ce dernier montant m'apparaît objectivement très minime. Comparés aux 34 millions d'euros, ces 6,2 millions d'euros consacrés au redéploiement apparaissent disproportionnés. De plus, vous avez été assez laconique sur les modalités pratiques que je vous ai demandé de nous exposer. Si je peux comprendre que des «détails», selon vos propres mots, doivent encore être ajustés en bonne concertation avec les administrations, la communication sur ces détails tarde un peu trop. Cela va me contraindre à vous interroger à nouveau pour obtenir un complément d'information.

M. Maxime Hardy (PS). – Obtenir des informations claires est une urgence, notamment pour les acteurs non subventionnés, mais aussi de manière plus générale pour l'ensemble du secteur. Je me réjouis que ces informations circulent d'ici peu. Madame la Ministre, je vous souhaite bonne chance pour votre future présidence de la conférence interministérielle de la Culture, en espérant que vous pourrez avancer sur les trois axes identifiés en concertation avec les différents niveaux de pouvoir.

1.4 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avis du Conseil supérieur de la culture (CSC) sur le rapport «Un futur pour la culture»»

1.5 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Étude mesurant

l'impact de la crise de la Covid-19 sur le secteur culturel»

1.6 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réactions de la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) concernant le rapport «Un futur pour la culture»»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, il y a quelques mois, vous avez mis sur pied le Groupe des 52, qui vous a remis un rapport intitulé «*Un futur pour la culture*». À la suite de l'adoption de ce rapport, vous avez sollicité différents acteurs culturels pour qu'ils remettent un avis sur son contenu. C'est ce qu'a fait la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS), notamment; d'autres fédérations ont envisagé d'en faire autant. Le Conseil supérieur de la culture (CSC) s'est saisi de ce dossier et a mené une réflexion de fond, de même que certaines instances d'avis. Le CSC a ainsi récemment remis un avis, dont vous avez certainement pris connaissance. Ce premier avis devrait être suivi par ceux des instances d'avis sectorielles dans les prochaines semaines.

L'avis du CSC conforte-t-il les orientations présentées dans le rapport du Groupe des 52? Quelles orientations le CSC met-il prioritairement en avant? Partagez-vous son analyse? Les actions que vous avez entreprises ces derniers mois s'alignent-elles avec ce que préconise le CSC? En particulier, le soutien à la création et à l'emploi culturel demeure-t-il bien la priorité de la politique culturelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend mener? Quelles mesures particulières envisagez-vous de prendre dans les prochains mois pour concrétiser les conclusions du Groupe des 52, à la lumière de l'avis rendu par le CSC? Comment envisagez-vous d'utiliser le plan de relance pour répondre aux priorités émises dans le rapport et aux avis qui en découlent? Avez-vous contacté vos homologues des autres Communautés et des autres niveaux de pouvoir à ce sujet?

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, ma question est directement liée à celle que je vous ai adressée le 20 octobre dernier, intitulée «Poids du secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles». Aujourd'hui, j'aimerais vous interroger à propos du lancement d'une étude relative à l'impact de la crise de la Covid-19 sur le secteur culturel.

L'*Economic Risk Management Group* (ERMG) a rapidement placé le secteur culturel en tête des secteurs les plus touchés par ladite crise,

soulignant des pertes dramatiques qui s'élèvent à 93 % et ajoutant la probabilité d'un nombre conséquent de faillites. Le 28 avril dernier, vous avez déclaré en réunion de commission qu'il faudrait prendre un peu de recul sur la crise sanitaire avant d'envisager une étude d'envergure destinée à en mesurer les conséquences économiques globales. Vous avez cependant indiqué que cette étude serait menée en collaboration avec les services de l'administration, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et votre cabinet. Depuis lors, le groupe de réflexion «Un futur pour la culture» a été créé, mais son premier rapport ne mentionne pas la volonté de réaliser ladite étude. Pourtant, elle aurait tout son sens dans la perspective de réorienter nos politiques afin d'éviter que se reproduisent de tels désastres pour le secteur culturel, si d'autres situations exceptionnelles devaient encore le plonger dans une incertitude semblable à celle qu'il subit depuis mars dernier.

En réponse à ma question du 20 octobre, vous avez confirmé avoir «chargé l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) de surveiller l'impact de la crise sanitaire sur le monde culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles». À l'époque, l'heure était, selon vos termes, au choix de la méthode d'analyse à privilégier en vue d'objectiver le désastre, afin de «constituer un référentiel utile pour la suite, notamment en termes de connaissance de l'emploi artistique». Vous avez ajouté avoir «dégagé des moyens à cet effet lors du contrôle budgétaire».

Madame la Ministre, pouvez-vous me fournir davantage d'informations sur le calendrier, le contenu et les modalités de l'étude destinée à mesurer l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur culturel? Cette étude fait-elle partie intégrante des missions de l'OPC? Dans le cas contraire, à qui échoit-elle actuellement? A-t-elle déjà été publiée par l'OPC? Si oui, à quelle date? Quelles en sont les grandes lignes? Si elle n'a pas encore été publiée, quand doit-elle l'être?

Bien que le premier rapport du groupe de réflexion «Un futur pour la culture» n'en fasse pas mention, est-il prévu que ce groupe se penche tout de même sur l'analyse des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le secteur culturel? Dans l'affirmative, par quel biais et selon quel calendrier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je n'ai pas encore reçu tous les avis portant sur le rapport du groupe de réflexion «Un futur pour la culture». Outre les avis des chambres de concertation et du CSC, de nombreuses fédérations m'ont remis leurs avis individuels. Je les prendrai en considération, mais mon intérêt se porte principalement sur ceux des instances pertinentes. La semaine dernière, j'ai reçu l'avis du CSC: celui-ci confirme sa volonté de travailler à l'élaboration de politiques culturelles solides. Il

souligne trois enjeux et cinq recommandations qui rejoignent les conclusions du rapport «Un futur pour la culture». Étant donné que certaines chambres de concertation n'ont pas encore remis leur avis, je ne suis pas en mesure de répondre à l'ensemble de vos questions.

Concernant l'étude mesurant les impacts de la Covid-19 sur le secteur culturel, une première analyse a été menée à la suite de la première vague par le Service du pilotage et de coordination des politiques transversales, qui dépend du Secrétariat général de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Direction de la recherche a été chargée de réaliser cette étude en étroite collaboration avec l'OPC et l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ). L'analyse a été finalisée à la mi-décembre et ses résultats ont été présentés à l'ensemble des cabinets du gouvernement. L'enquête a duré du 24 juin 2020 au 13 juillet 2020 et concernait les responsables opérationnels des associations agréées ou reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les bénéficiaires d'une convention pluriannuelle ou d'un contrat-programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a totalisé 1 430 répondants, dont 832 issus du secteur de la culture; toutes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles confondues, le taux de réponse de a atteint 38 %, contre 41 % pour la culture en particulier.

La publication est disponible dans la collection «Cogit'OPC», qui figure dans l'onglet «Publications» du site internet de l'OPC. Il est probable que l'OPC poursuive ses travaux en lançant une seconde enquête comportant un volet qualitatif, afin de mettre en parallèle les tendances observées et les situations sur le terrain. Les partenaires de la première enquête discutent actuellement de cette seconde étape.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je trouve votre réponse fort laconique; peut-être est-ce dû aux trop nombreuses questions que nous vous avons posées. Quoi qu'il en soit, hormis l'attention que vous dites prêter aux avis des instances et des fédérations, vous ne m'avez pas appris grand-chose. Mes questions portaient notamment sur les mesures envisagées pour concrétiser les recommandations du Groupe des 52 à la lumière de l'avis rendu par le Conseil supérieur de la culture. En l'absence d'une réponse à ce sujet précis, j'imagine que la phase de concrétisation n'est pas prévue pour tout de suite. Je vous ai aussi interrogée sur vos éventuels contacts avec vos homologues des autres niveaux de pouvoir pour mettre en œuvre le plan de relance; là aussi, votre non-réponse laisse supposer qu'ils sont inexistantes. Les questions étaient peut-être trop nombreuses, mais ces réponses insatisfaisantes ne feront qu'en susciter de nouvelles.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, les données que vous avez présentées seront très utiles pour prendre la mesure de

l'ampleur des véritables besoins du secteur, d'autant plus que nous étions la seule entité à ne pas encore disposer de telles informations. Nous avons évoqué tout à l'heure un article donnant une idée de ces besoins à l'échelle européenne. En réalité, avec ses multiples ramifications, le secteur de la culture est beaucoup plus important qu'il n'y paraît. Cette première enquête chiffrée est donc utile et nous permettra d'identifier plus précisément les opérateurs qui ont particulièrement besoin d'aide. À travers de telles études, nous avançons dans la bonne direction; celles-ci, loin de se résumer à une accumulation de chiffres abstraits, permettent vraiment d'identifier les besoins du secteur culturel.

1.7 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Calendrier de travail des cinq groupes de travail destinés à œuvrer à «Un futur pour la culture»»

M. Charles Gardier (MR). – Les premières lignes du premier rapport du groupe de réflexion «Un futur pour la culture» détaillent l'ambition du plan de relance en prenant comme boussole «les droits humains, et en particulier la promotion des droits culturels», en s'articulant autour de trois axes prioritaires: le soutien à la création, le soutien à la médiation et à la participation culturelle et, enfin, le numérique.

S'il s'agissait à court terme de gérer l'urgence de la situation imposée par la pandémie de Covid-19, l'objectif à moyen terme dudit groupe est précisément de dessiner l'avenir, en tirant par exemple les leçons de cette crise, laquelle a mis en lumière l'extrême fragilité du secteur culturel. Pour ce faire, ledit rapport mentionne la nécessité, une fois que la situation sera revenue à la normale, postérieurement à la pandémie de Covid-19, de poursuivre les effets positifs du plan de relance à travers la création de cinq groupes de travail consacrés aux thématiques suivantes: décolonisation de la culture et lutte contre les discriminations sur la base du genre, de la prétendue race ou de l'origine ethnique; contrats de filière; tiers lieux; renforcement et développement de l'offre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA); diffusion.

S'il est évident qu'à de nombreux égards, les objectifs de ces groupes de travail ont été préalablement affichés par le gouvernement dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), la réalisation de ces objectifs dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de même que postérieurement à celle-ci, nécessitera un effort collectif de grande ampleur. Je salue à cet égard la volonté

d'anticiper ce lourd travail en créant ces groupes de travail.

Dans l'intervalle, Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un calendrier de travail du groupe de réflexion «Un futur pour la culture»? À quelle date ce groupe vous transmet-il ses prochaines contributions? Les groupes de travail mentionnés dans le premier rapport ont-ils d'ores et déjà été constitués? Dans l'affirmative, depuis quand le sont-ils? Se sont-ils déjà réunis? Si oui, qu'en est-il ressorti? Dans la négative, pour quelle raison n'ont-ils pas encore été créés? Qui a décidé de la composition de ces groupes? Celle-ci sera-t-elle rendue publique?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je commencerai par rappeler le contexte de la rédaction du rapport «Un futur pour la culture». Aux mois de mai et de juin derniers, nous pensions tous que le pire de la crise de la Covid-19 était derrière nous et qu'une réouverture progressive était envisageable. Depuis, la situation a évolué, malheureusement pas dans le sens espéré. Cela ne signifie pas pour autant que le rapport n'est plus d'actualité ou qu'il n'a plus lieu d'être. Toutefois, nous devons continuer de remédier aux problèmes urgents, ce dont nous débattons dans cette enceinte. Par conséquent, ces dernières semaines et ces derniers mois, mes équipes et mon administration ont concentré leur énergie à gérer cette crise qui perdure, car, sans opérateurs culturels, il n'y aura pas de futur pour la culture.

Le rapport constitue bien une base de travail que j'ai soumise, dès leur création, aux nouvelles instances de concertation officielles pour les politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Leurs avis me parviennent progressivement, mais ils ne sont pas encore tous en ma possession. Or, je dois les prendre tous en considération avant d'agir. Je ne me permettrais pas d'avancer sur l'un ou l'autre chantier sans avoir associé toutes ces instances. Recueillir les avis des acteurs concernés présents dans les organes constitués me paraît être la manière la plus sage de travailler.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui, je l'admets, ne me surprend pas. Vous avez raison de dire qu'il faut prendre en compte les avis des différentes instances. J'entends bien que la situation est particulière, mais vous comprendrez aussi que cette question est essentielle. En tant que député, je dois me renseigner pour savoir à quel rythme les travaux avancent. Je reviendrai donc vers vous avec de nouvelles questions, en espérant que le contexte sera meilleur.

1.8 1.8 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-

présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cirque non subventionné»

1.9 1.9 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation de spectacles en plein air»

1.10 1.10 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation catastrophique des cirques traditionnels»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Il y a peu, la presse se faisait l'écho du cri d'alarme des acteurs du cirque, lequel se disait être l'oublié de la crise au sein du secteur culturel. Au moment de rédiger ces quelques lignes, je suis mis en tête de rechercher des occurrences de ce secteur au sein de cette commission depuis le début de la législature.

J'ai par exemple trouvé une question orale posée par Mme de Coster-Bauchau le 28 janvier 2020 sur la «reconnaissance du cirque comme un spectacle culturel pour tous les professionnels du secteur» ou encore celle posée par Mme Emmery le 6 octobre 2020 sur le «premier cirque dur en Belgique francophone», en réponse à laquelle vous avez déclaré, Madame la Ministre, et je vous rejoins sur ce point, que la crise sanitaire n'avait fait que renforcer votre «conviction que les arts du cirque et de la rue ont un rôle essentiel à jouer dans notre société». Vous avez cependant ajouté que vos objectifs spécifiques seraient «désormais inclus dans une politique générale de redéploiement». Malheureusement, depuis lors, nous avons connu une deuxième vague de la pandémie du coronavirus et l'hypothèse d'un redéploiement après-crise ne peut pas encore se profiler à l'horizon – bien que nous le souhaitions tous.

Quel bilan dressez-vous des aides qui ont été apportées au secteur du cirque depuis le début de la pandémie? Quelle est la composition de la commission des arts vivants – session arts forains, du cirque et de la rue, laquelle doit statuer sur les demandes de subsides en faveur des acteurs concernés? Est-il exact que cette commission se compose exclusivement de représentants de la culture subventionnée?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Le cirque est un secteur culturel qui fait la joie de tous, petits et grands. Durement touchés par la crise sanitaire à l'instar de tous les acteurs culturels, les artistes circassiens ont néanmoins rebondi et de très belles expériences ont été menées avec succès durant ces périodes de confinement: à Uccle, la Roseraie a organisé des spectacles au pied des immeubles devant un public disséminé au fil des balcons; *Circus in the City*, proposé par l'Espace Catastrophe, met en scène, à l'improviste pour éviter les attroupements, des jongleurs et équilibristes derrière les vitrines de commerces fermés.

Parmi tant d'autres, ces deux exemples prouvent à quel point nos artistes ont de l'imagination et qu'ils peuvent se produire en public en toute sécurité et en respectant les normes en vigueur, sans compter le besoin bien réel que nous avons de nous distraire et de rêver pour nous évader de cette sinistre période le temps d'un spectacle. Le domaine circassien comprend de nombreux opérateurs non subventionnés vivant habituellement de la diffusion, qui s'effectue souvent dans des lieux non subventionnés, de la vente des billets et de sponsoring. Les temps sont durs pour ces artistes et organisateurs.

Ils sont aussi confrontés à une autre difficulté: les spectacles de cirque dépendent fortement des décisions des pouvoirs locaux qui contrôlent l'espace public. Certains d'entre eux peuvent être effrayés à l'idée d'octroyer les autorisations pour ce type d'événements, les assimilant à de grandes machines comme les festivals. Un spectacle de cirque peut être organisé en plein air, en dehors de tout chapiteau, sans constituer un festival de grande envergure pour autant. En réalité, il s'agit d'un spectacle culturel qui devrait être reconnu comme tel.

Madame la Ministre, quelle aide pouvez-vous apporter au monde du cirque en ces temps particuliers? Envisagez-vous de faciliter l'organisation de spectacles en plein air? J'espère que cette question sera posée lors du futur Comité de concertation (Codeco). Envisagez-vous de mener une concertation avec les ministres chargés des pouvoirs locaux pour les sensibiliser aux risques de contamination qui sont moindres en plein air et les convaincre d'assimiler ces événements à des organisations de spectacles culturels en espace public et non à de grosses machines festivalières?

Comptez-vous soutenir le redéploiement du domaine des arts forains, du cirque et de la rue en fonction de ses spécificités? Dans l'affirmative, de quelle manière? Après le dépôt de cette question, je pense que le secteur du cirque vous a fait un certain nombre de demandes, notamment l'adaptation des mesures aux conditions de plein air. Ces mesures concernent les pouvoirs locaux.

M. André Antoine (cdH). – Pour commencer, je citerai les propos tenus par Alexandre Bouglione dans un article de «La

Libre» du 3 janvier 2021: «Même dans mes pires cauchemars, je n'ai jamais imaginé me retrouver dans une situation aussi désastreuse. On nous empêche d'exercer notre passion et de gagner notre vie tout en divertissant les gens qui en ont cruellement besoin. C'est impensable quand je sais que durant la guerre, mon grand-père n'a jamais cessé de travailler.»

Pour subvenir aux 20 personnes qui cohabitent avec sa famille, Alexandre Bouglione a décidé de vendre sa maison. À Gembloux, le cirque Zavatelli, avec ses 25 artistes et ses 50 animaux, vit le même enfer. Les responsables ont même dû vendre trois de leurs camions. La situation est tout aussi grave pour le cirque Stromboli. Depuis pratiquement un an, il occupe le site de la gare de Perwez et survit en puisant dans ses dernières réserves financières.

Pour avoir rencontré les responsables de plusieurs cirques, je peux vous attester, Madame la Ministre, qu'aucun d'entre eux n'a reçu d'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Région wallonne. Pourtant, il y a extrême urgence. En outre, les cirques vivent très mal la comparaison avec leurs confrères flamands. En effet, ces derniers bénéficient, depuis le décret du 21 novembre 2008 relatif au soutien des arts du cirque en Flandre, d'un cadre légal réglementaire d'agrément et de subventionnement. Chaque année, près de 2,5 millions d'euros sont réservés pour les cirques de ce type. Il n'en va pas de même en Fédération Wallonie-Bruxelles, où seuls les cirques contemporains seraient soutenus le moment venu.

Cette situation au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles est d'autant plus inacceptable que certaines écoles d'enseignement secondaire dispensent des cours portant sur les arts circassiens. De plus, notre Fédération finance une école supérieure des arts du cirque à Bruxelles. Qui peut comprendre une telle situation? La seule mesure dont le monde circassien a bénéficié est celle du ministre Collignon qui a invité les communes à ne plus taxer les cirques pour l'occupation du domaine public. Il ne s'agit que d'une très maigre consolation eu égard au désastre financier auquel le monde circassien est en proie.

En Wallonie, il n'y a déjà plus qu'une poignée de cirques. Quelles mesures financières d'urgence comptez-vous proposer dans les prochains jours pour éviter qu'ils ne disparaissent tous? Par ailleurs, comptez-vous légiférer pour leur offrir enfin un cadre juridique financier pérenne? Je suis aussi impatient que les professionnels des arts du cirque de connaître vos réponses.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai entendu le cri d'alarme des acteurs – subventionnés ou non – du secteur du cirque et suis consciente des difficultés qu'ils rencontrent.

Comme tous les opérateurs qui créent des spectacles et organisent des représentations publiques, hormis les stages, ils sont sans perspective à court terme d'une reprise de leurs activités.

Les cirques traditionnels n'étant pas subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai rencontré M. Bouglione afin d'envisager avec lui les possibilités de soutien que la Fédération pouvait lui apporter. Depuis lors, M. Bouglione a entrepris les démarches nécessaires à sa reconnaissance dans le cadre du décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène. Ses démarches ont abouti l'été dernier et il peut désormais solliciter les aides financières classiques qui sont disponibles pour le secteur.

Les activités des opérateurs non subventionnés se situant à la lisière des compétences de la Fédération, le gouvernement a décidé, le 17 décembre dernier, d'inclure tous les acteurs de la culture, dont les non subventionnés, dans les plans d'aide liés à la crise. Un tel mécanisme, visant spécifiquement les opérateurs non subventionnés, constitue une première sur notre territoire. Les cirques traditionnels ont bel et bien accès à ce dispositif.

Par ailleurs, je rappelle que les commissions d'avis ont été créées dans le cadre du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle. Deux appels à candidatures ont été lancés en vue de procéder à la désignation d'experts pour siéger dans ces commissions. Ces appels étaient ouverts à toute personne disposant de compétences, de connaissances et d'une expérience dans le domaine concerné dans le cadre d'une activité professionnelle subventionnée ou non. Comme le prévoit le décret, les candidatures ont été examinées par l'administration et les fédérations professionnelles reconnues avant que le gouvernement procède aux nominations. À ma connaissance, aucune candidature d'une personne représentant le cirque traditionnel n'a été déposée pour la commission des arts vivants. Je précise que les commissions d'avis ont pour mission de formuler des avis motivés sur les demandes de subvention, mais pas sur les mécanismes de soutien mis sur pied dans le cadre du fonds d'urgence.

Je porte une grande attention aux opérateurs du cirque, des arts forains et de la rue, ainsi qu'aux pistes qu'ils proposent afin d'adapter leurs activités aux contraintes actuelles. À cet égard, l'organisation de spectacles en plein air me semble réaliste et prometteuse. Je ne manquerai pas de relayer cette idée aux autres niveaux de pouvoir.

M. Charles Gardier (MR). – Je suis heureux que la culture soit considérée dans son ensemble, en ce compris la culture non subsidiée, et que le cirque en bénéficie. Il nous reste encore beaucoup de travail. Une voie, un chemin est tracé et il faudra s'en saisir, mais il est vrai qu'il faut

prendre en compte des gens qui jusqu'ici avaient été oubliés. Voilà qui est fait aujourd'hui avec cette ouverture qui est la vôtre, Madame la Ministre.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – J'adhère à votre réponse, Madame la Ministre, surtout avec votre affirmation que la piste de l'organisation de spectacles en plein air doit être portée dans les instances et défendue, et aussi sur le fait que vous vous engagez à servir de relais auprès des pouvoirs locaux. Il faut le dire, parce que cela peut générer une certaine frilosité. On sait que c'est très souvent sur le mandataire local, qui est en ligne directe avec le citoyen, que la responsabilité retombe in fine. Vous pouvez lever cette frilosité en ayant ce discours appuyé.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je vous ai écoutée soigneusement, mais le calendrier que vous nous proposez pose problème. Vous indiquez une reconnaissance à moyen terme, fort bien. Toutefois, je n'ai pas entendu parler de moyens sonnants et réverbérants pour faire face à la situation urgente des cirques.

Je suis très étonné de votre réponse à l'égard d'Alexandre Bouglione, puisqu'une semaine s'est passée depuis que nous avons eu des contacts avec lui et il nous affirmait n'avoir rien reçu. Il y a bien eu des promesses de subvention, mais rien n'est arrivé dans sa trésorerie.

Par ailleurs, je n'ai pas eu de réponse à propos des cirques Zavatelli et Stromboli, qui ont complètement été oubliés et qui ne sont même pas au courant des aides disponibles, ni même de la procédure à suivre pour les solliciter. Je pense dès lors que, quelles que soient vos bonnes intentions, elles ne se vérifient pas sur le terrain. C'est pourquoi j'engage vos services à aller à leur rencontre afin de les aider. Je tiens d'ailleurs à votre disposition leurs coordonnées. Si vous ne réagissez pas dans le mois, ils n'existeront plus.

1.11 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de l'avant-projet de décret sur la direction des lieux de création»

M. Charles Gardier (MR). – À l'heure de développer ces lignes, si je m'en tiens à vos dires lors de la précédente réunion de cette commission, Madame la Ministre, vous avez normalement reçu les avis des chambres de concertation des arts vivants et des musiques concernant l'avant-projet de décret sur la direction des lieux de création. Ces avis étaient attendus pour le 20 janvier, soit le jour même de la précédente commission. Vous aviez mentionné un possible retard quant à la

communication qui devait vous être faite à cet égard.

Qu'il me soit permis d'insister sur un point qu'avait soulevé mon collègue, M. Dispa, lors de la précédente réunion de commission et auquel je suis également attentif: la liberté associative. J'estime que la concertation avec les chambres de concertation et les fédérations sectorielles se doit d'être la plus large possible.

Quelles sont les grandes lignes des avis remis par les chambres de concertation des arts vivants et des musiques? Si ces avis ne vous sont pas encore parvenus, avez-vous accordé un délai supplémentaire aux chambres de concertation? Ces avis concernaient-ils spécifiquement le respect de la liberté associative par l'avant-projet de décret? De quelle manière tiendrez-vous compte du contenu de ces avis?

J'ai lu l'avis rendu par la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) concernant l'avant-projet de décret. Avez-vous pu en prendre connaissance également? De quelle manière vous positionnez-vous quant à cet avis? De quelle manière tiendrez-vous compte du contenu de cet avis? À quel moment sollicitez-vous l'avis du Conseil d'État quant à cet avant-projet de décret? Prévoyez-vous d'autres étapes de concertation dans le futur? Si oui, lesquelles? Selon quel agenda?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, permettez-moi de vous renvoyer à la réponse que j'ai fournie le 20 janvier dernier devant cette commission. Les avis des chambres de concertation sont en voie de finalisation. Un délai a été accordé aux instances d'avis jusqu'au 5 février 2021. Je vous invite à me laisser le temps de réceptionner ces avis et de les analyser sereinement avant de me réinterroger sur le sujet.

Néanmoins, je suis évidemment ravie que nous partagions le même intérêt pour la concertation démocratique. Vous ne m'en voudrez pas de commenter devant vous les avis définitifs formulés par les instances, et non les commentaires d'une fédération en particulier. Ce serait selon moi nier le rôle de synthèse et de concertation des instances que nous vantons tant. En outre, cela induirait une inégalité de traitement entre les fédérations professionnelles des arts de la scène, qui m'ont toutes remis des avis motivés.

Concernant l'avis du Conseil d'État, le texte lui sera soumis avant l'approbation définitive par le gouvernement en troisième lecture.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Néanmoins, je voudrais justifier ma demande par rapport à votre positionnement sur le premier avis rendu, soit celui de la FEAS. En effet, pour l'avoir

lu, j'ai trouvé qu'il est bien argumenté et bien charpenté. J'ai eu des échos comme quoi un certain nombre des inquiétudes qui transparaissaient à travers cet avis étaient partagées par d'autres opérateurs et instances.

Mais il est tout à fait correct de ne se prononcer qu'après avoir reçu l'entièreté des avis. Je reviendrai vers vous au bon moment, je l'espère.

1.12 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapatriements des services de distribution de livres vers la France»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, lors de la réunion du 20 janvier dernier de notre commission de la Culture, je vous ai interrogée sur la disparition de la tabelle. Aujourd'hui, je veux évoquer l'une de ses conséquences: le départ de certains distributeurs vers la France.

Pour rappel, notre Parlement a adopté le décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre. Longtemps attendu, celui-ci avait deux objectifs. Le premier est l'instauration d'un prix unique pour les livres, quel que soit le point de vente. Les petites librairies indépendantes, grandes surfaces et plateformes de commerce en ligne doivent désormais afficher le même prix. Le deuxième concerne les nouveautés imprimées à partir du 1^{er} janvier 2021, les rééditions et les réimpressions. Toutes sont soumises au prix fixé par l'éditeur en France et doivent être identiques en Belgique. Ce décret a sonné la fin de la tabelle et des 10 à 15 % de différence de prix entre les librairies belges et françaises. Néanmoins, une petite subtilité demeure, celle du taux de TVA qui est de 5,5 % en France et de 6 % en Belgique. La tabelle avait été instituée afin de couvrir les frais de change et de douane depuis vingt ans. À l'arrivée de l'euro, elle permettait surtout aux distributeurs français ayant ouvert une antenne en Belgique de bénéficier de rentrées d'argent supplémentaires.

La disparition de la tabelle laisse place à une crainte, celle que les distributeurs réduisent, suppriment ou délocalisent leurs activités vers la France. C'est le cas du distributeur Interforum Benelux basé à Louvain-la-Neuve. Celui-ci a annoncé qu'il allait désormais assurer la distribution depuis la France, car sa présence en Belgique engendre trop de frais. Par ailleurs, une trentaine d'emplois est menacée par cette décision. Selon le site spécialisé ActuaLitté, «c'est une conséquence directe de la fin de la tabelle, l'équilibre économique d'Interforum Benelux deviendrait plus que fragile».

C'est l'inquiétude également du côté de Dilibel, la centrale de distribution du groupe Hachette pour la Belgique. Cette société est basée à Alleur près de Liège et compte 60 collaborateurs. Un bras de fer l'oppose depuis quelques semaines aux syndicats des libraires francophones. Dilibel entend bien tenir compte du différentiel de TVA entre la France et la Belgique. Cela signifie que, par exemple, le dernier ouvrage de Bernard Pivot coûterait 19,90 euros en France et 20 euros en Belgique. Par conséquent, cela nécessiterait un sur-étiquetage de chaque livre. Cette perspective n'enchant pas les libraires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après la menace d'un boycott du syndicat des libraires, le distributeur s'est voulu rassurant. Son patron a ainsi déclaré: «La disparition de la tabelle en faisant baisser les prix a aussi entraîné une diminution mécanique du chiffre d'affaires de Dilibel en impactant ses équilibres économiques». Il a ajouté: «Dans ce contexte d'équilibre économique fragile, le groupe a néanmoins fait le choix de maintenir son activité de distribution et de diffusion en Belgique».

En Belgique, le monde du livre est en ébullition. Un distributeur se replie en France, l'autre reste, mais évoque son équilibre économique fragile et 30 emplois à ce stade semblent menacés. Comment analysez-vous la décision d'Interforum Benelux de rapatrier ses activités vers la France et les craintes autour du futur de Dilibel? Depuis des années, le secteur prévoyait la possibilité d'un rapatriement des services de distribution vers la France. Cette situation est-elle inévitable? Doit-on se résigner à voir partir les distributeurs locaux? Pour l'Association des éditeurs belges (ADEB), la tabelle représentait un prix juste pour un service de proximité. Quel est votre avis sur cette analyse?

Cette situation inquiète nos libraires, au-delà même des questions logistiques. Si ceux-ci doivent désormais être livrés directement depuis la France, que pèseraient-ils sans le soutien de distributeurs locaux dans une stratégie décidée à Paris? Ne pensez-vous pas que la diversité, l'accessibilité et la qualité de l'offre en Fédération Wallonie-Bruxelles puissent à terme être menacées? Quelles initiatives allez-vous prendre à cet égard?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Nous pouvons nous interroger sur les causes réelles de la cessation des activités d'Interforum en Belgique. En effet, l'économie d'Éditis, maison mère d'Interforum, rachetée par Vivendi, est bouleversée par la perte prochaine de la distribution d'importantes marques éditoriales, au profit d'un autre distributeur présent en Belgique, MDS, qui ne tabellisait pas. Par ailleurs, quelques jours avant la publication du communiqué sur la fermeture de sa distribution en Belgique, Éditis avait également annoncé la cessation

d'activités de trois autres implantations de distribution en France.

Par le biais de l'ADEB, Éditis était au courant de la volonté politique de faire disparaître la tablette en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette structure a disposé d'un temps d'adaptation de quatre à six ans, soit depuis la formulation du décret relatif à la protection culturelle du livre jusqu'à son adoption, le 19 octobre 2017. Elle aurait pu le mettre à profit pour repenser son ancrage local. Des pistes existaient.

Par ailleurs, la tablette ne peut être réduite à «un prix juste pour un service de distribution de qualité». En effet, que penser sinon des services de qualité proposés par les distributeurs qui ne tabellisaient pas ou des lecteurs qui commandaient leurs livres sur les plateformes situées en France pour contourner le surcoût de la tablette en réduisant d'autant les chiffres d'affaires des distributeurs et des libraires en Fédération Wallonie-Bruxelles?

La suppression des services de distribution d'Interforum ne devrait avoir que peu ou pas d'incidence sur les activités des librairies de niveau 1, dont le chiffre d'affaires est supérieur. Selon leurs déclarations, les délais seraient de trois à quatre jours, et, point positif, les livraisons ne passeront plus par la plateforme belge sur laquelle des problèmes de stocks pouvaient occasionner des retards importants. Cependant, les commandes de librairies de niveau 2 pourraient être considérées comme non prioritaires et donc potentiellement affectées. Le syndicat des librairies francophones de Belgique (SLFB), soutenu par convention, siège dans la Chambre de concertation des écritures et du livre. Cette ASBL dialogue avec les distributeurs à ce sujet et ne manquera pas de faire part de leurs constats.

Concrètement, c'est la plateforme Prisme, située près de Paris, qui centralise les colis massifs destinés aux librairies françaises, belges et luxembourgeoises. Le SLFB est représenté au sein de cette structure.

Enfin, à ce jour, les autres distributeurs présents en Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas annoncé de délocalisation.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, j'ai bien entendu votre appel au début de notre réunion concernant le nombre de questions, soit 241 cette semaine dans notre Parlement. Je vous signalerai que, la semaine dernière, au Parlement wallon, il y en a eu 400! C'est donc un phénomène qui concerne toutes les assemblées. Je vous dirais toutefois que chacun doit balayer devant sa porte. C'est notamment le cas des députés qui travaillent peut-être trop, qui vous interpellent trop, qui sont peut-être trop impatientes. Nous pouvons confesser ce péché. Cependant, cette question-ci, je vous l'ai posée il y a quinze jours en commission, et ce, en m'adaptant à l'actualité. Vous n'avez alors pas répondu à l'annonce du

départ d'Interforum de Louvain-la-Neuve. J'ai donc été obligé de revenir vers vous à ce sujet. Si les ministres répondaient complètement aux questions, cela éviterait aux députés de devoir y revenir par la suite.

En revanche, vous avez répondu à cette question-ci. J'entends bien votre ton assez incisif à l'égard d'Interforum Benelux et de sa maison mère Éditis. Vous avez eu raison de rappeler toute une série d'éléments et qu'il y a eu un temps d'adaptation. Néanmoins, Madame la Ministre, je n'ai pas entendu un seul mot à l'égard des trente travailleurs basés à Louvain-la-Neuve qui risquent de perdre leur emploi puisqu'aux dernières nouvelles, il semblerait qu'Interforum supprime ces emplois et rapatrie ses activités en France.

Pour le reste, j'éprouve quand même quelque inquiétude pour certaines petites librairies indépendantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne pèseront plus grand-chose si les décisions sont prises à Paris. On est en droit de se poser quelques questions, de nourrir certaines craintes sur la diversité de l'offre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.13 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transition numérique à grande échelle pour les arts de la scène»

Mme Rachel Sobry (MR). – Outre les douze heureux élus dont le spectacle a été capté par les médias locaux grâce à un budget de 275.000 euros dégagé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, seuls les artistes, les compagnies et les lieux de spectacles reconnus ont pu jouir des moyens dégagés pour que la RTBF capte et diffuse leurs spectacles sur la plateforme Auvio.

La plupart des acteurs des arts de la scène, en particulier ceux dont la notoriété et les moyens financiers sont moindres, restent toujours bloqués sans possibilité de se produire en public, ni de filmer, monter et diffuser un spectacle à un coût raisonnable. En effet, s'il leur est loisible de collaborer avec des sociétés privées, cela engendre des coûts importants.

C'est pourtant ce qu'a choisi de faire le groupe belge de musique et de spectacles pour enfants, «Les déménageurs», par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée. L'investissement financier est important puisqu'il est tarifé à partir de 2 300 euros hors TVA pour la captation du spectacle, auxquels il faut ajouter 75 euros mensuels pour la diffusion en ligne. Grâce à ce dispositif coûteux, le dernier spectacle de ce groupe a déjà pu être visionné par un millier de spectateurs, moyennant un paiement de 10 euros.

Si ce modèle peut certes porter ses fruits, il nécessite malgré tout de gros investissements tant pour la captation du spectacle que pour sa diffusion sur une plateforme professionnelle permettant de conditionner la lecture à un paiement. Il reste donc inaccessible pour beaucoup d'artistes dont les rentrées financières de ces derniers mois ont été nulles ou presque.

En vertu de l'accès à la culture que vous souhaitez le plus large possible selon la Déclaration de politique communautaire (DPC), ne serait-il pas intéressant de se pencher sur la numérisation des arts de la scène à grande échelle?

Les compagnies et les salles de spectacle ne bénéficiant pas d'une captation par la RTBF ou par un média de proximité sont-elles soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de relayer leur art en ligne? Alors que certaines salles de spectacle ont déjà pris la décision de fermer leurs portes jusqu'à l'automne 2021, la diffusion en ligne leur permettrait-elle de toucher leur public tout en leur assurant quelques rentrées financières? Dans le contexte actuel, la diffusion en ligne est-elle devenue vitale pour les artistes et les troupes de spectacle? Une plateforme de diffusion des arts de la scène en ligne, soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pourrait-elle voir le jour?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le développement d'une politique culturelle numérique est une question importante qui mérite que l'on s'y penche sérieusement dans le cadre de l'accès et de la participation de tous à une diversité culturelle. Cette question ambitieuse, cohérente, raisonnée est d'ailleurs un des axes qui sont développés dans le rapport du groupe de réflexion «*Un futur pour la Culture*».

Si le recours au numérique comme outil de diffusion des créations des artistes en Arts de la Scène peut être une alternative qui fonctionne pour certaines situations telles que la crise sanitaire aujourd'hui, il reste un chantier avec de nombreuses questions à résoudre en termes d'objectifs, de financement et de droits notamment. Le numérique est un outil de diffusion qui fait débat et qui ne rencontre pas nécessairement de consensus au sein des différents secteurs culturels.

Si les captations de spectacles et/ou représentations se révèlent utiles aujourd'hui, elles ne remplacent pas l'expérience collective d'une pièce de théâtre ou d'un spectacle vivant. Ni aujourd'hui ni demain. Mais les captations et les diffusions gratuites sur la plateforme Auvio de la RTBF et aussi sur les médias de proximité permettent d'amener le spectacle dans les foyers et de soutenir directement les artistes et techniciens.

Il y a donc un chantier à ouvrir avec le secteur sur cette question, en prenant le temps d'analyser les avantages et inconvénients, sans perdre de vue que la captation n'est qu'un succédané qui ne remplace nullement l'expérience du spectacle dans une salle.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, beaucoup d'entreprises privées proposent ces services de captation et c'est une bonne chose. Comme toutes les autres, ces sociétés ont besoin de travailler. Cependant, je ne voudrais pas que la Fédération Wallonie-Bruxelles manque le train du numérique qui sera un enjeu majeur dans les prochaines années.

Vous avez raison de rappeler que ce chantier soulève beaucoup de questions. Il convient néanmoins de s'y attaquer, car c'est un enjeu d'avenir. J'espère que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra soutenir tous les artistes laissés-pour-compte.

1.14 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rachat du Waux-Hall par la ville de Nivelles»

M. Olivier Maroy (MR). – Depuis de nombreuses années, la Fédération Wallonie-Bruxelles est copropriétaire du Waux-Hall, un bâtiment situé en plein centre de Nivelles et qui abrite son centre culturel. La ville de Nivelles souhaiterait racheter les parts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'avoir la maîtrise totale sur le bâtiment et de pouvoir y entamer d'indispensables travaux de rénovation. En effet, depuis longtemps déjà, le Waux-Hall ne répond plus aux normes de sécurité. Les pompiers réclament depuis longtemps un débit d'eau plus important en cas d'incendie, le placement de portes coupe-feu et le remplacement complet de la scène.

Ces rénovations deviennent urgentes et la ville de Nivelles a ainsi proposé de boucler le rachat rapidement. À cette fin, elle a d'ailleurs inscrit à son budget de 2021 une somme de 600 000 euros. Il me revient que le Service public de Wallonie (SPW), par le biais de son département des comités d'acquisition, a procédé en décembre dernier à une estimation de la valeur vénale des droits indivis. On pourrait donc commencer à négocier pour sortir d'une situation qui, apparemment, ne convient à personne.

Madame la Ministre, vous êtes compétente pour les bâtiments culturels. Qu'en est-il de ce dossier? Pourquoi est-il à l'arrêt? Quelles sont votre position et celle de la Fédération par rapport à cette proposition de rachat? La Fédération est-elle toujours disposée à céder ses parts à la ville de Nivelles? Dans l'affirmative, à quel prix?

D'éventuelles négociations pourraient-elles être entamées rapidement? Quelles en seraient les difficultés? Un calendrier de vente est-il prévu?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la copropriété du bâtiment du Waux-Hall entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ville de Nivelles est due à la cohabitation en ses murs du centre culturel communal, de la bibliothèque locale et de la bibliothèque centrale du Brabant Wallon, cette dernière étant organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La cohabitation de ces occupants est plutôt harmonieuse, même si la relative exigüité des locaux est parfois perçue comme un frein au développement de leurs activités. En revanche, il est vrai que la copropriété complique les questions de maintenance et de rénovation du bâtiment. C'est pourquoi la ville de Nivelles souhaiterait se porter acquéreuse de la part du bâtiment détenue par notre Fédération.

Je peux vous confirmer mon ouverture et celle de mon administration à cette proposition de rachat, prenant en considération le fait que la Fédération ne pourra quitter le Waux-Hall que lorsqu'elle sera en mesure d'accueillir la bibliothèque centrale dans une nouvelle implantation. Par ailleurs, je souhaiterais conserver la possibilité de disposer encore ponctuellement de l'espace d'exposition partagé actuellement avec la ville de Nivelles.

L'hypothèse du rachat avait fait l'objet d'une première rencontre entre la ville et l'administration dès octobre 2019. Lors de cette rencontre, il avait été convenu que la commune solliciterait le comité d'acquisition du Brabant Wallon, afin de disposer au préalable d'une estimation de la valeur de la propriété. La visite du comité d'acquisition était prévue en août dernier. Vous citez le chiffre de 600 000 euros. De mon côté, je n'ai obtenu ni le résultat de cette expertise – qui constituera la base des discussions – ni une offre chiffrée. Dès lors, il me semble prématuré de parler de calendrier de vente à l'heure actuelle.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, j'ai sous les yeux l'estimation réalisée par le comité d'acquisition. Je vous invite dès lors à vous tourner vers votre administration puisque le courrier y afférent date du 16 décembre. Cette estimation peut servir de base pour entamer des négociations. J'ai bien pris note de votre ouverture dans ce dossier et je vous en remercie.

Les acteurs de terrain nous ont fait part du fait que cette cohabitation entraînait des difficultés. Le problème n'est pas dû à l'entente entre les acteurs de terrain – qui semble bonne –, mais concerne plutôt les travaux. Ces derniers sont indispensables pour garantir la sécurité des visiteurs. Cela fait pourtant longtemps que les pompiers attirent l'attention sur le fait que le bâtiment n'est

plus aux normes. Il nous faut sortir rapidement de cette situation potentiellement dangereuse. Maintenant que nous disposons d'une estimation, la rencontre des différents partenaires relèverait du bon sens.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et est reprise à 14h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.15 Question de **M. Gaëtan Van Goidsenhoven** à **Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «**Opportunité d'envisager la création d'un pass culture**»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, la France expérimente depuis bientôt deux ans, dans quatorze départements, une application géolocalisée qui offre aux jeunes âgés de plus de 18 ans un crédit de 500 euros leur permettant d'accéder à différentes offres culturelles de proximité. L'expérimentation ayant manifestement été concluante, la ministre Roselyne Bachelot a annoncé récemment que ce pass culture devrait être accessible sur l'ensemble du territoire dans les mois qui viennent, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. La ministre française a décidé que la généralisation du pass culture s'accompagnera d'une modification de la somme qu'il contient; celle-ci sera désormais de 300 euros. Plusieurs modalités doivent encore être fixées afin d'orienter les jeunes vers des pratiques culturelles plus patrimoniales, et moins numériques.

Alors que l'écueil de la dimension marchande que pourrait impliquer l'utilisation de ce pass culture était autrefois pointé du doigt, la ministre française de la Culture s'appuie sur les chiffres de l'expérimentation pour considérer désormais qu'il s'agit d'un «formidable outil d'émancipation». Dès lors, Madame la Ministre, j'aurais souhaité connaître votre avis quant à l'opportunité d'envisager un mécanisme semblable à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans quelle mesure votre cabinet se penche-t-il sur l'évolution de ce projet en France, ou dans d'autres pays tels que l'Italie qui a mis en œuvre le mécanisme de «*bonus cultura*»? Des contacts avec vos homologues étrangers ont-ils eu lieu sur cette thématique?

Je suis bien entendu conscient que la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles vous contraint à être très prudente en matière de dépenses publiques. L'idée du pass

culture est intéressante, mais il convient préalablement d'en analyser le coût budgétaire. Vous êtes-vous penchée sur l'opportunité de réaliser une évaluation du coût budgétaire d'une telle initiative, des impacts qu'elle pourrait avoir concernant l'accès à la culture ainsi que sur les répercussions positives pour le secteur culturel? Par ailleurs, un tel dispositif ne pourrait se concevoir, en Fédération Wallonie-Bruxelles, que lors d'une révision partielle des modes de financement de la culture ou d'un financement alternatif de la culture. Quel regard portez-vous sur cette question?

J'avais interrogé votre prédécesseure sur le sujet lors de la précédente législature. Celle-ci s'était montrée plutôt réticente, estimant que l'instauration d'un pass culture ne suffirait pas à lever les barrières de l'accès à la culture. Elle avait donc fait le choix de valoriser les dispositifs existants, et notamment les différents mécanismes de médiation culturelle. L'expérience française montre cependant que ce modèle peut présenter un réel intérêt pour l'accès des jeunes à la culture. Comment percevez-vous la dimension d'émancipation culturelle à travers l'élaboration d'un mécanisme semblable?

Plusieurs communes wallonnes, dont celle d'Estaimpuis, ont lancé une initiative de ce type depuis plusieurs années, en créant un pass culture offrant une réduction sur tous les événements culturels organisés sur leur territoire. Cette initiative vous inspire-t-elle une réflexion particulière? Enfin, estimez-vous que l'introduction d'un pass culture généralisé pour certaines catégories de personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait constituer un outil afin de relancer le secteur culturel, tant touché par la crise sanitaire depuis bientôt un an?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, votre collègue Olivier Maroy m'avait déjà interrogée sur le pass culture en mai dernier. Ma position n'a pas évolué depuis, et elle rejoint celle de ma prédécesseure. L'objectif de faire participer les jeunes à la vie culturelle sera atteint si les logiques de médiation culturelle de l'ensemble des institutions culturelles sont renforcées et si toutes les potentialités du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) sont déployées.

L'enthousiasme de Mme Bachelot doit être tempéré par les critiques entendues au sujet de ce dispositif. Que ce soit en Italie ou en France, les bilans concernant l'utilisation d'un pass culture sont assez mitigés. Ces pass profitent en effet principalement aux personnes ayant déjà des pratiques culturelles et aux industries culturelles. Une analyse des dépenses effectuées dans le cadre du pass culture en France a démontré que les dépenses liées à la musique concernaient majoritairement la plateforme de musique en ligne Deezer.

Les pass et autres chèques culture misent sur l'aspect financier pour dynamiser la vie culturelle. Or, l'argent n'est pas l'unique frein à la participation culturelle. L'accompagnement et la médiation sont aussi nécessaires pour susciter de nouvelles envies, découvertes, sorties et pratiques culturelles. Bien entendu, le coût d'un bien culturel, que ce soit un spectacle, une exposition ou un stage, représente, pour une partie de la population, un réel obstacle à la participation à la vie culturelle. À Bruxelles, l'ASBL Article 27 mène un projet pilote avec les mutualités socialistes pour que toute personne bénéficiant de l'intervention majorée puisse profiter d'une réduction sur le prix des tickets d'entrée au musée, au cinéma ou encore au théâtre.

Pour terminer, l'idée de centrer les politiques d'accessibilité sur la demande culturelle des jeunes plutôt que sur l'offre est intéressante. Cette vision invite à élargir la notion même de culture. Les jeunes ont une approche omnivore de celle-ci: pour eux, elle s'étend du jeu vidéo à la pratique de la danse, et des plateformes de musique aux librairies. Cette consommation multiple peut inspirer une politique culturelle qui fait la part belle à l'hybridation et à la transversalité.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je prends acte de votre volonté de privilégier la médiation. Je suivrai le développement des différents dispositifs existants en Belgique et dans les pays voisins, afin de contribuer à la réflexion. L'objectif est évidemment d'ouvrir largement la culture à de nouveaux publics et de susciter de nouvelles curiosités.

1.16 1.16 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Street art, ou art urbain»

Mme Sabine Roberty (PS). – Ces dernières années, le paysage urbain a pris quelques couleurs grâce à l'apparition de fresques grandioses. Le *street art*, nom anglais pour l'art urbain, est un mouvement artistique contemporain qui englobe toutes les formes d'art réalisées dans la rue ou dans des endroits publics. Plusieurs méthodes existent: le graffiti traditionnel ou au pochoir, les stickers, les posters, la projection vidéo, les installations de lumière, la céramique, etc. L'art urbain s'est fait une place sur nos murs, sur nos trottoirs, sur nos monuments et dans nos parcs. Il se veut souvent subversif et provocateur. Il ne laisse pas indifférent et invite à la réflexion. Plus que tout, c'est un art accessible, fédérateur et gratuit que tout le monde dans l'espace public peut s'approprier. Il permet de donner à nos villes et communes de nouvelles couleurs.

Madame la Ministre, entendez-vous favoriser cette forme d'art? Dans l'affirmative, de quelle façon comptez-vous procéder? Certaines villes sont très actives en matière d'art urbain, organisant même des parcours guidés autour de différentes œuvres. Bénéficient-elles d'une aide quelconque de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encourager l'art urbain? Existe-t-il des sites «légaux» d'art urbain pour les artistes en herbe ou confirmés? Dans l'affirmative, sont-ils nombreux et suffisants? Depuis que cet art s'impose légalement dans l'espace public, les pratiques illégales de bombing sont-elles en diminution? D'aucuns pensent que l'origine et la nature contestataire de cette forme d'art sont des freins à son encadrement. Quel est votre avis?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai autant de considération pour l'art urbain que pour les formes plus classiques de l'art contemporain. Comme pour toute autre forme d'art, les messages véhiculés par les artistes, qu'ils soient subversifs ou non, ne constituent aucunement un frein à mon soutien. Je suis particulièrement sensible à la démocratisation de la culture. L'art urbain permet cette démocratisation; il est en mesure de toucher un public plus jeune. C'est pourquoi je soutiens les initiatives contribuant à son développement en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'elles émanent d'artistes urbains eux-mêmes, ou alors d'associations ou d'institutions qui œuvrent à l'épanouissement de cette pratique.

Plusieurs initiatives dynamiques et porteuses ont vu le jour en région liégeoise. Je pense notamment aux actions menées par la Centrale des arts urbains: celle-ci regroupe plusieurs collectifs artistiques qui sont actifs dans des disciplines relevant des arts plastiques comme le graffiti, l'art pictural ou les arts graphiques, mais aussi dans des formes d'expression liées aux musiques urbaines comme le break dance ou le rap. Afin de favoriser le développement de ces formes d'expression innovantes et contemporaines, j'ai récemment augmenté de 5 000 à 15 000 euros la subvention annuelle de l'ASBL Spray Can Arts. Cette subvention permettra la réalisation de fresques dans la région liégeoise et partout ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. La Centrale des arts urbains est également soutenue structurellement à hauteur de 50 000 euros sur une ligne pluridisciplinaire du budget de la Culture.

Je citerai également le rôle précurseur joué par l'ASBL Lezarts urbains. Cet organisme promeut la culture urbaine soutenue à hauteur de 300 000 euros dans le domaine de la musique; il a milité pour la valorisation de la pratique phare de la culture hip-hop, qu'il défend depuis son apparition en Belgique. Le centre de documentation de l'ASBL a également mené un important travail d'archivage et une réflexion sur cette discipline.

L'art urbain est en effet en mesure de rendre l'art accessible et d'amplifier son rôle fédérateur. À cet égard, je tiens à saluer le travail réalisé auprès du public scolaire à Bruxelles et à Molenbeek en particulier, là où est installé le MIMA Museum. Il va de soi que la réalisation de fresques dans l'espace public ne peut pas se faire sans l'appui des autorités locales et des propriétaires immobiliers, qui peuvent offrir aux artistes un espace d'expression. La Fédération continuera de soutenir l'art urbain en contribuant aux frais de production des œuvres et à leur médiatisation.

La question sur le frein à la reconnaissance ne semble plus être d'actualité. L'art urbain est en effet devenu une discipline à part entière, pratiquée par un grand nombre de professionnels. Si certains ont sans doute œuvré un temps dans la clandestinité, ils en ont ensuite fait le cœur de leur métier.

Mme Sabine Roberty (PS). – La région liégeoise, qui m'est chère puisque j'en suis originaire, est en effet en pleine mutation et les fresques murales qui y apparaissent subliment le paysage urbain. Depuis six ans, la ville de Seraing, notamment, développe son art urbain en travaillant avec des artistes reconnus internationalement, mais aussi avec des jeunes de la région. Les murs de son centre culturel ont d'ailleurs été recouverts de fresques réalisées par de jeunes artistes sérésiens.

Je me réjouis d'apprendre que les montants accordés à certaines structures ont été augmentés, voire qu'ils ont triplé. Par ailleurs, je rappelle aux collègues que certaines applications comme *St'Art* ou *Street Art Cities* permettent de voyager de fresque en fresque dans plusieurs villes à travers le monde.

1.17 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Coopération culturelle transfrontalière au niveau de la Grande Région»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Le Grand-Duché de Luxembourg a souvent besoin de main-d'œuvre frontalière, comme par ailleurs d'autres pays jouxtant le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Grand-Duché est un partenaire économique clé de la province de Luxembourg. De ce constat, qui a été posé à d'autres lieux de notre territoire, est née il y a quelques années la nécessité de renforcer les coopérations transfrontalières. En matière culturelle aussi, l'interdépendance transfrontalière est bien utile. Et nous devons en tirer parti de la meilleure manière, qui plus est en cette période difficile de pandémie.

Le 4 décembre 2020, les ministres et les responsables politiques compétents en matière de culture de la Grande Région se sont réunis par visioconférence à l'occasion de la conférence des ministres de la Culture de la Grande Région. Pendant deux ans, les travaux de cette dernière se sont, entre autres, concentrés sur la promotion conjointe de la Journée européenne du patrimoine dans la Grande Région, l'intensification des échanges professionnels en organisant des réunions d'experts et le soutien de projets tels que le film «*Europe Reloaded – à la redécouverte de Robert Schuman*» et le programme «Initiative Pop». Ils ont par ailleurs abouti à une publication visant à faciliter la mobilité des artistes au sein de la Grande Région, disponible sur les sites internet de tous les partenaires depuis le 15 décembre 2020.

Madame la Ministre, avez-vous participé à ces travaux? Si ce n'est déjà fait, ne conviendrait-il pas d'entamer une réflexion, notamment au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour bâtir une relation gagnant-gagnant avec d'autres voisins directs dans le domaine de la culture? Quelle est votre position sur ce point? Une réflexion de ce type est-elle déjà en cours, en collaboration avec nos voisins de la Grande Région, pour créer de nouvelles synergies en matière de culture? Quels sont les travaux actuels en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de culture dans l'ensemble de la Grande Région pour le développement de perspectives d'avenir communes?

Le ministre-président wallon m'avait précédemment indiqué que la Grande Région fait partie des préoccupations du gouvernement wallon. Je souhaiterais donc savoir s'il en est de même pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'affirmative, comment cela se traduit-il concrètement? Quelles sont les actions concrètes de coopération transfrontalière mises en œuvre pour la culture au sein de la Grande Région?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, ma réponse concerne aussi la question sur le programme «Europe créative» que Mme de Coster-Bauchau qui était jointe à la vôtre, car les deux dossiers sont liés. Comme elle l'a souligné dans sa question, je m'étais positionnée fortement en juillet en faveur d'un budget européen ambitieux pour la culture. J'avais alors plaidé, tant au sein du parlement que dans les médias par le biais d'une carte blanche, pour que la culture soit au cœur du redéploiement européen. Pour la période 2021-2027, le programme «Europe créative» sera doté de 2 400 millions d'euros, soit une augmentation de 924 millions d'euros. À cela, un complément de 600 millions d'euros est ajouté. Il s'agit du résultat de l'accord entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Cette

augmentation totale de 62 % constitue un premier pas, mais ne met pas pour autant la culture au cœur du redéploiement de l'Union européenne. Elle ne correspond par ailleurs pas à l'ampleur du choc subi par le secteur culturel.

Je reste convaincue que tous les niveaux de pouvoir doivent pouvoir œuvrer au soutien du secteur culturel. Après l'impact catastrophique direct de nombreux mois d'inactivités, les conséquences sociales et économiques de la crise se feront ressentir, à long terme, pour le monde culturel. Ce choc culturel se fera ressentir dans les années à venir, avec le risque de perdre une grande partie de la richesse et de la diversité de la scène culturelle européenne. Il s'agit aussi d'œuvrer à long terme pour renforcer la dimension culturelle de l'Union européenne, et à travers elle, l'échange entre nos citoyens. La culture est aussi un moyen de rendre l'Europe plus sociale et plus solidaire.

Sur le retour par nos opérateurs du renforcement du budget d'Europe Créative, il est prématuré d'évaluer l'impact de ces budgets additionnels pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, car ce programme est directement géré par la Commission européenne et se fait par des appels à projets. Les opérateurs culturels introduisent donc directement leur candidature auprès de la Commission. Cela dit, il est certain que ce budget amplifié permettra de continuer à soutenir les secteurs culturels et créatifs en Europe, tant sur le volet culturel que des médias.

Plusieurs initiatives devraient être mises en œuvre par le programme pour favoriser le développement et la professionnalisation du secteur et de ses opérateurs comme le soutien aux secteurs culturels et audiovisuels; un soutien sectoriel en faveur du secteur musical; une action visant à favoriser la mobilité des artistes et professionnels de la culture en Europe; ou un soutien au secteur des médias visant à promouvoir l'éducation aux médias, le pluralisme et la liberté des médias. Ces initiatives seront alignées sur les priorités politiques plus transversales de l'Union européenne tels que le Pacte vert pour l'Europe, le nouvel agenda européen pour la culture, l'inclusion et la stratégie d'égalité de genre.

J'en viens maintenant à votre question. La Fédération Wallonie-Bruxelles est impliquée activement dans la coopération culturelle avec ses voisins. Concrètement, la coopération culturelle est menée à tour de rôle par une Région tous les deux ans et les projets que vous évoquez sont ceux qui ont été mis en œuvre, ou poursuivis, sous la présidence sarroise. La coopération culturelle sera poursuivie en 2021-2022 sous la présidence de la Région Grand Est sous la forme de groupes de travail. Il s'agira de tenir compte des effets de la crise, des restrictions sociales actuelles sur l'activité et l'emploi dans le secteur culturel et de leurs conséquences durables sur le plan économique et sociétal.

En parallèle de cette coopération culturelle transfrontalière, il faut aussi ne pas perdre de vue qu'un programme de financement Interreg porte sur le territoire de la Grande Région, dont le budget total, côté belge, pourrait être d'environ vingt millions d'euros, en cofinancement. Dans ce contexte, je me réjouis que la programmation 2021-2027 envisage un objectif spécifique visant à renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale. Cet objectif spécifique dans la programmation du fonds Interreg pourrait constituer des opportunités pour que nos acteurs culturels mènent des projets communs au sein de la Grande Région.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, vous avez évoqué beaucoup d'initiatives démontrant qu'il faut être attentif à cette coopération en matière culturelle avec les différentes régions limitrophes. Je me réjouis de votre rôle de partie prenante dans les réflexions et dans la poursuite de projets au niveau de la Grande Région. Néanmoins, si j'ai été étonnée de découvrir les différentes publications sorties en décembre dernier en droite ligne de la dernière conférence des ministres de la Culture de la Grande Région, vos propos me rassurent parce que ni la Région wallonne ni la Fédération Wallonie-Bruxelles n'étaient citées dans ces publications, ni même dans le communiqué de presse. Cette absence m'a un peu inquiété. Je resterai vigilante et j'espère que des actions concrètes seront bien menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.18 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien au secteur du livre à travers les centres publics d'action sociale (CPAS) et les bibliothèques»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Afin de soutenir le secteur du livre et de lutter contre l'isolement social, la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué un million d'euros pour financer l'achat de livres destinés aux centres publics d'action sociale (CPAS) et des bibliothèques publiques.

Madame la Ministre, comment s'effectuera la répartition financière par CPAS? Si c'est au prorata du nombre d'habitants, qu'en est-il si un CPAS ne fait pas de demande? Le surplus est-il réinjecté pour les autres CPAS?

Afin que la mesure soit couronnée de succès, un contact préalable a-t-il été pris avec votre homologue wallon ainsi qu'avec la Fédération des CPAS? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Le

livre sera-t-il la propriété du CPAS, de son bénéficiaire ou des bibliothèques?

De plus, les livres achetés devront correspondre à certains critères, notamment celui d'avoir été publiés en français. Quels seront les autres critères? Un public sera-t-il favorisé: les enfants, les étudiants, les personnes âgées?

Enfin, il me revient que les commandes s'effectueront auprès des librairies adhérentes au réseau Association momentanée de libraires indépendants (AMLI). Un mécanisme de solidarité se mettra-t-il en place pour les livraisons et/ou les réceptions de commande?

Qu'en est-il si les mesures sanitaires ne permettent plus aux bibliothèques d'accueillir du public?

-Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, en complément de ma réponse à la question de M. Maroy sur le sujet lors de la réunion de la commission de la Culture du 5 janvier 2021, je vous précise que, pour les CPAS, le calcul de répartition a bien été construit sur la base du nombre d'habitants par commune, seul critère valable pour l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans les bibliothèques, les livres achetés sont proposés en prêt aux lecteurs. Jusqu'ici les bibliothèques publiques sont toujours restées ouvertes pour le prêt, soit directement, soit sous la forme de colis à emporter ou de livraisons à domicile.

Les CPAS, quant à eux, ont eu la possibilité soit de valoriser ces bons eux-mêmes, soit de les remettre aux associations de terrain œuvrant auprès des publics de leur territoire qui sont éloignés de la lecture: écoles de devoir, formations pour adultes, homes, crèches, etc. Il relève donc du choix du CPAS de décider du destin des livres offerts par notre Fédération et des publics visés par leurs achats. Les bibliothèques et les CPAS sont en effet seuls à connaître les besoins de leurs usagers. L'important est que le livre circule et atteigne son lecteur.

Par ailleurs, comme le dépôt des factures court jusqu'au 31 janvier, l'administration ne connaîtra les chiffres finaux de l'opération que vers la fin du mois de février. Les modalités d'utilisation des soldes me seront proposées dans la foulée. L'ASBL Concertation des associations actives en prison (CAAP), par exemple, s'est manifestée pour bénéficier d'achats de livres au profit des bibliothèques des prisons.

Depuis le début de l'opération, le portail prixdulivre.be présente les critères de sélection des livres achetés, à savoir: être publié en français en 2019 ou en 2020, être né de la plume d'un auteur ou une autrice, ou d'un illustrateur ou une illustratrice, édité(e) à compte d'éditeur et résidant en Belgique, et/ou être publié par un éditeur pro-

fessionnel de la Fédération. Sont exclus les livres spécialisés, les livres juridiques, les manuels scolaires, les albums de coloriage. Les livres doivent aussi être référencés à la Banque du livre et sur prixdulivre.be. Enfin, ils doivent avoir été transmis à une institution de dépôt légal pour y être répertoriés.

Enfin, la structure AMLI, qui a obtenu le marché, a collaboré étroitement avec l'administration sur l'application de la mesure en matière de sensibilisation et d'utilisation correcte des bons. Les opérateurs bénéficiaires étaient libres, quant à eux, de choisir leurs détaillants parmi les librairies AMLI, souvent leur librairie locale. Les frais de port n'étant pas couverts par la valeur des bons, les commandes ont été généralement emportées par les bibliothèques, les CPAS ou les associations.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. Il est clair qu'il s'agit d'un très beau projet qui poursuit un objectif tout à fait louable, surtout en cette période très compliquée.

Je vous rejoins par rapport au calcul de répartition; c'est le plus objectif possible. Il est clair aussi que dans la plupart des communes, dans les CPAS en tout cas, nous avons essayé que les bibliothèques soient ouvertes soit par rendez-vous, soit avec un autre système, mais nous avons aussi veillé à rester attentifs à la situation sanitaire.

Je reviendrai vers vous, Madame la Ministre, lorsque le solde sera connu et qu'une nouvelle répartition sera proposée avec des nouveaux appels à projets.

1.19 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Le monde culturel face aux prolongations des mesures sanitaires décidées par le Comité de concertation (Codeco) lors de sa réunion du 22 janvier 2021»

1.20 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives de réouverture des lieux culturels pour la mi-février»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le secteur culturel se trouve dans une situation dramatique face à laquelle, Madame la Ministre, je m'adresse à

vous avec le cœur pour aborder l'ensemble des freins que rencontre le secteur culturel à cause du coronavirus. Cette commission défend unanimement ce secteur. Je ne sais plus quoi faire pour marquer le fait que nos paroles doivent sortir de cette commission afin que l'ensemble de la société prenne conscience de la nécessité de déployer la culture.

Il ne s'agit pas ici de dénoncer une forme de dictature sanitaire, mais d'affirmer qu'aujourd'hui, des artistes, des créateurs, des techniciens, des personnes qui font la culture se trouvent face à un frein sociétal important et que nous avons besoin d'une société qui tient compte de ce cri de détresse. Vous portez ce message avec force et vigueur et je sais que vous continuerez à le faire. Mais je souffre aux côtés des opérateurs culturels quand je vois que le Codeco, après sa réunion du 22 janvier, ne se tourne pas vers eux pour leur dire que leur détresse est entendue. Il faut continuer à convaincre les citoyens, le Premier ministre, voire le Roi, pour s'assurer que notre vie culturelle continue à exister. Vous êtes à nos côtés dans cette commission, nous ne cessons d'évoquer cette situation, mais à un moment donné, les gens doivent prendre en main cette discussion et reconnaître que la culture a sa raison d'exister.

Madame la Ministre, je souhaite continuer à travailler avec vous, dans l'unité de cette commission, pour que nos paroles soient entendues au-delà du champ parlementaire, pour que les citoyens comprennent la douleur des artistes et des personnes qui font la culture, pour leur rappeler que de multiples acteurs continuent à se battre, à créer, à agir. Penchons-nous aujourd'hui sur ce qui peut se passer à la suite de cette réunion du Codeco. Quelle est la ligne du gouvernement et comment la défendez-vous? Quelles perspectives pouvez-vous donner au secteur culturel? Pouvons-nous espérer, dès l'arrivée des beaux jours, un accroissement de l'activité culturelle, que nous savons indispensable?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je souhaite revenir quelques instants sur les propos précédents. Monsieur Segers, vous parlez beaucoup d'unité et de l'unanimité au sein de ce Parlement. Or, ce matin, la proposition du PTB visant à octroyer des aides directes aux travailleurs du secteur culturel s'est heurtée à la majorité, qui a voté contre. Nous ne sommes donc pas unanimes. Certes, le déconfinement fait partie de nos objectifs, mais nous devons continuer à parer aux questions urgentes. Voilà qui clôt cette parenthèse.

Le samedi 16 janvier a eu lieu l'événement «*Still Standing #2*», une nouvelle mobilisation du secteur culturel. Des travailleurs de la culture, associations socioculturelles, collectifs et fédérations des arts et de la création souhaitaient ainsi rappeler au monde politique l'essence et l'importance de la culture. Le secteur culturel considère qu'il subit une inégalité de traitement

flagrante dans la gestion de cette crise et qu'il est traité comme une banale variable d'ajustement. À ses yeux, la distinction entre «essentiel» et «non essentiel» est un simplisme économique qui renforce une société à plusieurs vitesses ainsi qu'un choix idéologique qui doit cesser de guider les décisions politiques, au risque de conséquences néfastes et irréversibles.

Les travailleurs de la culture, associations, collectifs et fédérations ainsi mobilisés souhaitent également rappeler que d'un point de vue sanitaire, les lieux culturels sont des endroits sûrs soumis à des protocoles stricts validés par des virologues, dont aucune étude n'a démontré qu'ils seraient plus propices à la propagation du virus que d'autres espaces de rassemblement qui, eux, sont toujours en activité. Ils demandaient par ailleurs à ce que la solidarité s'applique entre les différents secteurs afin de répartir le poids des mesures sur l'ensemble de la société et de permettre ainsi à tous de fonctionner, même en régime réduit. Le communiqué de presse des organisateurs de «*Still Standing #2*» se terminait ainsi: «Le silence et l'indifférence affichés par le monde politique, le report *sine die* de toute perspective, ne peuvent plus durer. Nous exigeons dès aujourd'hui des réponses concrètes, concertées et créatives de la part de nos représentants.»

À ce titre, la dernière réunion du Comité de concertation (Codeco) a certainement dû être une grande source de déception: alors qu'il y a été question d'une réouverture potentielle le 13 février pour les métiers de contact, pas un mot n'a été prononcé sur le secteur culturel. En revanche, Madame la Ministre, lors de votre apparition sur le plateau de l'émission «*notélé*», le samedi 23 janvier, vous avez émis la possibilité d'une réouverture des lieux culturels pour mi-février.

Quelle position votre gouvernement a-t-il défendue lors de la dernière réunion du Codeco? La culture a-t-elle été abordée lors de cette réunion? Pourquoi est-elle absente des mesures annoncées? Quelles informations vous permettent d'envisager une réouverture des lieux culturels pour mi-février? Pourquoi n'avez-vous pas communiqué plus largement à ce sujet? Quelles seraient les conditions de cette réouverture? Qui avez-vous consulté pour préparer les protocoles de reprise dont vous avez récemment parlé dans la presse?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur et Madame les Députés, je tiens à vous rappeler que je ne suis pas personnellement présente aux réunions du Codeco; en effet, depuis le début de la crise sanitaire, c'est monsieur le ministre-président qui y assure le relais de l'ensemble des préoccupations des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par conséquent, je ne suis pas en mesure de vous expliquer les raisons pour lesquelles tel ou tel sujet n'y aurait pas été abordé. Toutefois, je peux vous assurer que

notre gouvernement maintient une vigilance constante pour faire en sorte que l'ensemble des thématiques que vous avez évoquées soient prises en compte par le Codeco, notamment les questions de santé mentale chez les jeunes et le rôle essentiel de la culture dans la création de liens, avec des publics fragilisés par exemple. Malheureusement, l'évolution du virus et l'apparition de ses variants inquiètent énormément et ont laissé peu de place à des assouplissements lors des dernières décisions, peu importe le secteur considéré. Le Codeco a demandé aux jeunes et au secteur culturel de patienter encore.

Concernant plus particulièrement la culture, les protocoles sont prêts depuis plusieurs semaines. Ils ont été élaborés sur la base d'une concertation avec les secteurs et ressemblent à ceux qui ont été présentés lors du premier déconfinement, mais nous les avons adaptés aux plus récentes informations communiquées par le pouvoir fédéral au regard de différents baromètres. Ils prévoient une réouverture progressive des secteurs en autorisant des activités en petits groupes, essentielles pour favoriser la lutte contre l'isolement des jeunes et des moins jeunes. Je songe, par exemple, à des activités dans les secteurs socio-culturels et de l'éducation permanente. Ils prévoient également un redéploiement progressif des activités extérieures, ainsi que des assouplissements graduels permettant d'augmenter la taille des groupes et les jauges des salles, que les spectateurs soient assis ou debout. Tout ceci existait déjà dans les protocoles utilisés lors de la première vague.

Chacune des étapes est assortie de règles que les opérateurs connaissent. Ils les ont en effet déjà appliquées lors du premier déconfinement: il s'agit notamment du respect des gestes barrière, de l'inscription obligatoire, de la gestion des flux et de la ventilation ou encore du nettoyage des salles. En soi, les protocoles ne sont pas différents de ceux que nous avons rédigés pour le premier déconfinement. Néanmoins, depuis l'envoi de ces protocoles au commissaire «Corona» au début du mois de janvier, nous avons travaillé à leur harmonisation avec les protocoles des deux autres Communautés. Comme en mai 2020, la conférence interministérielle (CIM) de ce jeudi validera une nouvelle fois cette stratégie de déconfinement des secteurs. Il ne reste qu'à obtenir que le feu vert du Codeco pour définir les dates.

Il est temps d'offrir des perspectives de réouverture aux secteurs et aux citoyens; en ceci, je vous rejoins totalement. Le travail est fait: les données épidémiologiques les plus récentes indiquent que l'augmentation est terminée et que nous sommes dans une phase de stagnation, voire de diminution. Il est temps de rouvrir petit à petit les secteurs de la culture aujourd'hui fermés. Si certains ont la chance d'être ouverts, ce n'est pas le cas de nombreuses disciplines qui permettent d'entretenir un lien avec le public: les arts de la

scène que sont la musique, le cinéma et le théâtre, mais aussi les arts de la rue et les arts forains. J'ai plaidé pour que cette réouverture ait lieu vers la mi-février en faisant référence au point de mire évoqué pour d'autres secteurs. Nous pourrions rouvrir progressivement les secteurs culturels fermés à partir de la mi-février. Je plaide pour un printemps culturel, je rêve et je travaille également à un été musical. Ce travail est en chantier.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Pour reprendre vos mots, Madame la Ministre, il faut travailler à un printemps culturel; c'est là que se trouve l'unanimité de cette assemblée. Nous devons, ensemble, quel que soit notre parti, défendre la culture au maximum, même si le virus continue à circuler. Ce matin, il est vrai, nous n'avons pas trouvé l'unanimité à propos d'un texte parce que nous ne sommes pas d'accord sur la procédure juridique à suivre. En revanche, en termes d'impact social, d'unité, de volonté de soutenir les artistes et tous les acteurs culturels, cette unité existe. Nous devons la renforcer pour permettre un printemps culturel aussi entier que possible, même si le virus est toujours présent, avec des protocoles sanitaires stricts.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Nous sommes intervenus plusieurs fois pour préparer le nécessaire déconfinement des lieux culturels. Nous aussi, nous trouvons qu'il est plus que temps pour tout le monde de se retrouver autour des sorties culturelles.

Madame la Ministre, vous avez expliqué que les protocoles de déconfinement sont prêts. Vous vous êtes également exprimée à ce sujet dans la presse; un article paru dans «*Le Soir*» le 29 janvier dernier rapporte les propos suivants: «À trois ministres de la Culture, nous avons travaillé aux protocoles, aux perspectives. Tout cela est prêt.»

Pour ma part, je relaierais l'inquiétude du Syndicat des employés, techniciens et cadres (SETCa), qui a publié un communiqué en réaction à cet article. Il y exprime son étonnement d'apprendre ces informations par voie de presse; les représentants des travailleurs n'auraient pas été consultés pour ces protocoles. Le SETCa ajoute que vous n'avez pas précisé comment ces protocoles de déconfinement ont été élaborés et que jusqu'à présent, tant les organisations syndicales que les membres des commissions paritaires du secteur culturel et les représentants des employeurs n'ont pu prendre part aux discussions à ce sujet. En outre, ils n'ont même pas été informés sur le contenu même de ces protocoles de déconfinement. Le SETCa se dit encore convaincu que des discussions doivent se tenir rapidement avec les organisations syndicales et les autres acteurs du secteur.

Si nous avons la chance d'assister à une réouverture d'ici la mi-février, il est urgent de contacter les organisations syndicales et les autres organisations dont parle le communiqué du

SETCa pour s'assurer qu'aucun problème ne subsiste sur le terrain en amont de l'application des protocoles.

La perspective d'un déconfinement est évidemment intéressante et porteuse d'espoir, mais il ne faudra pas négliger les problèmes urgents durant le temps considérable que prendra la préparation de ce déconfinement. Par ailleurs, comme vous l'avez aussi dit dans la presse, certaines personnes sont laissées sur le carreau. C'est pour cette raison que nous avons fait une proposition ce matin; celle-ci a malheureusement été refusée par la majorité, mais nous continuerons à la porter parce que des gens se trouvent encore aujourd'hui dans des situations d'urgence sociale.

1.21 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fiches-projets culturelles du programme LEADER (Liaison entre action de développement de l'économie rurale) en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée à plusieurs reprises sur la redynamisation de la culture en milieu rural. Je sais que c'est un sujet pour lequel votre administration mène un travail de fond important. Venant moi-même d'une région rurale, cette problématique me tient à cœur. Il est essentiel que les citoyens aient un accès facilité à la culture. Il est clair qu'un habitant de Couvin ne dispose pas de la même offre culturelle qu'un citoyen bruxellois. Travailler à réduire ce fossé culturel me semble primordial.

Lancé en 1991 et toujours actif aujourd'hui, le programme européen LEADER est destiné à soutenir des projets pilotes en zones rurales. Du point de vue de la culture, la Fédération Wallonie-Bruxelles cofinance les fiches-projets culturelles du programme, en partenariat avec la Région wallonne et les groupes d'action locaux (GAL) porteurs de projets de territoires.

Concrètement, quels projets ont-ils été lancés ces cinq dernières années dans le cadre de ces fiches-projets? Quel budget est-il alloué dans le cadre de ce cofinancement chaque année? Pouvez-vous faire le point sur le projet LEADER à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles? L'avenir de ce projet est-il assuré et quelle sera sa ligne directrice à moyen terme?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la problématique de la ruralité. Je le partage bien évidemment.

Comme je le dis souvent, la culture doit être accessible partout et à tous.

La programmation 2014-2020 du programme LEADER contenait dix fiches-projets portées par des opérateurs culturels. Je ne vais pas vous les détailler en commission, mais, si vous le désirez, je peux vous faire parvenir l'état des lieux que m'a transmis l'administration. Cette programmation a été prolongée à cause de la pandémie. Elle prendra fin le 31 décembre 2023. Des moyens complémentaires issus du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en négociation, afin que les projets puissent être poursuivis. Les porteurs de projets que sont les GAL devaient rendre les montants attribués à chaque initiative pour ce 31 janvier 2021 au SPW. Ensuite, les administrations seront informées et devront marquer leur accord eu égard à la continuité des projets, ainsi qu'aux montants demandés. La prochaine programmation devrait donc débuter entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024. Les responsables du SPW souhaitent qu'il n'y ait pas de coupure entre les deux programmations.

Les appels à projets devraient débuter fin 2021-début 2022. Actuellement, mon administration n'a pas encore reçu d'instructions à ce sujet. Dès que ce sera le cas, les appels à projets émis par le biais des GAL et de nos services pourront être envoyés aux opérateurs, afin qu'ils puissent déposer leur candidature dans le cadre de la procédure.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre travail en faveur de l'accès à la culture pour tous.

1.22 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Respect des mesures sanitaires par les organismes culturels subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Rachel Sobry (MR). – La crise du coronavirus, qui touche notre pays depuis bientôt un an, a poussé les autorités compétentes à imposer le respect de certains gestes barrières tels que le port du masque et la distanciation physique entre les individus qui ne sont pas issus d'une même bulle. Certains secteurs sont soumis à des protocoles plus stricts afin d'éviter la transmission du virus.

Le secteur culturel, qui avait pu reprendre ses activités sous certaines conditions l'été passé, est actuellement à l'arrêt, à l'exception des bibliothèques et des musées. Dans ce contexte, des acteurs du secteur ont lancé plusieurs initiatives dans le but de s'occuper tout en offrant du divertisse-

ment ou en proposant une approche culturelle différente.

L'Eden, le centre culturel de Charleroi, a ainsi présenté sa «Wallo'mobile», une sorte de char disposant d'une scène et jouant de la musique, afin d'apporter un peu de gaieté et d'animation durant la période des fêtes de fin d'année aux résidents de neuf maisons de repos dépendant du centre public d'action sociale (CPAS) de Charleroi. Bien que l'intention soit louable tant il est important d'apporter de la joie et du réconfort aux résidents, des reportages télévisés ont montré que l'action s'était muée en un concert mobile où les animateurs dansaient et chantaient les uns contre les autres sans porter de masque. Ils ne respectaient pas non plus l'interdiction de rassemblement de plus de quatre personnes à l'extérieur.

Au-delà des risques sanitaires encourus, ce type de comportement constitue un mauvais exemple donné à des milliers de personnes, l'initiative ayant été largement relayée dans les médias. À l'heure où les consignes sanitaires évoluent régulièrement, conserver l'adhésion de la population est effectivement primordial. Il ne convient évidemment pas d'interdire toute initiative sur la voie publique, mais bien de veiller à conserver l'adhésion du plus grand nombre, et cela passe par la bonne compréhension des gestes barrières et des consignes sanitaires.

Madame la Ministre, avez-vous eu écho d'autres initiatives récentes d'organismes culturels subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont été organisées en plein air et dans le cadre desquelles les gestes barrières n'ont pas été respectés? À quelles règles sanitaires de tels événements sont-ils soumis? Les participants ne doivent-ils pas, comme tous les citoyens, respecter le port du masque, la distanciation sociale et la limitation des rassemblements à l'extérieur à quatre personnes? Quelle est votre position par rapport à ces actions menées par des organismes subventionnés dont les intentions sont certes louables, mais qui ne respectent pas les gestes barrières?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, s'agissant des questions sanitaires, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a qu'un pouvoir de recommandation et en aucun cas un pouvoir de sanction. Ses recommandations traduisent les décisions du Comité de concertation (Codeco) inscrites dans les arrêtés ministériels successifs. Mon cabinet et mon administration font en sorte que ces règles soient le plus clairement comprises par les opérateurs culturels et les citoyens, ce qui n'est pas toujours aisé. Toutes les recommandations sont disponibles sur le site www.culture.be et le Guichet Culture est là pour répondre à toutes les questions.

À ce jour, je n'ai pas connaissance de situations où les règles n'ont pas été respectées et je n'encourage évidemment pas ce type de comportement. Toutefois, nous avons tous besoin de culture et je ne peux que soutenir les initiatives qui, malgré le contexte et les restrictions, permettent à la culture, dans le respect des protocoles et des règles sanitaires, de vivre, de partager et d'offrir aux citoyens un coin de ciel bleu.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, je n'attendais effectivement pas que vous évoquiez d'éventuelles sanctions. Cependant, il conviendrait de s'assurer que les organismes culturels reçoivent régulièrement les recommandations de notre Fédération, d'autant plus qu'elles évoluent après chaque Codeco. Cela vaut la peine d'insister sur la bonne compréhension des recommandations, car force est de constater que certaines règles sanitaires n'ont pas été respectées. Les citoyens ne comprennent pas mieux les consignes sanitaires que les opérateurs culturels et sont informés de certains comportements irrespectueux lorsqu'ils sont relayés par les médias.

1.23 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Incertitude dans le secteur de l'éducation permanente»

1.24 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renouvellement du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, par le biais du décret-programme du 9 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du Coronavirus, aux Bâtiments scolaires, aux Fonds budgétaires, au Fonds Écureuil, à WBE, à la Santé, aux Médias, à l'Éducation permanente, aux Bourses d'étude, à la Recherche scientifique et à l'Enseignement obligatoire, vous avez décidé de reporter d'un an les décisions pour les demandes des associations déposées en 2019 et de calquer les budgets pour 2021 sur ceux de l'année 2020.

Ces dispositions sont largement critiquées par le secteur, car elles mettent en difficulté les associations qui attendent une décision. Entre-temps, les associations ne sont financées ni pour les actions qu'elles mènent ni pour les emplois éventuellement créés dans la perspective d'une

reconnaissance ou d'un changement de catégorie de forfait. Par ailleurs, les associations ayant fait une demande de reconnaissance en 2019 n'ont pas encore été informées des décisions les concernant, alors que la période de financement commençait initialement au 1^{er} janvier 2020. Le report au mois de janvier 2021 n'a visiblement pas permis de rattraper le retard. Notons également que la crise sanitaire n'est pas terminée et que le secteur de l'éducation permanente ne pourra probablement pas reprendre totalement ses activités avant de nombreux mois. Les évaluations à venir et leurs possibles conséquences sont source de craintes pour plusieurs associations.

Madame la Ministre, où en est la concertation avec le secteur de l'éducation permanente? Comment se fait-il que des associations n'aient toujours pas reçu de réponse à leur demande de reconnaissance? Toutes les associations ayant reçu un avis positif du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) seront-elles effectivement reconnues?

Envisagez-vous de considérer 2021 comme une année blanche, au même titre que 2020? Le principe de l'année blanche, tel qu'appliqué en 2020, implique-t-il que le nombre minimal d'heures d'activités à effectuer est a priori considéré comme atteint, et donc comptabilisé comme tel par l'administration dans l'évaluation des associations?

Quel sort est réservé aux demandes qui seront déposées en 2021? Le secteur attend de nouveaux formulaires depuis très longtemps. Où en est-on? Les associations qui doivent présenter un rapport général d'évaluation avec 2020 comme année de référence sont dans le flou. Pourriez-vous clarifier la situation? L'éducation permanente entrera-t-elle bien dans le périmètre du troisième fonds d'urgence? Quelles sont les possibilités de réouverture pour le secteur? Où en sont les protocoles?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, le CSEP est encadré par le décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative, tel que modifié par le décret du 14 novembre 2018, et par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2015 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'Éducation permanente, tel que modifié par le décret du 28 février 2018. Les mandats actuels des membres CSEP, d'une durée de cinq ans, arrivent à échéance. Pouvez-vous nous informer de la procédure de renouvellement en cours?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme annoncé, la concertation avec le secteur de l'éducation permanente a officiellement débuté le mercredi 22 janvier 2021. À cette date, mon cabinet a rencontré la fédération des

employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA), qui a obtenu sa reconnaissance comme fédération sectorielle en 2021. Cet espace de concertation s'ouvre pour une période longue et le travail sur la perspective budgétaire n'en est qu'un volet parmi d'autres, puisque les thématiques de l'émergence et de la gouvernance seront également abordées, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC). Maintenant que le secteur dispose d'une fédération représentative reconnue, il importe de préciser les rôles et missions des différents acteurs de la concertation, à savoir le CSEP et la FESEFA.

Je compte associer dès que possible le CSEP aux travaux. Le renouvellement de cet organe a entraîné une période de latence entre la mi-novembre et aujourd'hui. Cependant, un arrêté ministériel désignant les nouveaux membres sera signé dans les prochains jours. Présidé par Ariane Estenne, le CSEP sera un partenaire incontournable de la concertation. J'attends son installation effective. Dans le cadre de cette concertation, je compte également travailler avec le Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse, le Service général de l'inspection (SGI) et, éventuellement, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Pour répondre à l'une de vos questions, Madame Pavet, le fonds d'urgence est bien accessible au secteur de l'éducation permanente.

Au sujet de mes décisions sur les demandes de progression et de reconnaissance, les notifications officielles sont en cours de finalisation. Le 7 décembre 2020, j'ai toutefois pris l'initiative d'envoyer un courrier à tous les acteurs du secteur afin de leur exposer les arbitrages effectués lors du conclave budgétaire et de les informer de ma décision de suivre l'avis du CSEP pour toutes les demandes pour l'année 2020. Dans ce courrier, j'ai également annoncé mon intention, pour 2021, de continuer à soutenir les associations et à évaluer le respect de leurs obligations au regard du contexte de crise. Ainsi, le maintien des subventions est acquis pour cette année, à l'instar de celui du gel des obligations quantitatives.

Je n'aime pas le terme d'année blanche, car cette expression pourrait faire croire que les associations ne font rien, ce qui n'est pas le cas. En maintenant les subventions et en suspendant les critères quantitatifs, je fais en sorte que les associations puissent sereinement continuer leurs activités, en imaginant et en testant de nouvelles manières de mobiliser leurs publics, leurs travailleurs et leurs militants, dans la mesure où le contexte sanitaire le permet. Ce gel des critères quantitatifs ne signifie toutefois pas l'absence de contrôle et d'évaluation. Les associations qui auront introduit une demande de dérogation pourront rendre, en juin 2021, un rapport d'activité pour l'année 2020 qui ne sera pas examiné au regard des normes quantitatives minimales. Néanmoins, les associations pourront, à titre informatif, lister

toutes leurs activités maintenues, annulées et testées. Il leur sera également demandé de fournir un rapport moral sur la manière dont elles ont traversé la crise sanitaire.

Quant à l'évaluation pluriannuelle des associations, menée lors de la remise du rapport général d'évaluation, l'évaluation quantitative ne portera que sur les années non concernées par la crise de la Covid-19. En ce qui concerne le contrôle et l'évaluation pour l'année 2021, le cadre doit encore être précisé. Ce travail est mené en concertation avec le Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse, le SGI et les représentants du secteur.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le gel du développement du secteur de l'éducation permanente est inacceptable. Par ailleurs, après six mois d'inaction, il ne sera pas possible de reprendre les activités en quelques semaines. C'est pourquoi le secteur lui-même parle d'une année blanche. Madame la Ministre, beaucoup d'incertitudes planent sur l'éducation permanente et vous avez toutes les cartes en main pour lever beaucoup d'entre elles. J'espère que vous le ferez le plus rapidement possible. Le front commun syndical plaide, depuis plusieurs mois déjà, en faveur d'une revalorisation du secteur non marchand, et donc du secteur de l'éducation permanente.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je suis heureux que cette concertation se poursuive et prenne un nouvel élan. Elle permettra d'aborder une série de thématiques, pour lesquelles le contexte budgétaire devra, certes, être pris en compte, mais ne sera pas la principale préoccupation. Plusieurs autres éléments relatifs au secteur de l'éducation permanente doivent également faire l'objet de discussions. Je suis content d'entendre que vous souhaitiez impliquer dans le processus, outre les représentants du secteur de l'éducation permanente, dont la FESEFA fraîchement reconnue, le nouveau CSEP, le Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse, le SGI et l'OPC lorsque cela sera pertinent.

Je profite de ma réplique pour féliciter Ariane Estenne pour sa nomination à cette nouvelle fonction. C'est une personne de grande qualité qui connaît bien le secteur et qui occupera fortement bien cette position. J'espère que les concertations avec la FESEFA et les membres du CSEP permettront au secteur de l'éducation permanente de dépasser les difficultés indéniables qu'il rencontre et de se projeter vers l'avenir. J'attendrai encore quelques jours que l'arrêté ministériel soit signé pour avoir un aperçu complet des membres du CSEP.

1.25 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,

des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Alliances entre télécoms et médias belges face aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft)»

M. Olivier Maroy (MR). – En 2019, Proximus, Telenet, Rossel, *De Persgroep*, *Mediahuis*, la RTBF, *RTL Belgium*, la VRT, et *SBS Belgium* s'étaient entendus pour collaborer au sein d'une nouvelle structure: la *Belgian Data Alliance*. Cette alliance avait pour objectif d'étudier la mise en commun des données de ses membres, autrement dit les informations sur le profil de consommation de leurs utilisateurs respectifs, en vue de mieux rencontrer les besoins des annonceurs.

Au cœur de la démarche: la publicité ciblée et l'ambition, grâce à une approche complète allant de la télévision au mobile, de se poser en alternative crédible face à Google et Facebook, qui phagocytent quelque 80 % des revenus du marché de la publicité en ligne. Un premier aboutissement concret de la *Belgian Data Alliance* était attendu pour fin 2019.

En décembre 2020, une nouvelle alliance était annoncée entre Telenet/SBS *Belgium*, Proximus/Skynet et *Mediahuis* en vue de créer une régie publicitaire commune et nationale. Encore une fois, l'objectif était d'apporter une réponse locale à la domination des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur le marché publicitaire. Enfin, pas plus tard que le 19 janvier dernier, ce sont les CEO de Belfius et de Proximus qui ont annoncé leur volonté de s'associer en vue de se positionner en alternative aux GAFAM pour tout ce qui touche aux services aux consommateurs. Leur idée était de créer un portail commun pour concurrencer les géants du web sur le marché publicitaire. Au même moment, l'administrateur général de la RTBF, Jean-Paul Philippot, a lancé dans «*Le Soir*» un appel très remarqué aux acteurs locaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'ils coopèrent afin de créer des «écosystèmes de médias locaux».

Toutes ces démarches relèvent du même raisonnement. Les géants américains sont occupés à rafler les budgets publicitaires. S'ils veulent conserver une part du gâteau, nos médias doivent collaborer pour permettre aux annonceurs d'atteindre leurs clients à travers leurs différents types de médias et de plateformes. L'idée est donc, à travers l'offre des acteurs de médias locaux, d'atteindre les groupes-cibles de manière plus performante, notamment grâce à la mise en commun des données et leur exploitation. Cela permettra de développer davantage la publicité personnalisée, calibrée en fonction du profil des utilisateurs de ces médias et plateformes.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de ces différentes alliances et unions qui se multiplient entre les opérateurs télécoms et les

médias belges? J'y vois le signe d'une certaine vitalité et de la nécessité de se réunir pour faire face aux GAFAM. Un premier aboutissement concret de la *Belgian Data Alliance* était prévu pour fin 2019. Qu'en est-il? Quels sont les résultats de cette régie publicitaire commune? Savez-vous si le projet a abouti?

Qu'en est-il de la nouvelle alliance entre Telenet/SBS *Belgium*, Proximus/Skynet et *Mediahuis*, annoncée en décembre dernier? Est-elle aujourd'hui opérationnelle? À votre connaissance, d'autres alliances ou unions semblables sont-elles en préparation dans notre pays? Enfin, quel regard portez-vous sur ces différentes démarches, sur ces groupements et, au-delà, sur la stratégie à adopter face à l'hégémonie grandissante et inquiétante des GAFAM?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, l'érosion des recettes publicitaires vers les grands acteurs du numérique est une réalité depuis maintenant une décennie. En effet, les annonceurs ont tendance à diminuer leurs investissements dans les médias classiques au profit de Google et Facebook. Le développement de l'offre de publicité ciblée en est sans aucun doute la principale raison, car elle permet un meilleur rendu sur investissement.

Il n'est donc pas surprenant que les acteurs du marché local s'organisent dans le but de développer une offre de publicité ciblée sur les plateformes en ligne, ainsi que sur la télévision numérique. L'objectif de ces acteurs est sans doute d'offrir une alternative locale aux géants américains, en étant au plus près des évolutions et des besoins actuels du secteur. La multiplication des alliances sur ces marchés en Belgique peut toutefois créer de la confusion. Et si l'union fait la force, il est à craindre que les unions fassent le jeu des GAFAM.

L'Union belge des annonceurs a récemment publié des chiffres qui montrent que les investissements publicitaires ont été plus importants en 2019 qu'en 2018. Néanmoins, toute cette croissance s'est faite au bénéfice d'acteurs internationaux. Il me semble pourtant qu'il ne peut y avoir d'avenir, de compétition et de croissance pour les acteurs locaux que par la création et le renforcement d'écosystèmes locaux. Des écosystèmes au sein desquels les uns et les autres coopèrent et se font également concurrence, tout en ne se trompant pas d'acteur dominant et de levier de croissance.

Le rapprochement entre les opérateurs télécoms et les médias est une tendance mondiale. Elle n'est pas limitée aux enjeux de la gestion de données ou à ceux relatifs à la publicité, mais elle concerne également la distribution des contenus audiovisuels. Les accords entre les opérateurs télécoms et les services non linéaires tels que

Netflix ou les fusions entre diffuseurs de contenu et de grands groupes de télécoms le démontrent d'ailleurs.

La *Belgian Data Alliance* ne vise pas à être une régie publicitaire, mais une plateforme d'interopérabilité pour les données des différents participants, en vue d'atteindre une taille critique dans la compétition avec les plateformes internationales. Ce groupe de travail a pour objectif de permettre la facilitation et l'essor de la publicité ciblée sur la télévision.

Les données personnelles et leur protection – cet «or du 21^e siècle» – sont au cœur des enjeux relatifs à la publicité ciblée. Les stratégies du marketing numérique sont majoritairement basées sur leur utilisation. Il est dès lors essentiel d'assurer que les acteurs ayant recours aux pratiques de publicité ciblée respectent la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée. C'est également dans cette perspective que nous avons intégré dans le projet de décret sur les services de médias audiovisuels (SMA) des dispositions encadrant la pratique de la publicité ciblée des acteurs nationaux.

Par ailleurs, l'étude sur le marché publicitaire belge francophone, en cours de réalisation, permettra de dresser différents constats quant aux stratégies déployées par les régies publicitaires locales, relatives au partage et à la récolte de données.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je partage largement vos propos. En 2020, le numérique a explosé. Nous l'avons vu et tous les témoignages concordent. Toutefois, la croissance des revenus publicitaires s'est faite uniquement sur les plateformes internationales. Je pense effectivement qu'il est intéressant de voir les tentatives des acteurs locaux de se rapprocher, de s'unir et de se fédérer, afin de capter des revenus publicitaires et de ne pas abandonner leur part du gâteau aux GAFAM.

Je suis d'accord avec vous, il y a eu plusieurs tentatives, mais il faut à un moment qu'elles aboutissent, car trop de tentatives ne seraient pas bénéfiques au projet. Des règles doivent évidemment être respectées et vous avez raison de rappeler que le projet de décret «SMA», que nous voterons en séance plénière demain, posera une nouvelle réglementation. Pour le reste, j'attends beaucoup aussi de cette étude sur le marché publicitaire que vous avez commandée. Je pense qu'elle tombera à pic pour permettre à nos médias de réorienter leur stratégie face à ceux qui forment l'ennemi commun: les grandes multinationales.

1.26 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Promotion du livre francophone belge: bilan de l'opération «Lisez-vous le belge?» et émissions littéraires sur la RTBF»

M. Olivier Maroy (MR). – Du 16 novembre au 25 décembre 2020, le livre belge francophone était mis à l'honneur dans une grande opération de promotion intitulée «Lisez-vous le belge?». Cette campagne faisait partie des mesures de soutien à la chaîne du livre organisées par notre Fédération.

La coordination de la campagne avait été confiée au Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) et ses six membres. Une douzaine d'autres partenaires, tels que Librel, s'étaient ensuite associés au projet. Sous le hashtag «#LisezVousLeBelge», ces différents acteurs ont proposé durant six semaines des contenus et des initiatives diverses afin de mettre en lumière tous les acteurs de la chaîne du livre et faire (re)découvrir la littérature belge francophone.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un premier bilan de cette intéressante opération de promotion? Quelles sont les principales initiatives lancées dans le cadre de cette opération? A-t-elle permis concrètement de soutenir la chaîne du livre? Les objectifs fixés sont-ils atteints? Y a-t-il une évaluation chiffrée de cette opération? Disposez-vous de chiffres quant aux retombées de ces initiatives?

Par ailleurs, dans le cadre du plan «#Restart» de la RTBF, des capsules encourageant à la lecture et des podcasts littéraires devaient être proposés. Cela a-t-il bien été le cas? Quel en est le bilan?

Le journal «*Le Soir*» a récemment consacré une intéressante double page aux émissions littéraires. En télévision, on ne peut pas dire que la RTBF se montre très ambitieuse. Il faut se contenter de «*Sous couverture*», une émission présentée par Thierry Bellefroid le vendredi à 22h40 sur La Trois.

Sans remettre en cause les qualités de cette émission, on ne peut pas dire qu'elle draine une grande foule: avec une moyenne de 10 473 spectateurs, on est loin du demi-million de spectateurs de «*La Grande Librairie*», l'émission littéraire diffusée sur France 5. Selon les libraires, même belges, celle-ci aurait un impact non négligeable sur les ventes de livres. La présentation d'un auteur et de son livre dans l'émission française peut ainsi multiplier les ventes par dix – c'est ce que le secteur appelle «l'effet Pivot», en référence à Bernard Pivot, dont les émissions «*Apostrophes*» et «*Bouillon de culture*» ont eu un impact majeur.

Ne pensez-vous pas que la RTBF devrait se montrer plus ambitieuse, en télévision à tout le moins? En radio, elle multiplie les initiatives et remplit sa mission.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Actuellement, le PILEn et ses 30 partenaires effectuent un bilan complet de la campagne. Celui-ci n'est donc pas encore disponible.

Par ailleurs, les librairies ne sont pas encore en mesure de différencier les chiffres de vente liés à la campagne «Lisez-vous le belge?» et ceux liés aux achats massifs de cette fin d'année 2020. Quant à l'impact sur les prêts en bibliothèque, il est surtout visible sur le long terme. Une évaluation serait également prématurée.

Voici cependant un premier bilan. Cette campagne a donné une vraie place au livre belge dans l'espace public et a pu révéler au grand public et aux médias qu'il était possible de valoriser nos talents littéraires et éditoriaux de façon massive, originale et à travers différents canaux.

Sur les réseaux sociaux, le hashtag «#LisezVousLeBelge» a été massivement partagé et utilisé par des particuliers, des influenceurs, des opérateurs culturels et même des ambassades à l'étranger. Il a permis de s'approprier le concept du livre belge, de proposer des sélections et de mieux identifier les auteurs ou autrices belges dans l'offre francophone. De plus, des comptes Instagram et Facebook nouvellement créés ont été intensivement suivis et la fréquentation des sites partenaires a augmenté sensiblement durant la campagne.

Concernant les principales initiatives, des commandes ont été faites auprès des auteurs et autrices, des illustrateurs et illustratrices pour mettre en lumière la campagne, avec une attention tant à la variété des talents qu'à la présence des femmes.

Les trois thématiques – «Multi», «Sur/réalisme» et «Ensemble» – visaient également à valoriser la diversité de nos créateurs et à développer une dimension positive et solidaire dans un contexte de crise sanitaire. Sur les réseaux sociaux, les comptes «Lisez-vous le belge?» interpellaient le public par des questions sur la lecture, des souvenirs de lecture, des conseils en littérature belge. Enfin, les collaborations étroites avec la RTBF et «Le Soir» valorisaient tant les partenaires de la campagne que les auteurs et des annonces ont été relayées sur toutes les radios de la RTBF.

Par ailleurs, les émissions littéraires ont eu un impact effectif sur la vente de livres. À titre d'exemple, chaque numéro de «La Grande Librairie» a une incidence sur les ventes des livres présentés, que ce soit dans les librairies françaises ou belges. Cette répercussion est naturellement proportionnée à l'audience. Le Conseil du livre a émis des recommandations concernant la présence du livre sur les antennes de la RTBF, notamment sur l'importance des créneaux d'audience.

La diffusion de la culture, dans tous ses aspects, est un point d'attention important pour moi. La RTBF, en tant que média public, a évidemment un rôle essentiel à jouer dans cette optique et la négociation de son prochain contrat de gestion sera à cet égard un rendez-vous important.

M. Olivier Maroy (MR). – Je suis sans doute trop impatient: l'opération s'est clôturée le 25 décembre et, en ce 2 février, nous n'avons pas encore de bilan chiffré. J'espère que cela ne saurait tarder: l'évaluation des politiques – chère aux écologistes – est indispensable. Je ne doute pas de l'intérêt de cette campagne de promotion, mais il est bon de savoir ce qui a bien et moins bien fonctionné, histoire d'en tirer des leçons.

J'aurais espéré que vous vous engagiez davantage sur le rôle de la RTBF, mais j'entends bien que la prochaine échéance est celle du nouveau contrat de gestion. Nous aurons l'occasion d'en parler très longuement, puisque le Parlement occupe un rôle important dans la préparation de ce dernier.

Il y a en effet une place à prendre en Belgique francophone pour soutenir le livre. En télévision, la RTBF ne le fait sans doute pas assez. Toutefois, le livre et les auteurs occupent une place de choix dans de nombreuses émissions radio.

1.27 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Élaboration d'un plan d'éducation aux médias»

M. Benoît Dispa (cdH). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que le gouvernement entend «développer la politique d'éducation aux médias et d'aide à la formation aux médias en partenariat avec diverses organisations en vue de renforcer l'esprit critique de tout un chacun, de lutter contre la désinformation et de combattre les *fake news*». Ce sont des enjeux essentiels dans une société démocratique où les médias traditionnels et sociaux occupent un tel espace dans la transmission de l'information et dans l'exercice de la citoyenneté.

Ces derniers mois, vous avez évoqué à plusieurs reprises la création d'un plan d'éducation aux médias. Tout vient à point à qui sait attendre: lors de la séance du 28 janvier dernier, vous avez soumis au gouvernement une note d'orientation proposant une méthodologie pour l'élaboration de ce plan.

Pourriez-vous esquisser les contours de cette méthodologie? Quels axes prioritaires avez-vous définis? Quel rôle le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) occupera-t-il dans

ce processus? Quels autres acteurs du monde des médias, de l'éducation et de la jeunesse seront parties prenantes à l'élaboration de ce plan et aux actions qui en découleront? Quels moyens sont-ils prévus pour le renforcement des politiques d'éducation aux médias? Quel délai le gouvernement s'est-il fixé pour aboutir à ce plan? Quand les premières actions seront-elles lancées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Tout média occupe effectivement une place essentielle dans une société démocratique; ils constituent, à des degrés divers, un espace de transmission de l'information et d'exercice de la citoyenneté. J'ai bien soumis au gouvernement une note méthodologique et d'orientation en vue de l'élaboration du plan d'éducation aux médias. Les discussions à son sujet sont toujours en cours; je ne puis donc actuellement vous donner plus de détails.

Le CSEM sera, bien entendu, activement impliqué dans la phase d'élaboration du plan, de même que les autres parties prenantes de l'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, des médias eux-mêmes au secteur de la jeunesse, en passant par les associations d'aînés et par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Nous comptons aussi grandement sur la nouvelle direction d'appui du Conseil, qui est complète depuis le mois de janvier dernier.

Pour le reste, je souhaite rappeler qu'une réelle éducation aux médias doit permettre à chaque jeune d'adopter un usage critique, autonome et responsable. Cette base éducative permettra de bénéficier de toutes les opportunités que ces médias offrent et aidera à contrer leurs dérives. C'est dans cette optique que nous développerons le futur plan avec nos partenaires et avec les principaux acteurs de l'éducation aux médias.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je partage tout à fait la philosophie des objectifs poursuivis et la volonté de travailler en partenariat que vous venez d'exposer. Puisque le gouvernement discute toujours de la note que vous lui avez soumise, j'imagine qu'elle n'a pas fait l'objet d'un consensus. Ces discussions sont tout à fait normales, mais j'espère qu'elles ne s'éterniseront pas, qu'il n'y a pas de désaccord profond et que vous pourrez rapidement, lors d'une prochaine réunion du gouvernement, présenter un accord obtenu au terme d'une réunion entre les cabinets ministériels.

Lorsque ces quelques difficultés au sein de la majorité auront été résolues, je reviendrai vers vous pour obtenir des informations plus précises quant aux actions que vous entendez entreprendre pour élaborer ce plan dans un esprit de concertation.

1.28 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transformation du business model des médias écrits face à la numérisation»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, nous avons souvent débattu dans cette commission de l'impact de la pandémie sur la santé des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2020, le choc de la crise de la Covid-19 a été rude et brutal: les recettes publicitaires se sont effondrées; beaucoup de pigistes ont vu leur volume de travail diminuer; les rédactions se sont mises au télétravail. Bref, comme dans bon nombre de secteurs, 2020 est une année à oublier. Et pourtant, peut-être pas tant que ça. Parce que l'année 2020, paradoxalement, aura redonné de l'espoir aux médias. Elle aura été marquée par un formidable coup d'accélérateur à leur numérisation, comme l'expliquait récemment un expert par une très jolie formule: «le virus a poussé les médias à muter».

Le rapport annuel du *Reuters Institute for the Study of Journalism* en a fait la démonstration récemment. En 2020, le vent du numérique a soufflé sur les rédactions du monde entier. Les marques fortes, en particulier, ont été confrontées à une grande demande d'informations de qualité, ce qui s'est traduit par une hausse vertigineuse de leurs abonnements numériques. La tendance se confirme au journal «*Le Soir*», qui n'a jamais eu autant de lecteurs: 530 000 visiteurs uniques par jour en moyenne et un nombre d'abonnés payants qui a doublé en l'espace de deux ans. Même constat à «*La Libre Belgique*», qui a vendu 41 % d'abonnements numériques de plus que l'an dernier; ceux-ci représentant désormais près de la moitié du nombre total d'abonnements, éditions numérique et papier confondues. Aux États-Unis, le «*New York Times*» a même généré, pour la première fois de son histoire, plus de revenus par le biais du numérique que par le biais du papier.

Selon le rapport du *Reuters Institute for the Study of Journalism*, le modèle d'affaires des médias reposera de plus en plus sur le recrutement d'abonnés numériques payants et de moins en moins sur les annonces publicitaires. Ce nouveau modèle aura bien sûr un impact sur l'offre éditoriale, l'organisation et la composition des rédactions. La crise sanitaire a réhabilité l'enquête, la vérification des faits et la qualité des contenus. Pour cela, les rédactions devront s'appuyer sur des journalistes spécialisés et des experts, et beaucoup moins sur des généralistes ultra-polyvalents, comme c'était le cas ces dernières années.

Madame la Ministre, avez-vous pu prendre connaissance du très intéressant rapport du *Reu-*

ters Institute for the Study of Journalism? Si oui, quelles conclusions en tirez-vous? Comment analysez-vous ce nouveau modèle d'affaires des médias qui reposerait davantage sur le paiement d'abonnements numériques et moins sur les revenus de la pub?

Jusqu'ici, face au flot d'informations disponibles gratuitement, trop peu de personnes étaient prêtes à payer pour de l'information de qualité. La crise du coronavirus a clairement changé la donne. L'infodémie et les infox auraient donc fini par provoquer un besoin de clarification et d'informations de qualité, et donc une ruée sur les contenus qualitatifs et fiables. Que cela vous inspire-t-il? Ce changement se maintiendra-t-il après le coronavirus ou est-on face à une situation conjoncturelle? Vous n'avez pas de boule de cristal, mais quel est votre sentiment? Enfin, ne serait-il pas intéressant que l'étude du marché publicitaire belge francophone que vous avez commandée intègre les enseignements de ce rapport?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le rapport du *Reuters Institute for the Study of Journalism* relève sans surprise que la crise de la Covid-19 a profondément bouleversé les habitudes de consommation de l'information chez les citoyens, notamment en ce qui concerne la lecture de la presse. Les médias établis et leurs versions numériques ont été, au plus fort de la crise, des valeurs refuges pour les lecteurs, qui y ont cherché et trouvé une information fiable et de qualité.

Parmi les constats posés par le rapport, figure le suivant: pour augmenter leurs revenus, les médias établis ont misé prioritairement sur la recherche de nouveaux abonnés en ligne, plutôt que sur la publicité pour augmenter leurs revenus. Depuis plusieurs années, les revenus publicitaires en ligne sont loin de compenser les diminutions de revenus dans la presse papier, car les géants du web captent une part toujours plus importante de ces revenus publicitaires en ligne. Il est donc sain que les médias cherchent des stratégies de financement autres que la publicité. Se concentrer sur les lecteurs et leurs attentes me paraît être une voie plutôt positive.

Je ne m'aventurerai pas à faire des prévisions quant à l'avenir des formats journalistiques. Cependant, il semble cohérent d'aller à la rencontre des lecteurs là où ils se trouvent, c'est-à-dire en ligne. Je n'essaierai pas non plus, à l'instar du *Reuters Institute for the Study of Journalism*, de prédire un changement structurel des modes de consommation des médias dû à la pandémie. Comme le fait remarquer le rapport, nombreux sont les citoyens qui espèrent un retour à la normale et le temps nous dira si les évolutions que nous constatons depuis bientôt un an sont pérennes. Un pas vers un modèle basé sur les abon-

nements en ligne a néanmoins peut-être été franchi.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous indiquez que les constats du rapport sont sans surprise. Certes, nous nous attendions à que les gens multiplient leurs abonnements à des journaux d'information. Les citoyens ont, sur leur smartphone, accès à Spotify, à Netflix et désormais à un journal d'information de qualité. Nous devons nous en réjouir. L'ampleur du phénomène est néanmoins surprenante. Nous assistons à un véritable tournant qui, je l'espère, sera définitif. Depuis des années, les médias essaient de trouver la clé pour augmenter leur vente d'abonnements numériques; la crise leur a apparemment fourni un incitant. Toutefois, nous devons veiller à ce que ce nouveau modèle perde une fois la crise terminée. Cela passera par un accompagnement des rédactions. Le soutien public aux médias doit être maintenu, car des zones de turbulences sont à prévoir. Les profils des journalistes devront doucement évoluer au fur et à mesure que s'implante le nouveau modèle d'affaires des médias.

1.29 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conséquences éditoriales du retour d'Antenne Centre Télévision sur son implantation historique»

M. Laurent Devin (PS). – Antenne Centre Télévision ne prolongera pas son bail dans les studios de TV Factory à Houdeng-Goegnies. Dès fin avril, le média de proximité de la région du Centre retournera sur son site historique de la Tombelle, à Houdeng-Aimeries. Ce déménagement résulte de deux constats. Le premier tient à l'incertitude de l'avenir de la société qui l'hébergeait, en proie à une procédure de réorganisation judiciaire. La seconde résulte des propres difficultés financières auxquelles est confrontée Antenne Centre Télévision depuis plus d'un an.

De là à affirmer que cela résout tout, il y a un pas que nous nous garderons bien de franchir. Le retour dans ses anciens studios, plus étroits et qui donc entraînerait des conséquences éditoriales, ne pourrait d'ailleurs être que provisoire pour Antenne Centre Télévision dont la direction étudie plusieurs scénarios afin de trouver une solution pérenne pour assurer ses missions. Madame la Ministre, quelle solution préconisez-vous pour offrir un futur stable à Antenne Centre Télévision? Quels sont les projets de financement des médias de proximité en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes. – En effet, la situation d’Antenne Centre Télévision est compliquée depuis deux ans et j’en suis bien consciente. À l’origine, le bâtiment qu’elle occupe actuellement devait être partagé avec d’autres usagers. Ces derniers n’ayant pas investi les locaux, Antenne Centre Télévision a dû assurer seule la gestion du bâtiment après y avoir emménagé. Son conseil d’administration a alors pris la décision de retourner dans les anciens locaux de l’éditeur à partir du 1^{er} mai 2021.

Outre la situation particulière dans laquelle se trouve Antenne Centre Télévision, il reste, de manière plus générale, des questionnements sur le financement des médias de proximité. Les conventions et autorisations de tous arrivent à échéance fin 2021. Mon cabinet entamera dans les prochaines semaines un travail sur la révision de ces conventions. De plus, une réflexion globale sera menée par le gouvernement sur la situation et le financement des médias de proximité, notamment en accord avec les objectifs de la Déclaration de politique communautaire.

Ce travail se fera en concertation avec chaque média de proximité afin de trouver des solutions adaptées à leurs situations particulières, y compris, bien évidemment, Antenne Centre Télévision. Enfin, permettez-moi également de vous rappeler que le gouvernement a dégagé, pour les médias de proximité, un montant supplémentaire de 1,2 million d’euros. Nous menons actuellement une réflexion sur l’affectation la plus pertinente de ce montant complémentaire.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments d’information, qui inscrivent 2021 comme une année charnière pour les télévisions de proximité auxquelles nous tenons tant et qui informent au mieux nos concitoyens de l’actualité qui leur est proche.

1.30 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation aux changements climatiques par le biais des bulletins météo des médias de services publics»

M. Maxime Hardy (PS). – La lutte contre le réchauffement climatique est probablement le plus grand défi de notre siècle. Elle demande une participation active de toutes les composantes de notre société et nécessite que tout le monde soit conscient de l’importance de l’enjeu et en accord avec celui-ci. Or, le climatosepticisme est encore trop présent chez nous. Il peut être radical lorsqu’il va jusqu’à nier l’existence du changement climatique ou plus modéré lorsqu’il met en doute l’origine humaine du phénomène. En 2019, un sondage

Ipsos pointait qu’en Belgique, 25 % des sondés expriment des doutes sur le fait que l’activité humaine a causé les dérèglements climatiques actuels. La Belgique fait partie des pays qui relativisent le plus les effets des changements du climat.

Il est difficile de déterminer avec exactitude la part d’une certaine confusion des connaissances et de la mauvaise compréhension des phénomènes climatiques dans la construction d’un scepticisme climatique, qu’il soit dur ou modéré. Cependant, aucun moyen ne devrait être négligé pour sensibiliser et informer les citoyens quant à l’importance du phénomène. Madame la Ministre, nous partageons la conviction qu’il est essentiel que les médias de service public participent à cette mission de sensibilisation et d’information. Que ce soit à travers le contrat de gestion de la RTBF ou par le biais de règles particulières s’appliquant aux médias de proximité, ces enjeux démocratiques environnementaux doivent pouvoir être mis en lumière.

La météo est probablement un des programmes les plus regardés et un rendez-vous télévisuel important pour de nombreux Belges. Les bulletins météorologiques sont un excellent moyen de transmettre des informations sur le changement climatique, car les présentateurs et présentatrices disposent de la confiance de la population, des compétences requises en communication et d’un accès à une large audience. J’ai récemment visité la société Dreamwall à Marcinelle, dont la RTBF est actionnaire et qui réalise des bulletins météo pour de nombreux médias. Elle possède une renommée européenne, voire mondiale, dans la simulation d’environnements précis. Dreamwall peut, par exemple, simuler les impacts d’une catastrophe naturelle ou mettre en lumière les conséquences de changements climatiques et leurs effets concrets. L’émission de la RTBF «*Quel temps!*» illustre d’ailleurs cette volonté de sensibiliser les publics aux changements climatiques.

Tout en respectant l’indépendance éditoriale des éditeurs de service public, et, le cas échéant, en partenariat avec les acteurs concernés, avez-vous mené une réflexion sur les outils qui pourraient être développés? Que pensez-vous de l’utilisation de ce type de technologies pour sensibiliser le grand public, y compris dans une logique d’éducation aux médias? Avez-vous déjà rencontré les équipes de Dreamwall? Dans la négative, ne pensez-vous pas utile de découvrir les possibilités techniques offertes par leurs technologies quand les mesures sanitaires le permettront?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La société DreamWall dispose d’un savoir-faire reconnu internationalement, lié à l’utilisation de technologies de moteurs 3D destinés à la production de contenus. Il s’agit d’une filiale de la RTBF et je suis contente que vous

vous enthousiasmez pour cette entreprise. Les équipes de nombreuses émissions de la RTBF, mais aussi d'autres entreprises font appel à leur savoir-faire et je m'en réjouis également.

DreamWall a bel et bien développé des visualisations virtuelles de conditions climatiques qui sont reconnues par l'Organisation météorologique mondiale. Ces outils sont utilisés par la RTBF dans ses émissions et bulletins météorologiques. La maîtrise des outils virtuels par DreamWall ouvre clairement le champ des possibles. Au-delà de son aspect ludique, cette technologie permet un vrai traitement pédagogique de l'information météorologique et climatique. Par son expérience dans le domaine de la visualisation des éléments météorologiques et par son savoir-faire en matière d'environnements virtuels, DreamWall possède de multiples cordes à son arc pour améliorer la compréhension, par le plus grand nombre, de concepts-clés liés à la météo et au climat.

Informez sur le réchauffement climatique et sensibilisez le public au phénomène constituent des missions de la RTBF. L'offre météo de la RTBF a d'ailleurs évolué en ce sens ces dernières années. Depuis 2013, l'émission «*Quel Temps!*» est un rendez-vous quotidien qui traite de manière plus approfondie des questions parfois complexes. L'émission tente de mettre en avant les preuves visibles et perceptibles des dérèglements climatiques en Belgique et dans le monde. Des séquences explicatives graphiques décodent des phénomènes ou des concepts pour permettre au public de mieux comprendre et appréhender les mécanismes du ciel ou les enjeux liés à la question climatique. En tant qu'écologiste, je suis sensible à ces sujets qui sont repris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et qui seront également au programme des négociations du contrat de gestion de la RTBF.

M. Maxime Hardy (PS). – En effet, l'émission «*Quel Temps!*» illustre bien l'évolution des programmes de la RTBF. Le phénomène pourrait encore prendre de l'ampleur si la chaîne décidait par exemple d'adapter le bulletin météo quotidien. DreamWall m'a présenté certains projets et, lorsque la situation sanitaire le permettra, je serais ravi d'organiser une visite de leurs installations avec vous. Dans le cadre du prochain contrat de gestion de la RTBF, il serait intéressant de réfléchir à la mise en œuvre de nouveaux outils en vue de lutter contre le climatoscepticisme.

1.31 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Illégalité de l'internet Protocol Television (IPTV) et table ronde

du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)»

M. Olivier Maroy (MR). – L'*internet Protocol Television* (IPTV) continue de nuire aux créateurs de contenus et aux diffuseurs. Pour rappel, l'IPTV désigne la diffusion de canaux de télévision sur internet. L'IPTV n'a techniquement rien d'illégal, mais c'est l'utilisation qui en est faite qui peut être illicite. En effet, l'utilisation de l'IPTV devient illicite à partir du moment où le contenu auquel vous avez accès est diffusé par une personne ou une organisation illégitime. Autrement dit, «streamer» du contenu en IPTV est illégal si le fournisseur ne paie pas des droits de diffusion. Or, plusieurs dizaines de milliers de Belges ont succombé aux charmes de l'IPTV illégale qui leur permet de regarder des chaînes du monde entier ainsi que d'avoir accès à des milliers de films en vidéo à la demande (VAD) grâce à l'offre de plateformes comme Netflix, et tout cela à un prix dérisoire tournant autour de dix euros par mois.

Pour installer l'IPTV, l'utilisateur a simplement besoin d'un boîtier universel à connecter à sa télévision. Ce système est un cauchemar pour les chaînes, notamment belges, qui ont souvent payé très cher les droits des films, séries ou événements sportifs. En finançant l'IPTV illégale, l'utilisateur contribue à entretenir une concurrence déloyale, avec des conséquences financières qui peuvent être très lourdes, tant pour les créateurs de contenus que pour les diffuseurs.

Le risque d'une condamnation au pénal pour l'utilisateur est faible, même s'il existe. Une poursuite au civil pour réparation de dommages est possible aussi. Cependant, les ayants droit poursuivent rarement l'utilisateur final et préfèrent s'attaquer aux pirates qui proposent le service, ou demander aux fournisseurs de bloquer l'accès des serveurs spécifiques.

Diverses opérations policières ont déjà été organisées, en Europe, pour lutter contre ces pirates. Ces opérations sont toutefois rendues difficiles par le fait que les plateformes incriminées sont éloignées géographiquement et que leurs acteurs ont la capacité de réapparaître sous d'autres formes.

Madame la Ministre, en septembre dernier, vous nous informiez que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'était emparé du problème en organisant des tables rondes avec toutes les parties concernées en Belgique francophone, dont le Service public fédéral (SPF) Économie, le SPF Finances, les distributeurs de services comme Proximus, les éditeurs de service comme la RTBF, la *Federal Computer Crime Unit* (FCCU) de la police fédérale. Vous nous aviez aussi indiqué qu'une nouvelle table ronde était prévue en octobre ou novembre. Cette table ronde a-t-elle eu lieu? Dans l'affirmative, quels en ont été les résultats?

tats? Des pistes de solutions et d'actions pour lutter contre les pratiques illégales d'IPTV ont-elles été identifiées? Des recommandations vous ont-elles été transmises? Si oui, lesquelles?

L'année dernière, vous avez mentionné que les distributeurs de services officiels pourraient envisager de mener une large campagne d'information pour dénoncer les plateformes pirates, informer les utilisateurs sur l'illégalité de certaines pratiques et rappeler les offres légales disponibles. Des campagnes de ce type ont-elles été lancées? Dans l'affirmative, à quelles dates et sur quels supports? Par qui est assuré le financement de ces campagnes? Qui les coordonne?

Il me revient qu'il est possible d'installer un abonnement illégal d'IPTV sur le dernier décodeur de Proximus Pickx. Les personnes qui ont souscrit à un abonnement IPTV illégal pourraient facilement configurer une application avec le nouveau décodeur n° 7 de Proximus. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Comment cela reste-t-il possible, alors que les distributeurs sont conscientisés au problème? Et comment lutter contre cette pratique?

Envisagez-vous éventuellement une coopération avec vos homologues européens? Sous quelle forme? On sait en effet que cette problématique est essentiellement transnationale

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la table ronde prévue pour le quatrième trimestre de l'année 2020 n'a pas eu lieu pour des raisons liées à la situation sanitaire. Cette période a cependant été mise à profit pour organiser une autre rencontre qui devrait se tenir à la fin de février ou au début du mois de mars prochain.

S'agissant des campagnes d'information qui pourraient être lancées par les plateformes officielles pour dénoncer les plateformes pirates, la possibilité de mener de telles actions fait partie des sujets traités lors de ces tables rondes. À ce stade, les différents acteurs se réunissent afin de réfléchir, le cas échéant, à une stratégie de communication efficiente. Ces échanges continueront lors des tables rondes à venir.

Le décodeur n° 7 de Proximus est conçu sur la base du système d'exploitation Android TV qui permet d'installer des applications grâce à Google Play Store. Il semble que ce soit le caractère permissif de cette plateforme qui ouvre la voie à des usages illicites. Les éditeurs préjudiciés peuvent demander à Google de cesser de proposer aux utilisateurs des applications illégales au regard des dispositions relatives aux droits d'auteur et aux droits voisins. Ils disposent de la possibilité de saisir la justice afin de faire cesser la mise en vente de ce type d'applications illégales.

Je suis favorable à un renforcement de la coopération sur cette question. L'étude du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) «Médias: attitudes et perceptions», sur la consommation des médias audiovisuels en Communauté française, comporte d'ailleurs une recommandation en ce sens. Afin de veiller à une bonne concurrence et d'avoir un marché équitable, l'étude plaide pour un renforcement de la coopération entre acteurs privés et publics concernés par la problématique, sur le modèle des tables rondes organisées dès 2019 par le CSA. Une mesure positive que le CSA peut déjà relayer au sein du Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (*European Regulators Group for Audiovisual Media Services – ERGA*).

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous réinterrogerai sur ce sujet, puisque la table ronde n'a pas pu avoir lieu. J'espère qu'elle pourra se tenir comme prévu à la fin du mois de février ou au début du mois de mars. J'entends que vous êtes favorable à un renforcement de la coopération des acteurs concernés.

Je reviendrai vers vous plus tard pour faire le point sur cette problématique assez préoccupante.

1.32 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premier bilan du plan «#Restart» de la RTBF»

M. Olivier Maroy (MR). – Le 15 mai dernier, la RTBF a annoncé le lancement de son plan de relance «#Restart» visant à soutenir le secteur culturel, le secteur audiovisuel et l'économie locale en Fédération Wallonie-Bruxelles. La RTBF souhaite ainsi jouer un rôle d'acteur majeur dans le soutien de la création et de la relance à la suite de la crise de la Covid-19. La RTBF a mobilisé 13,4 millions d'euros pour ce plan. Avec cette somme, elle s'est engagée pour 2020 et 2021 à soutenir massivement le secteur de la culture, les artistes, les auteurs, les acteurs, les musiciens, etc.

Concrètement, différentes initiatives sont inscrites dans ce plan: engagement éditorial renforcé pour faire rayonner les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur toutes les plateformes de la RTBF, lancement de campagnes promotionnelles, mise en valeur du patrimoine belge au travers d'émissions, réalisation de *showcases* avec des artistes à l'affiche de festivals annulés, diffusion de spectacles des arts de la scène, émissions mettant en valeur les musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles, réalisation de capsules qui encouragent la lecture, accueil en plateau de journalistes de la presse écrite, etc. Par ailleurs, la RTBF a aussi annoncé qu'elle investirait dans le

capital d'entreprises audiovisuelles belges franco-phones. Malheureusement, l'évolution négative de la pandémie a contraint le secteur culturel à se reconfiner depuis le mois d'octobre 2020.

Madame la Ministre, la RTBF s'est engagée à mettre en valeur les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ses antennes et plateformes par le biais de différentes émissions. Pouvez-vous dresser un premier bilan du plan «#Restart» au regard des engagements pris par la RTBF? Ce plan avait aussi pour but de rendre une existence aux événements musicaux et scéniques de la saison grâce à différentes initiatives. Pouvez-vous en faire le bilan?

Si le plan «#Restart» de la RTBF avait pour ambition de relancer le secteur culturel et audiovisuel à la suite de la première vague de coronavirus, force est de constater que ces secteurs sont aujourd'hui toujours paralysés par la crise. Comment le plan «#Restart»? s'organise-t-il dès lors? Sera-t-il prolongé? Va-t-il faire l'objet d'une actualisation? Une pérennisation est-elle envisagée par la RTBF? La dimension budgétaire de ce plan a-t-elle été revue étant donné l'évolution de la situation sanitaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La RTBF s'est en effet engagée à faire rayonner la culture et le patrimoine, à soutenir le secteur culturel et ses artistes, le tourisme local, la création, la production audiovisuelle pour un montant de 13,4 millions engagés sur 2020 et 2021.

En quelques mois seulement, ce sont plus d'une cinquantaine d'initiatives qui ont été lancées. D'autres sont prévues pour 2021. Un bilan global de cette opération est en cours d'élaboration. Outre les émissions de radio «*La minute culture*», «*Sacrés Belges!*» ou «*Le mug de l'été*», on peut citer des programmes comme «*Le plus beau village wallon*», «*Mes vacances au musée*» ou encore les soirées culturelles qui ont été proposées durant les fêtes de fin d'année sur La Une, Tipik, la Trois et Tarmac.

Tout au long de l'été, la RTBF a décidé d'apporter son soutien aux festivals avec «*Destination festivals*» sur Tipik. Cette émission diffusait tous les vendredis soir de l'été dernier des séquences d'interview et de musique avec les artistes qui devaient prêter lors de ces festivals. Cette mesure a aussi permis à des prestataires techniques et des métiers de l'audiovisuel, privés d'événements et donc de travail, de retrouver une activité professionnelle.

La mise en œuvre du plan est réévaluée en permanence en fonction des conditions sanitaires et des mesures prises par le Comité de concertation. Certaines mises en production ont dû être adaptées, mais c'est aussi le propre de l'audiovisuel public.

Il est encore trop tôt pour parler d'une pérennisation des mesures. Dès lors que les activités vont reprendre, une partie des initiatives perdront en effet leur raison d'être.

Par ailleurs, dès le mois d'octobre, sentant qu'un nouveau reconfinement était annoncé, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris la décision de débloquer 1,6 million d'euros pour permettre la captation et la diffusion sur Auvio d'une cinquantaine de spectacles, en ce compris des pièces de théâtre, des spectacles jeune public, des concerts dans nos petites salles wallonnes et bruxelloises, et très bientôt des visites guidées dans les musées.

Avec ce projet qui, certes, ne remplace pas le contact direct qu'offrirait une reprise en salle, la RTBF permet ainsi aux publics privés de spectacles de bénéficier d'une bouffée d'oxygène culturelle dont on sait combien elle est nécessaire à l'équilibre psychique de chacun. Le projet garantit aussi de l'emploi dans la production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles et soutient la création artistique et nos artistes.

M. Olivier Maroy (MR). – Je me contenterai de saluer le volontarisme et les efforts importants développés par la RTBF pour soutenir non seulement les artistes, mais aussi tout l'écosystème de l'audiovisuel. On en parle peu, mais ces sociétés qui créent les programmes ont elles aussi été touchées. Je me réjouis donc d'apprendre que la RTBF adapte sans cesse le plan en fonction de l'évolution de la pandémie. J'espérais un premier bilan un peu plus complet, mais nous avons compris que les choses se déroulent convenablement, en espérant que cette opération de soutien ne s'arrête pas à la fin de l'année 2021.

1.33 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Médias de proximité et retransmission des rencontres de la Coupe de Belgique de football»

M. Laurent Devin (PS). – Déjà diffuseur de l'épreuve depuis 2015, RTL-TVI a acquis les droits de transmission de la Crocky Cup, la Coupe de Belgique de football. Dans le cadre des seizièmes de finale de la compétition, la chaîne généraliste diffusera deux matches en clair, opposant Seraing et Standard d'une part, et FC Liège et Anderlecht, d'autre part. Par contre, elle ne proposera pas de résumés des autres matches impliquant notamment des clubs wallons.

Certaines chaînes locales pourraient s'y substituer, à condition de trouver un arrangement avec les opérateurs Eleven Sports – détenteur des droits télévisés pour cinq ans – et RTL-TVI. C'est le cas

de Téléambre, qui pourrait diffuser, en direct ou en différé par le biais d'un résumé, des matches de clubs relevant de sa zone de diffusion. Les médias de proximité peuvent, dans une certaine mesure, recourir aux images de la RTBF, avec laquelle elles ont un accord de partenariat pour la fourniture et la récupération d'images. Les dispositions en matière d'accès aux événements d'intérêt majeur, dont nous avons parlé lors des débats relatifs au projet de décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (SMA) prévoient un accès en clair à la finale masculine. Le travail est en cours pour inclure la compétition féminine.

Madame la Ministre, quels moyens serait-il possible d'activer pour accroître la diffusion d'images des rencontres de la Coupe de Belgique de football, qui concernent avec encore plus d'acuité les publics des médias de proximité, lorsque les clubs situés dans leur zone sont en compétition? N'est-il pas nécessaire de lancer une réflexion spécifique pour améliorer l'accès aux images des rencontres sportives intéressantes pour les médias de proximité? Vous êtes-vous saisi de cette question?

Nonobstant le fait qu'il s'agisse de contrats et accords relevant de la négociation entre parties détentrices des droits et demandereses, disposez-vous d'informations sur la politique tarifaire relative à l'accès à ces images? Les tarifs sont-ils laissés à la seule appréciation des opérateurs fournisseurs d'images, et ce, sans aucun encadrement possible? Par exemple, il m'est revenu qu'Antenne Centre, le média de proximité de la région du Centre, s'est vu demander par Eleven Sports 1 000 euros la minute ou 10 000 euros pour la transmission du match complet opposant la RAAL La Louvière et le Royal Antwerp FC. Ce match sera diffusé ce 2 février.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le projet de décret «SMA» qui sera voté ce 3 février prévoit la possibilité de permettre à tout éditeur de services d'avoir libre accès aux événements publics dans la mesure où ceux-ci ont lieu dans une région de langue française ou dans la Région de Bruxelles-Capitale, sous certaines conditions. Il leur est notamment possible de capter et de diffuser une durée limitée des événements en question. Cette disposition existe dans le cadre de la défense du droit du public à l'information. Les médias de proximité ont la possibilité de recourir à ce dispositif, détaillé dans l'article 2.1.2, alinéa 1 du projet de décret «SMA».

Concernant la retransmission du match en question, l'instrument relatif aux événements d'intérêt majeur permet au public d'accéder aux diffusions des événements culturels et sportifs d'importance particulière. Les ayants droit de ces événements ont l'obligation de les rendre dispo-

nibles aux SMA de manière non exclusive. Le gouvernement établit une liste d'événements après consultation de l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Sous la législature précédente, le gouvernement avait entamé un processus de mise à jour de la liste en sollicitant le collège d'avis du CSA. Ce chantier devra être repris à la suite de l'adoption du projet de décret. La finale de la Crocky Cup, la Coupe de Belgique de football faisait en effet partie des événements d'intérêt majeur. Sa présence dans la liste des événements pourra être discutée dans le cadre des travaux du collège d'avis.

Toutefois, le dispositif permet de limiter le droit exclusif sur la diffusion d'un événement, en objectivant les conditions d'accès des éditeurs à des événements considérés comme étant d'intérêt majeur. Il ne crée pas l'obligation pour l'ayant droit de céder ces derniers à titre gratuit. Quant à la négociation de droits sportifs, les montants dépendent de l'offre et de la demande sur le marché, ce qui explique les enchères fréquentes. Cette négociation appartient en effet aux ayants droit. Par ailleurs, il n'est pas de mon ressort ni de celui du gouvernement d'intervenir dans les questions relatives aux négociations commerciales, au-delà des critères fixés par le cadre légal du décret et de la directive européenne relative aux SMA.

M. Laurent Devin (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments d'information.

1.34 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Podium 19, nouvelle chaîne flamande pour la diffusion de créations artistiques»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Fin décembre, le ministre flamand de la Culture, M. Jambon, a annoncé la création d'une nouvelle chaîne, Podium 19, dont le but est de diffuser les créations artistiques sur une chaîne de télévision. La chaîne est lancée par sept institutions culturelles flamandes: l'Ancienne Belgique, l'Antwerp Symphony Orchestra, la Brussels Philharmonic, le Concertgebouw Brugge, le centre culturel anversois deSingel, l'Opera Ballet Vlaanderen et le Kunstencentrum Vooruit. Elle bénéficie de l'aide du gouvernement flamand. Cette chaîne a été lancée 21 janvier. Elle peut être visionnée à la fois en télévision et en ligne, sur VRT Nu, Telenet et Proximus. Elle proposera des spectacles, des performances et des concerts émanant des centres artistiques flamands, dont l'Opéra de Gand ou deSingel. Le chiffre 19 fait, bien entendu référence à la Covid-19, le ministre de la Culture étant parti du constat que les salles

de spectacles, opéras, théâtres étant fermés, aucune production n'est possible.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cette initiative? Êtes-vous en mesure de m'indiquer quel budget le gouvernement flamand a consacré au projet? Envisagez-vous d'entamer une réflexion sur l'opportunité de lancer une initiative similaire en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je me réjouis et salue l'initiative conjointe de la VRT, des sept institutions culturelles flamandes que vous avez citées et de Proximus. Le secteur culturel flamand avait un besoin vital d'exister, de rayonner, en d'autres termes, de retrouver son public. À l'instar de ce que nous connaissons en Fédération Wallonie-Bruxelles, il souffre durement de la crise sanitaire. La chaîne Podium 19 propose une offre variée de nouveaux concerts, de pièces de théâtre et de spectacles de danse. La programmation de la chaîne est laissée entre les mains des institutions culturelles. Podium 19 devrait disparaître des écrans lors de la réouverture des salles.

Je n'ai pas d'informations sur le budget que le gouvernement flamand consacre à cette initiative. En revanche, je peux vous répondre sur le montant du budget que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a réservé lors de son conclave budgétaire aux captations de spectacles, celui-ci s'élève au total à 2,5 millions d'euros. Sur ce budget, un montant de 1,6 million d'euros a déjà été mobilisé pour soutenir les initiatives de captation et de diffusion de la RTBF. Un montant de près de 275 000 euros a également été versé au Réseau des médias de proximité pour soutenir les captations d'artistes locaux réalisées par les douze médias de proximité.

Le public a d'ores et déjà accès à la retransmission de spectacles vivants sur les chaînes des médias de proximité. Pour la RTBF, nous pourrions retrouver sur Auvio, en libre accès, les concerts du Festival des musiques sacrées, des spectacles de Mars – Mons arts de la scène et Solid'Ars, l'édition 2020 du festival Ars Musica. Du côté du spectacle vivant, la RTBF procède à la captation et à la promotion de plus d'une cinquantaine de pièces de théâtre et de spectacles vivants, qui sont, eux aussi, disponibles au fur et à mesure en vidéo à la demande sur Auvio. Vingt-cinq sont déjà visibles à ce stade, auxquels d'autres viendront s'ajouter par la suite, y compris des spectacles pour le jeune public.

Mme Françoise Mathieux (MR). – La Flandre ne parle plus que de Podium 19. Tout le monde culturel salue l'initiative et y voit une évolution positive en cette période difficile. Ce week-end encore, j'ai écouté un concert de Bach sans me déplacer. Selon moi, cette belle initiative méritait

d'être saluée, et vous l'avez fait, Madame la Ministre. Et comme vous l'avez souligné, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient également d'excellentes initiatives. Il est toujours constructif de regarder ce qui se fait près de chez nous.

1.35 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Extension du système de tax shelter aux jeux vidéo»

1.36 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Extension du mécanisme du tax shelter au gaming»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, il y a près de deux ans, j'interrogeais votre prédécesseure sur l'ouverture du système du *tax shelter* aux jeux vidéo.

Cette évolution me semble positive, dans la mesure où le fait de développer et de soutenir l'industrie culturelle (au sens très large) par ce biais permet de créer de l'emploi, stimule la création et valorise nos talents et nos savoir-faire. Le mécanisme du *tax shelter* doit se concevoir de manière harmonieuse, sans favoriser un secteur culturel par rapport aux autres.

La loi étendant le mécanisme fiscal du *tax shelter* à l'industrie du jeu vidéo est entrée en vigueur en avril 2019. L'application de cette loi est conditionnée, d'une part, par la signature préalable d'un accord de coopération entre les Communautés et l'État fédéral en ce qui concerne les œuvres éligibles et, d'autre part, par le feu vert des instances européennes qui veillent à ce qu'aucune aide d'État induite ne vienne fausser le jeu de la concurrence.

Un article de «*L'Écho*» signalait déjà en mars 2019 que le chiffre d'affaires lié au secteur du jeu vidéo dépassait les 100 milliards d'euros au niveau mondial, alors qu'il était à peine de 93 millions d'euros chez nous en 2018.

Je ne connais pas les chiffres actuels, mais l'évolution est indéniable, et l'on peut imaginer que les récents confinements ont encore augmenté le processus. Si ce secteur offrait peu de perspectives dans notre pays il y a encore quelques années (occasionnant le départ de certains professionnels du jeu vers d'autres lieux, faute d'emplois en Belgique), il semble que ce ne soit plus le cas aujourd'hui.

La Wallonie a saisi la balle au bond et investit à présent dans la création de jeux vidéo. Ce secteur est en pleine croissance. Le studio Uphill à Charleroi a pu engager 50 salariés en deux ans. Un premier pôle *gaming* à Mons, avec la mise en place du label GameMax lancé en décembre dernier, apportera plus de visibilité et de nouvelles opportunités à ce secteur en expansion.

La presse mentionnait récemment la présence en Wallonie de 19 studios actifs dans ce domaine, contre 13 à Bruxelles et 82 en Flandre. De nombreuses formations dans ce secteur sont proposées notamment par plusieurs hautes écoles, le FOREM et certains centres de compétences.

L'un des problèmes soulevés par cet article de presse est le manque de studios nécessaires pour abriter tous ceux qui se forment à ces métiers. Lancée en 2015, l'association Wallonia Games Association (WALGA) est particulièrement active sur ce plan et s'attelle entre autres à soutenir le développement des studios existants et à les aider à la création de leur propre propriété intellectuelle.

Le jeu vidéo n'est pas ma spécialité, mais il me semble important de surfer sur cette vague si celle-ci permet d'aider à la relance de l'économie et au soutien des créateurs de notre Fédération, et le système du *tax shelter* peut y contribuer.

Madame la ministre, où en est-on aujourd'hui dans le processus d'extension du *tax shelter* à ce domaine? Où en est l'accord de la Commission européenne? Où en sont les accords de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État fédéral à ce sujet? Quel soutien notre Fédération apporte-t-elle à ce secteur? Vos services ont-ils été approchés afin de tenter de résoudre le problème de manque de studios?

Des contacts ont-ils été pris et des concertations ont-elles été menées avec les Régions à ce propos?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le jeu vidéo a été dans ma vie un passe-temps assez important. Malheureusement, ce n'est plus le cas depuis que je suis député puisque je me consacre pleinement à mon travail, presque 25 heures sur 24! La place qu'occupent les jeux vidéo dans le champ culturel est une question intéressante d'autant plus qu'en Belgique, ils sont d'une qualité assez respectable, y compris en termes pédagogiques et en termes d'image. Il est important de le signaler: différents opérateurs défendent une certaine forme de jeux vidéo, ancrés dans une logique sociétale, pour aider ceux qui jouent, notamment les enfants, en leur proposant des jeux pour s'amuser, pour apprendre et pas forcément pour souffrir comme on peut le voir dans les jeux vidéo américains ou japonais.

Pour le moment, l'extension du mécanisme de *tax shelter* aux jeux vidéo est discutée à la Chambre. Nous avons eu l'occasion d'en discuter

lors d'auditions très intéressantes que nous avons eues en ces murs. Différents opérateurs, dont *screen.brussels*, sont venus nous expliquer l'intérêt de faire rentrer le jeu vidéo dans ce mécanisme. Le fait que ce débat revienne au niveau fédéral n'est pas une surprise. Le 29 mars 2019, le Parlement fédéral avait déjà adopté une loi et la question revient sur le tapis avec un nouveau projet de loi, porté par le CD&V, qui prend en compte les objections et commentaires de la Commission européenne.

L'extension du *tax shelter* au jeu vidéo permettrait le développement d'un secteur très prometteur en Belgique, avec à la clé de nombreux emplois et la mise en avant de nos talents, notamment ceux issus de la Haute École Albert Jacquard, très reconnue et renommée au niveau international.

Dans cette proposition de loi, la vérification de l'aspect culturel est réalisée à travers un «test culture» organisé par les Communautés, ce qui est particulièrement intéressant, car il existe une forme de régulation en termes d'impact culturel. Madame la Ministre, ce test vous semble-t-il répondre à cet objectif? Apporte-t-il des garanties concernant la localisation de l'emploi? Le cas échéant, avez-vous décidé de mener une réflexion sur des pistes d'amélioration de ce projet? Des critères pourraient-ils être instaurés pour assurer que ce mécanisme ne puisse pas bénéficier à des jeux vidéo au contenu contraire aux valeurs de démocratie et d'éducation que défend la Fédération Wallonie-Bruxelles? Il est important que l'aspect économique puisse être régulé au regard de nos objectifs en matière de politique culturelle.

Par ailleurs, l'arrivée dans le mécanisme d'un nouveau secteur pourrait bousculer un peu les secteurs déjà présents, c'est-à-dire les arts de la scène et le cinéma, qui sont les seuls pour le moment à pouvoir s'inscrire dans ce système. Les auditions ont montré que ce que le secteur du jeu vidéo pouvait demander n'est pas très élevé, on parle de 3 % de l'assiette globale. Les chiffres présentés montraient qu'en 2020, et les chiffres pour 2021 sont encourageants, la proportion des relevés *tax shelter* augmenterait et qu'il pourrait donc y avoir de la place pour le développement de trois opérateurs.

Avez-vous été informée des craintes légitimes des opérateurs des autres secteurs, craintes légitimes puisque l'enveloppe globale devra être partagée? Or, le *tax shelter* est nécessaire à la création en arts vivants, comme dans le cinéma. J'inviterai d'ailleurs mes collègues au Parlement fédéral à induire une réflexion et une discussion avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le *tax shelter*. Existe-t-il à ce stade des moyens pour objectiver un éventuel risque de concurrence au sein de cette enveloppe dont les moyens sont limités ou, au contraire, cette réforme pourrait-elle se traduire par de nouveaux apports en financement? Le secteur du *gaming* considère que si l'on

ouvre le mécanisme, de nouveaux donateurs vont arriver.

Ce dossier est donc extrêmement intéressant puisqu'il nous permettrait, d'une part, d'assurer que le secteur du jeu vidéo soit mieux ancré dans les politiques culturelles et d'autre part, d'assurer le développement économique notamment pour les créatifs. En effet, un jeu vidéo ne peut être développé qu'avec des créateurs, des personnes qui maîtrisent le code informatique et toute une série de personnes qui sont dans une dynamique culturelle.

J'espère que la question jointe de ma collègue Mme Emmery, mais aussi celles à venir de mes collègues des autres partis, iront dans le même sens pour que l'on puisse construire ensemble une logique de développement culturel pour le *gaming*.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le jeu vidéo est un secteur qui fait preuve d'une grande résilience depuis le début de cette crise. De nombreux studios ont pu continuer à travailler grâce au télétravail, même si les conséquences de la crise se feront probablement ressentir à plus long terme. Dans ce contexte, l'extension du *tax shelter* au jeu vidéo est une opportunité pour les développeurs belges de financer des projets plus ambitieux, de s'internationaliser et de se structurer davantage. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est l'occasion de renforcer la dimension culturelle et pédagogique du jeu vidéo. Dans cette optique, mon cabinet entretient des contacts réguliers avec les fédérations wallonne et bruxelloise du secteur.

L'extension du *tax shelter* au jeu vidéo a été votée le 29 mars 2019 par le gouvernement fédéral. À la suite de la notification à la Commission européenne, celle-ci a refusé la condition de «dépenses sur le territoire belge» prévue par le texte initial, du fait que le jeu vidéo ne peut bénéficier de l'exception culturelle au même titre que le cinéma ou les arts de la scène. Il n'est en effet pas considéré comme un produit purement culturel.

Les échanges entre les fédérations et le SPF Finances ont permis de trouver une solution consistant à remplacer, dans le texte de loi, les «dépenses faites en Belgique» par les «dépenses faites dans l'espace économique européen». Toutefois, afin d'amener l'aspect économique structurant pour la Belgique tout en répondant aux attentes de la Commission, les fédérations ont proposé d'intégrer dans la loi la notion de «test culturel». Ce test permettra d'identifier les jeux vidéo qui ont réellement une portée culturelle justifiant une obligation de dépenses en Belgique. Ces tests culturels sont déjà réalisés en Région wallonne par Wallimage et en Flandre par le *Vlaams Audiovisueel Fonds* (VAF) pour justifier leurs investissements dans le secteur. L'enjeu fondamental se

trouve sur le périmètre culturel des jeux qui pourraient bénéficier du *tax shelter*.

Une nouvelle proposition de loi intégrant la notion de test culturel a été discutée par la commission fédérale des Finances la semaine dernière. Mon parti a décidé de soutenir cette proposition tout en restant attentif à la dimension culturelle par l'agrément des jeux, qui sera une compétence communautaire. Il me revient que le PS et le MR ont émis des réticences par rapport à cette proposition de loi, liées notamment aux conséquences potentiellement négatives que pourrait avoir une telle ouverture sur le cinéma et les arts de la scène. L'étude de la proposition de loi a donc été reportée de plusieurs mois, ce qui n'est pas un bon signal envoyé à un secteur en attente de structuration depuis plusieurs années.

J'entends évidemment l'inquiétude du secteur du cinéma et des arts de scène, qui craignent que le jeu vidéo les fragilise en captant des investissements sur un marché déjà tendu. S'il existe bel et bien, ce risque me semble néanmoins extrêmement limité, dès lors que les premières levées de fonds destinées à ce secteur émergent sont aujourd'hui évaluées à 3 millions d'euros par an en Fédération Wallonie-Bruxelles sur un total d'environ 80 millions d'euros levés chaque année. Cette ouverture pourrait également attirer de nouveaux investisseurs dans le mécanisme, ce dont pourraient profiter tous les bénéficiaires du *tax shelter*.

Le jeu vidéo constitue une réelle opportunité de soutenir un secteur en croissance mêlant emploi, numérisation, culture, industries créatives et culturelles, et diversité. Les pouvoirs publics pourraient choisir d'accompagner le secteur dans un développement intégrant la dimension durable au numérique. Je porterai également une attention particulière à la place des femmes dans le secteur ainsi qu'à l'aspect écoresponsable. Il est évidemment plus facile de mettre en œuvre une politique volontariste à ce sujet à un moment charnière de développement de l'industrie.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse assez complète. Je vous rejoins sur le fait que donner plus de possibilités financières au secteur permettrait de mener des projets plus ambitieux et de se positionner sur la scène internationale. Il faut trouver un équilibre entre l'amélioration des conditions de financement du secteur et la volonté de ne pas empiéter sur l'assiette des secteurs des arts de scène et du cinéma. J'entends que vous vous voulez rassurante à cet égard. Les chiffres cités me font en effet penser que nous pourrions aller dans le sens d'un élargissement.

Je pense que le secteur du jeu vidéo s'est transformé. Je ne suis pas friande des jeux vidéo, que je voyais toujours comme des occasions de se tirer dessus et de s'éliminer à tour de bras, mais je pense que le secteur a aussi développé des aspects

pédagogiques et plus durables qui méritent une réflexion et une ambition pour les créateurs de ce secteur.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les détails que vous avez communiqués. Je pense effectivement que nous devons être très vigilants sur la question de l’ouverture. J’entends que la situation bloque au niveau des autorités fédérales depuis plusieurs mois. C’est regrettable. Nous devons avancer sur ce dossier, notamment parce qu’en termes de construction du *gaming*, des opportunités existent aussi dans le champ culturel. Vous avez parlé des femmes, je parlerais aussi de la diversité des acteurs du *gaming*, qui viennent de partout et ont différentes origines, qui reflètent le caractère cosmopolite de nos créations.

J’attire votre attention sur un élément peu évoqué. Il existe en Belgique un Forum des compositeurs, qui rassemble tous les compositeurs de musique. Il serait tout à fait intéressant qu’il puisse se mettre en lien avec le *gaming*. Cela pourra se faire dès lors que le *gaming* sera plus clairement inclus dans les politiques culturelles. C’est un exemple, mais l’idée d’intégrer des compositeurs belges de musique dans la création des jeux est un aspect tout à fait intéressant. J’insiste donc sur l’enjeu culturel. Je vous remercie pour le suivi que vous pourrez apporter à ce dossier et nous espérons qu’il pourra aboutir prochainement au gouvernement fédéral.

1.37 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences subies par les femmes migrantes»

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Ministre, à la suite de différentes séances de travail avec des associations comme l’ONG Siembre ou le Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve, sans compter plusieurs contacts de la région de Mons-Borinage, je souhaite aborder la question des violences subies par les femmes migrantes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis quelques années, les services et associations spécialisés dans l’accompagnement des victimes de violences conjugales et les services sociaux d’aide aux personnes d’origine étrangère sont de plus en plus confrontés à une situation particulièrement difficile, celle des migrantes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Dans la plupart des cas, il s’agit de femmes venues par regroupement familial qui subissent des violences conjugales et qui se retrouvent contraintes de subir cette violence parfois pendant plusieurs années de peur, en quittant le domicile, soit de se voir retirer leur titre de séjour soit ne plus être en mesure de poursuivre les démarches pour son obtention.

En ratifiant la Convention du Conseil de l’Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d’Istanbul, en 2016, la Belgique s’est notamment engagée à mettre en place des mesures et des actions de prévention, de sensibilisation, de formation et de protection pour lutter contre toute forme de violence.

Que fait la Fédération Wallonie Bruxelles pour assurer la prise en charge des femmes migrantes victimes de violences conjugales? Quelle protection leur est offerte? Quels mécanismes permettent, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d’assurer leur protection? Comment intégrez-vous la spécificité des violences subies par les femmes migrantes dans le plan «Droits des femmes»? Comment comptez-vous vous coordonner avec vos homologues des différents niveaux de pouvoir sur cette question?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les femmes migrantes sont à l’intersection de plusieurs discriminations. Leur situation est donc particulièrement précaire. Cette réalité et les difficultés qui l’accompagnent sont vécues au quotidien par les services et les associations sur le terrain. Les besoins des femmes migrantes se cristallisent spécifiquement sur des problématiques sociojuridiques, à savoir le droit de séjour et l’accès aux droits sociaux, d’une part, et l’hébergement, d’autre part. La protection des femmes majeures, qu’elles soient migrantes ou de nationalité belge, ne relève pas de la compétence des Communautés.

Malgré tout, le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, dans lequel je me suis engagée avec l’ensemble du gouvernement, comprend notamment une mesure relative au renforcement de l’accessibilité des maisons d’accueil pour les victimes de violences conjugales. Il est prévu d’examiner la situation de l’hébergement des femmes en statut de séjour précaire. Un deuxième point de ce plan, l’action 59, objectif opérationnel 14, concerne une mesure relative au renforcement de l’accueil et de la prise en charge des victimes de mariage forcé et violences liées à l’honneur. Il y est question d’examiner la possibilité de créer un projet pilote d’accompagnement des victimes majeures au sein d’une maison d’accueil existante. Je suivrai donc l’application de ces mesures au comité de suivi du plan, qui sera prochainement mis en place.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est, en revanche, pleinement compétente pour les mineures en danger. Le plan «Droits des femmes» prévoit, par sa mesure 1.6.2, de «créer un hébergement spécifique dédié aux victimes mineures de mariage forcé, avec une prise en charge immédiate, 24h/24h et transdisciplinaire». En dehors de cette mesure spécifique, toutes les mesures de l’axe 1,

dédié aux violences, aideront toutes les victimes. La situation des femmes migrantes sera abordée lors des travaux de la Commission interministérielle des droits des femmes. Croyez que j'y serai particulièrement attentive.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Il est important de pouvoir mesurer à quel point certaines personnes sont à l'intersection de différents types de discriminations et de pressions. Un véritable besoin juridique existe pour les femmes migrantes, mais cela ne relève pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais serait-il possible, Madame la Ministre, que vous plaidez pour une approche et une aide juridiques les plus renforcées possible pour ces femmes qui, malheureusement, ne peuvent pas toujours se défendre comme elles seraient en droit de le demander? Une attention particulière doit être portée aux mariages forcés de mineures. Je pense également à tous ces enfants qui sont, dans ces familles, en grande difficulté à cause des violences conjugales.

1.38 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Progrès dans la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Le 6 février aura lieu la Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (MGF). Cette pratique est encore à l'origine de la demande de protection internationale de bon nombre de femmes, elle est source de traumatismes et de souffrances physiques et psychologiques pour les femmes l'ayant subie et elle se pratique encore même si les efforts entrepris par les associations commencent à porter leur fruit. Je pense, en particulier, au travail du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), mais aussi à celui de l'ASBL Intact, qui ne travaille plus que sur une base bénévole actuellement.

Le Plan «Droits des femmes» intègre cet enjeu de deux manières: un premier objectif inscrit à la mesure 1.8.5 est de «prévenir et lutter contre les [MGF] en développant davantage les synergies entre les équipes des consultations ONE (prénatales et enfants), et le [GAMS] et en organisant un relais des faits de [MGF] vers les équipes de SOS enfants».

Un deuxième objectif (mesure 1.12) vise à «reconnaître et financer les collectifs d'associations relatifs à la lutte contre les violences» et à «mettre en œuvre le décret du 3 mai 2019 et reconnaître et financer tous les 5 ans au moins 5 collectifs d'associations actives dans les actions préventives en matière d'égalité hommes-

femmes et de lutte contre le sexisme, les violences conjugales, en ce compris la problématique des enfants exposés à ces violences, les violences sexuelles, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés ou encore les violences liées à l'honneur».

Madame la Ministre, il est évident que le soutien structurel aux associations actives dans ce domaine leur permet de développer une action pérenne, qui a une chance de mieux porter ses fruits. En effet, il faut pouvoir construire le contact en confiance avec les familles des fillettes à risque, assurer la sensibilisation de l'entourage et l'adaptation des méthodes et des matériels aux réalités nouvelles: par exemple la traduction dans de nouvelles langues. Cela requiert une pérennisation financière des associations. Qu'en est-il, Madame la Ministre? Quels sont les budgets alloués et les associations soutenues à propos des MGF?

Mais il y a aussi le travail de plaidoyer et de défense des droits des enfants au séjour. En effet, les nouvelles règles du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) ne permettent pas d'octroyer le droit au séjour pour l'ensemble de la famille, avec pour conséquence que l'enfant se retrouve toute seule en Belgique, ce qui est scandaleux! Avez-vous assuré le suivi de ce dossier avec le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) ainsi qu'auprès du gouvernement fédéral?

Par ailleurs, notre Parlement a adopté en 2015 une résolution évoquant notamment la nécessité «de désigner des personnes référentes sur la problématique des [MGF] au sein des professions concernées compte tenu de la spécificité de cette forme de violence: au niveau des hôpitaux, de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), des services de promotion de la santé à l'école (PSE) et des centres psycho-médico-sociaux (PMS), des opérateurs de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), des centres publics d'action sociale (CPAS), des équipes SOS enfants, des services d'aide à la jeunesse (SAJ), des services de police, des magistrats (Parquet, jeunesse, correctionnel)».

Toutes ces matières ne relèvent pas de vos compétences. Mais pour celles qui vous concernent, ce processus a-t-il bien été mis en place? Comment fonctionne-t-il? Bien que je me rende bien compte que cette question ne relève pas de vos compétences, la formation des personnels de santé à l'identification des risques de pratiques de MGF a-t-elle eu lieu? Y a-t-il une concertation entre les référents des parquets? Comment les choses avancent-elles avec votre administration dans les matières relevant de votre compétence?

Des avancées sont, à mon sens, indispensables entre les diverses instances aux différents niveaux de pouvoir. Quelles sont celles envisagées avec les gouvernements wallon et fédéral pour les compétences qui les concernent dans le cadre de la

Conférence interministérielle (CIM) « Droits des femmes »?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, depuis 2012, la date du 6 février a été désignée par l'Assemblée générale des Nations unies comme la « Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines ». Cette année, l'Organisation des Nations unies (ONU) met en avant 3 objectifs: unissons-nous pour transformer les normes sociales néfastes, finançons des approches novatrices et celles qui se sont montrées efficaces, et enfin agissons pour mettre fin aux mutilations génitales féminines à l'horizon 2030.

Quelque 500 000 femmes dans l'Union européenne et 200 millions dans le monde vivent avec les conséquences de mutilations génitales. Il est donc important de réagir!

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'association spécialisée dans la lutte contre les mutilations génitales féminines est le GAMS. Ce dernier est labellisé dans le cadre du dispositif « Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité » et soutenu annuellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 30 000 euros.

En plus de cette subvention annuelle, le GAMS a été subventionné dans le cadre de l'appel à projets lancé à la fin de 2020 visant à lutter contre les violences faites aux femmes en contexte de pandémie.

Par ailleurs, permettez-moi d'évoquer à nouveau le décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes qui prévoit la reconnaissance et le financement de cinq collectifs parmi lesquels au moins un sera présent pour lutter notamment contre les mutilations génitales féminines. Les démarches pour reconnaître ces collectifs seront entamées dans le courant du trimestre.

En ce qui concerne le suivi de la résolution que vous mentionnez, les personnes référentes sur la problématique des mutilations génitales féminines n'ont pas encore été désignées dans les organismes pertinents. J'ai bon espoir que l'opérationnalisation du plan « Droits des femmes » permettra de répondre à ce souhait du parlement.

Enfin, je vous rappelle que plusieurs mesures du plan concernent spécifiquement l'enjeu de la lutte contre les mutilations génitales féminines, notamment le renforcement des synergies entre les équipes des consultations de l'ONE et le GAMS.

Mme Héléne Ryckmans (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions et le rappel des enjeux et conséquences subies par les femmes victimes de mutilations génitales féminines.

Vous avez rappelé les moyens qui ont été déployés pour soutenir le travail du GAMS. J'entends aussi que la mise en œuvre du décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes et la démarche pour la reconnaissance du collectif pourront intervenir dans les prochains mois. C'est très important pour assurer la pérennité des actions puisqu'il faut pouvoir opérer un suivi très particulier et approfondi auprès des familles.

Je suis contente d'apprendre que dans le cadre du plan « Droits des femmes », nous allons enfin mettre en œuvre la résolution adoptée en 2015 par notre Parlement. Je regrette que pendant toutes ces années, il n'y ait pas eu d'actions en la matière pour mettre en place ce réseau de référents. Ces derniers peuvent d'ailleurs être accompagnés et formés par le GAMS qui a développé de nombreux outils et a une expertise importante en Belgique francophone et néerlandophone depuis des années. Cette association a développé des liens à l'échelon international, mais a aussi un ancrage dont nous avons besoin pour réagir et nous conformer au souhait de l'ONU de mettre un terme aux mutilations génitales féminines pour 2030.

1.39 Question de Mme Héléne Ryckmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Troisième conférence interministérielle (CIM) des Droits des femmes »

Mme Héléne Ryckmans (Ecolo). – La troisième conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes s'est tenue le lundi 25 janvier. C'est au tour de vos collègues Christie Morreale, ministre wallonne des Droits des femmes, et Antonios Antoniadis, vice-ministre-président du gouvernement de la Communauté germanophone d'en assurer la nouvelle présidence. C'est ainsi que de nouvelles thématiques de travail vont voir le jour au cours des dix mois à venir, jusqu'au 18 octobre 2021. Parmi ces nouvelles thématiques ont été citées la lutte contre le sexisme dans l'espace public réel et virtuel ou encore la précarité mensuelle. Pouvez-vous déjà nous en dire plus?

Une troisième thématique de travail est le renforcement de la mixité des représentations dans tous les secteurs professionnels et métiers d'avenir. Il me semble qu'il s'agit là d'une thématique particulièrement importante pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, deux des quatre axes du plan « Droits des femmes » s'y attellent spécifiquement: « Axe 2 – Déconstruire les stéréotypes et agir sur les représentations » et « Axe 3 – Assurer une meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux dans les instances de décision et postes à responsabilités ». Pouvez-vous nous dire ce qui a

déjà été fait dans ces domaines? Quel est le bilan des actions, campagnes et mécanismes mis en œuvre par le passé? Les femmes sont encouragées à se diriger vers les filières des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) qui sont des secteurs professionnels porteurs et des métiers d'avenir. À ce sujet, dispose-t-on d'une évaluation des actions qui ont été menées pour déconstruire les stéréotypes liés à des formations ou des métiers dits «typiquement féminins» afin d'y attirer les hommes? Ceci se concrétise-t-il dans les emplois dans des secteurs du développement durable? On risque, en effet, de manquer de main-d'œuvre spécialisée et ce sont des secteurs dans lesquels les femmes peuvent s'investir avec succès.

En parallèle avec les actions menées par la secrétaire d'État fédérale chargée de l'Égalité, un million d'euros a été débloqué dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Quelles sont les synergies créées par ces moyens avec ceux du plan d'action contre les violences?

Bien que ces CIM n'aient pas de pouvoir de décision à portée réglementaire à proprement parler, elles constituent un lieu important d'échange, de concertation et de coordination. Comment se développe donc la collaboration entre les autorités fédérales et la Fédération Wallonie-Bruxelles? Il est certain que les droits des femmes nécessitent une réponse coordonnée et intégrée entre toutes les entités compétentes sur notre territoire. À ce propos, dans la mesure où c'est la première CIM qui se soit tenue avec le nouveau gouvernement fédéral, que pouvez-vous nous dire concernant la présence et les apports des ministres fédéraux? Quelles sont les synergies identifiées pour progresser en concertation avec les autres entités? Par ailleurs, comment la pandémie de la Covid-19 et ses impacts sociaux, psychologiques et économiques est-elle prise en considération pour orienter les priorités de vos actions, notamment à travers le plan «Droits des femmes»?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les droits des femmes nécessitent une réponse coordonnée et intégrée de toutes les entités et de tous les niveaux de pouvoir. Je suis donc heureuse du passage de flambeau qui s'est opéré entre le gouvernement fédéral sortant et le nouveau. Nous sentons que nous sommes sur la même longueur d'onde en termes de priorités.

Pour répondre à vos sous-questions sur les axes 2 et 3 du plan «Droits des femmes», plusieurs actions ont déjà été réalisées ou sont en cours de concrétisation. Il y a premièrement l'intégration des questions de genre dans un appel à projets du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). Deuxièmement, un avant-projet de décret est passé en première lecture pour renforcer la place des femmes dans les directions des lieux de

création, de diffusion, des festivals et des centres scéniques. Troisièmement, la plateforme internet Égalité filles-garçons va être actualisée. Quatrièmement, évoquons l'introduction d'une dimension genrée dans la sélection des projets culturels, notamment par le biais de la formation des opérateurs culturels. Cinquièmement, il y aura la révision du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. Enfin, il est question de l'amélioration de la place des femmes dans le secteur du jeu vidéo.

Certaines actions et certaines campagnes précédentes, comme le projet de sensibilisation «*Girls'day, Boys'day*» par exemple, ont fait l'objet d'une évaluation, d'ailleurs très positive. Dans le secteur du développement durable, le chemin est également encore long. Selon une étude de l'ASBL Le Monde selon les femmes, menée en 2016, les femmes ne représentent qu'environ 30 % des membres des assemblées générales et des conseils d'administration, alors qu'elles sont pourtant majoritaires au sein des équipes professionnelles. Par ailleurs, dans ces instances, les hommes occupent entre 85 et 90 % des postes de président, de vice-président et de trésorier. La seule fonction pour laquelle la parité est atteinte est celle de secrétaire. Selon le contexte, ce mot peut désigner des fonctions fort différentes, mais le constat est néanmoins interpellant.

En matière de lutte contre les violences, le million d'euros débloqué par le gouvernement fédéral que vous évoquez dans votre question est destiné aux structures d'accueil des femmes victimes de violences. Celles-ci ont été particulièrement sollicitées durant la période de confinement. Comme vous le savez, mon cabinet fait partie de la *task force* «Violences conjugales et intrafamiliales». Une fois par mois, nous prenons des mesures pour répondre aux manques et aux besoins des acteurs de terrain. La pandémie a ralenti toutes les procédures et la prise en charge des victimes après leur passage dans ces centres et refuges. Par conséquent, c'est sur ces structures qu'est retombée la charge d'aider, d'aiguiller, et d'accompagner les victimes. C'est une excellente nouvelle que des moyens ont été dégagés.

Pour faire face aux besoins accrus de moyens, de structures et d'accompagnement des victimes de violences, les mesures mises en œuvre pendant les premières phases de la crise sanitaire perdureront. Certaines seront même renforcées. Je pense notamment aux lignes d'écoute: par exemple, SOS Viol verra ainsi sa convention augmentée et pérennisée.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie de nous avoir dressé ce panorama de toutes les actions développées. Les choses avancent bien, c'est impressionnant. La connexion entre l'ensemble des niveaux de pouvoir tend à pérenniser, voire renforcer les structures qui soutiennent les femmes victimes de

violences et qui agissent en faveur d'une représentativité plus équilibrée. Ce constat est réjouissant. J'espère que les choses prendront encore davantage d'ampleur et que les droits des femmes s'en trouveront particulièrement améliorés à la fin de cette législature.

1.40 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premier féminicide en 2021»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Le 8 janvier dernier, les médias ont annoncé le premier féminicide de 2021, une nouvelle que personne ne souhaitait entendre. Madame la Ministre, vous aviez annoncé en novembre que le budget pour l'élaboration du Plan «Droits des femmes» et du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes avait été revu à la hausse. Cela permettra de contribuer à l'opérationnalisation du premier axe des plans précités qui concerne la lutte contre ces violences. De plus, des supports de communication dans une optique de sensibilisation et de prévention devaient être développés.

Il faut enrayer ces violences. C'est plus qu'urgent. Madame la Ministre, où en est l'implémentation de du premier axe du Plan «Droits des femmes»? Les supports de communication et de sensibilisation ont-ils déjà été développés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le féminicide d'Ahlam Younan à Liège m'a beaucoup touchée. L'année 2021 commence à peine et déjà, nous sommes heurtées par ce crime atroce.

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue pour moi une priorité. Bien que mes attributions me donnent peu de leviers pour agir directement sur les féminicides, je veux contribuer à enrayer ce phénomène par le biais de la prévention.

Le premier axe du Plan «Droits des femmes», dédié aux violences, et le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes sont en cours de mise en route. Nous venons d'en parler à l'occasion de la question précédente. Leur opérationnalisation respecte le calendrier et la méthodologie que nous avons fixés, à savoir la création d'un comité de suivi et l'application effective des mesures. Mon équipe, l'Administration de l'égalité des chances et les autres cabinets de la Fédération y travaillent activement depuis la rentrée.

Parmi les mesures, il y a bien entendu les campagnes de communication. Il s'agit néanmoins de ne pas confondre vitesse et précipitation. Chaque mois, mon cabinet participe à la *task force* «Violences conjugales et intrafamiliales». Elle regroupe les cabinets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne, de la Région bruxelloise et de la Commission communautaire française (COCOF), l'Administration de l'égalité des chances et les associations de terrain. Parmi celles-ci figurent les refuges et les lignes d'appel d'urgence.

La *task force* constate aujourd'hui que peu de places sont disponibles en raison de l'explosion des demandes de prise en charge due au premier confinement, d'une part, et du retard qu'a pu occasionner la Covid-19 sur les démarches administratives, judiciaires et sociales, d'autre part. L'urgence est donc de réfléchir d'abord à un moyen d'augmenter la capacité d'accueil de nouvelles situations des centres et des refuges – ce qui n'est pas de mon ressort –, avant de relancer les campagnes de communication.

Les choses avancent néanmoins. La dernière conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes a eu lieu ce 25 janvier 2021; j'ai déjà pu évoquer ses avancées aujourd'hui. En outre, la lutte contre les violences est également une priorité pour les autres niveaux de pouvoir. Nous pouvons nous en réjouir.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Les questions se recoupent évidemment et la mienne rejoint notamment la question précédente. Il est bien entendu important de nous laisser poser nos questions. Cela permet de nous éclairer sur la dynamique existante.

Un travail considérable est en effet réalisé. Il ne faut malheureusement pas oublier le constat que vous avez aussi soulevé à propos du féminicide qui a déjà eu lieu cette année, alors que nous ne sommes que le 2 février.

Si la communication ne doit pas être précipitée et si nous devons avoir une réflexion liée à la Covid-19, la notion de sensibilisation transversale est importante pour mettre en avant et peut-être prévenir des cas dramatiques.

1.41 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «L'Espagne se donne les moyens de lutter contre les violences sexistes»

Mme Amandine Pavet (PTB). – La loi historique intitulée «*Sólo sí es sí*», ce qui signifie «Seul un oui est un oui», est le fruit d'un large mouvement féministe. Avec elle, l'Espagne se

donne les moyens de combattre la violence sexiste, et son approche fonctionne. En seulement quinze ans, le pays a notamment enregistré une diminution de presque 50 % du nombre de féminicides. Le gouvernement espagnol consacre un milliard d'euros, étalé sur cinq ans, pour lutter contre les violences de genre. Il estime néanmoins que ce budget est insuffisant; il a donc soumis au Congrès des députés une proposition visant à l'augmenter de 78 millions d'euros pour 2021, ce qui porterait le budget de cette année à 278 millions d'euros. Irene Montero, ministre espagnole de l'Égalité, estime que ce montant reste insuffisant et elle affirme qu'il augmentera lors des prochaines années. Ce budget représente un peu plus de 11,50 euros par année et par habitante espagnole.

Comme l'Espagne, la Belgique a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), qui contraint les États à lutter activement contre les violences faites aux femmes. Notre pays est toutefois très loin d'avoir mis en œuvre les prescrits de cette convention. En 2019, dans son rapport étatique consacré à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) constate que près de 80 % des dispositions de la convention sont peu ou pas du tout respectés.

Madame la Ministre, la conférence interministérielle Droits des femmes (CIM Droits des femmes) s'est réunie le 25 janvier dernier; quelle position et quels moyens avez-vous défendus par rapport à la lutte contre les violences faites aux femmes lors de cette réunion? Pouvez-vous établir un récapitulatif des moyens consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes en Communauté française? Connaissez-vous le montant du budget au niveau national, toutes entités fédérées confondues? Considérez-vous que les moyens déployés par la Communauté française sont suffisants? Dans le cas contraire, quel est le plan d'augmentation à court, moyen et long termes pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes? Entretenez-vous des relations avec les autorités espagnoles pour mieux comprendre la manière dont ce pays lutte activement et efficacement contre les violences faites aux femmes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'Espagne est effectivement, et à plus d'un titre, un excellent exemple de lutte contre les violences faites aux femmes. Toutefois, Madame la Députée, j'attire votre attention sur le fait que la loi à laquelle vous faites référence concerne essentiellement des compétences qui, en Belgique, relèvent de l'autorité fédérale; en outre, le plan que vous évoquez concerne l'ensemble des niveaux de pouvoir d'un pays quatre fois plus peuplé que la Belgique et dix fois plus peuplé que la Fédération

Wallonie-Bruxelles. J'ose espérer que votre intention n'était pas de comparer des pommes et des poires.

Pour connaître les montants alloués aux violences faites aux femmes dans les autres niveaux de pouvoir en Belgique, je vous suggère de prendre contact avec les ministres concernés. Pour le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a été adopté par cette assemblée, les moyens consacrés à la compétence «Droits des Femmes» s'élèvent à 1,2 million d'euros. Ils sont cependant loin de donner la mesure de l'ensemble des ressources mises à la disposition de cette politique, car ils ne tiennent pas compte de la part des budgets consacrés à la lutte contre les violences au sein de chaque politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mettre en œuvre, notamment, le Plan «Droits des femmes» et le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024. Tout au long de cette législature, je mettrai tout en œuvre pour que l'ensemble des mesures prévues par ces plans soient financées.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, j'aurais tout de même aimé connaître le montant total, tous niveaux de pouvoir confondus, du budget que consacre la Belgique à la lutte contre les violences faites aux femmes. Il me semble que c'est le genre d'informations que peut fournir la CIM Droits des femmes et qu'il serait intéressant de comparer les moyens belges et espagnols. Nous avons beaucoup à apprendre de l'approche adoptée par l'Espagne, que nous pourrions appliquer chez nous. En outre, alors que le budget que le gouvernement espagnol consacre à la lutte contre les violences faites aux femmes semble être beaucoup plus important que le budget belge, Irene Montero fait preuve de courage en affirmant que ce montant, aussi conséquent soit-il, n'est toujours pas suffisant. J'aurais aimé vous entendre exprimer une opinion similaire.

Il faut faire évoluer plus rapidement la situation, car, même si nous avons quelque peu progressé, les victimes de ce genre de violences continuent de se multiplier en Belgique. Seulement 20 % des dispositions de la Convention d'Istanbul sont appliquées par notre pays. Le PTB n'est d'ailleurs pas seul à juger les budgets insuffisants: lors de mon interpellation d'octobre 2020, je vous ai expliqué que dans son rapport, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique (GREVIO) estime qu'en Belgique, la lutte contre les violences faites aux femmes, en réponse aux exigences de la Convention d'Istanbul, requiert des moyens conséquents. Or, paradoxalement, nous assistons à une baisse progressive du financement des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes et des associations spécialisées; le GREVIO plaide donc pour que le secteur associatif ait accès à des financements suffisants et structurels.

1.42 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation des bébés «parqués»»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – En tant que députés, nous sommes régulièrement interpellés par des situations problématiques ou malaisées. Nous sommes aussi parfois interpellés par des situations révoltantes. C'est ce dernier sentiment qui m'anime aujourd'hui: à l'heure actuelle, des bébés en danger se retrouvent encore dans des hôpitaux faute de places disponibles dans une structure adaptée à leurs besoins.

C'est souvent en raison de soupçons d'abus ou de maltraitance que les autorités mandantes, désireuses d'obtenir un diagnostic, placent des enfants en bas âge dans les services pédiatriques des hôpitaux. Une fois le diagnostic confirmé, il est fréquemment décidé, dans l'intérêt de l'enfant, de le retirer temporairement de son milieu de vie. Malheureusement, faute de places dans des structures adaptées, l'enfant est parfois maintenu en milieu hospitalier. Il peut également arriver que, toujours faute de places dans les structures adaptées, les autorités mandantes placent directement les enfants à l'hôpital. Ces jeunes enfants restent alors des semaines, voire des mois, dans un hôpital sans que leur état de santé exige des soins médicaux. Mon parti a déjà été à la manœuvre afin de pallier ces carences, que ce soit à travers le dépôt d'une résolution ou d'actions concrètes de la précédente ministre de l'Enfance, Mme Greoli, et du précédent ministre de l'Aide à la jeunesse, M. Madrane.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, il semblerait que la situation soit toujours problématique dans certains hôpitaux. Je souhaiterais donc m'en informer et ainsi l'objectiver. Il me paraît inadéquat de placer des enfants en hôpital si leur cas ne demande pas de soins médicaux particuliers. Ceci engendre de lourdes conséquences sur les enfants en danger: risques de maladies, carence affective, retard de développement, etc. En plein développement cognitif, affectif et social, l'enfant ne peut se construire dans le milieu hospitalier.

De plus, la crise sanitaire plonge les services dans des difficultés supplémentaires: manque de places, nombre grandissant de demandes, etc. Les experts ne cessent de clamer que la santé mentale de nos jeunes est en péril. L'importance de la santé mentale est largement mise en évidence, mais les services sont confrontés à une grave limite de moyens. Avant la crise, le secteur de la pédopsychiatrie connaissait déjà une situation difficile, avec notamment une capacité de prise en charge insuffisante. Cependant, avec la crise de la Covid-19, la situation ne fait que s'empirer à l'heure

où justement, il serait important d'intensifier les possibilités d'accompagnement. Je ne pointe absolument pas les différents professionnels rencontrés, mais bien un système perfectible à plus d'un titre, qui ne répond pas à une demande importante et croissante. La santé mentale des jeunes n'a jamais été autant mise à mal. Je m'interroge également sur notre société et la capacité des parents à prendre la mesure des difficultés de leurs enfants et à les pallier.

Il faut que le gouvernement réagisse. Le temps presse. Alors qu'en 2016, près de trois cents enfants étaient placés en hôpital faute de places, pouvez-vous dresser un état des lieux de la situation actuelle? Qu'en est-il du nombre de places disponibles en urgence? Où en sont les besoins, cinq ans après la résolution déposée par mon groupe? Un suivi est-il opéré annuellement? Pour remédier au problème, est-il prévu de créer prochainement de nouvelles places en service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) voire de nouveaux services de ce type? Collaborerez-vous avec la ministre Glatigny, compétente pour l'Aide à la jeunesse, dans ce dossier? De quelle manière? Enfin, l'épidémie a-t-elle eu un impact sur cette problématique en 2020?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les SASPE sont au carrefour des compétences relevant de l'Aide à la jeunesse et de l'Enfance. Ils sont agréés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), mais le public qui y réside est principalement constitué d'enfants placés par une autorité mandante de l'aide à la jeunesse. Je ne dispose pas des chiffres relatifs au nombre de bébés actuellement placés à l'hôpital. Les placements d'enfants par une autorité mandante relèvent de l'aide à la jeunesse, et il serait donc préférable d'adresser cette partie de la question à la ministre Glatigny.

La réglementation prévoit qu'un comité d'accompagnement statue sur les besoins de prise en charge en SASPE. Ce comité dispose d'un rôle d'avis sur toute question relevant de l'accueil spécialisé de la petite enfance, sur les demandes de l'ONE en matière d'autorisation et d'agrément des services ainsi que sur la programmation des services. Il est composé d'un représentant de l'administration de l'ONE, d'un de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse, d'un du ministre de l'Enfance, d'un du ministre de l'Aide à la jeunesse, d'un du conseil d'administration de l'ONE, d'un de l'Union des conseillers directeurs de l'aide à la jeunesse, d'un de chaque fédération des services et d'un représentant des juges de la jeunesse. Le comité a tenu une réunion ce 15 janvier et a confié à l'Administration générale de l'aide à la jeunesse et à l'ONE la mission d'objectiver les données de prises en charge des enfants de moins de six ans et les besoins des SASPE, mais également

l'articulation entre les deux secteurs et les améliorations à apporter. Tout ceci est donc actuellement en réflexion.

J'en viens à la création de places en SASPE. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'un appel à candidatures pour la création de deux SASPE de 24 places chacun, un en province de Liège et l'autre à Bruxelles, a été finalisé. Il a donné lieu, après avis du comité d'accompagnement précité, à la décision de retenir deux projets, l'un à Bruxelles et l'autre dans l'arrondissement de Verriers.

L'ONE entretient des contacts réguliers avec l'Administration générale de l'aide à la jeunesse en vue d'établir une concertation régulière entre les SASPE et les institutions d'hébergement subsidiées par le service d'aide à la jeunesse (SAJ) et pour assurer le lien entre les SASPE et les autorités mandantes que sont les SAJ et le service de protection de la jeunesse (SPJ). Enfin, dans le cadre de la crise sanitaire, suite à une proposition conjointe du service d'aide à la jeunesse et de l'ONE soutenue par le gouvernement, un SASPE provisoire de 24 places subventionnées par l'ONE a été créé par l'Intercommunale de santé publique du pays de Charleroi (ISPPC) pour une période de trois mois, jusqu'à la fin juin, justement afin de répondre aux nouvelles demandes urgentes de prise en charge.

Par ailleurs, des mesures de soutien financier au secteur ont également été prises en vue d'aider tous les SASPE à faire face à la crise sanitaire de la Covid-19. Premièrement, nous avons pris en compte l'ensemble du personnel dans la justification des frais de personnel pour 2020, par dérogation à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2009 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des milieux d'accueil organisés par «l'Office» et des services d'accueil spécialisés de la petite enfance, qui limite la justification aux seules normes d'encadrement. Deuxièmement, nous avons donné la possibilité d'augmenter l'enveloppe de 5 % durant la crise en cas de coût supplémentaire pour l'achat de matériel ou l'engagement de personnel, pour renforcer l'encadrement défaillant le cas échéant. Par ailleurs, des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique ont également été fournis aux SASPE.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements et vos éléments de réponse. Je note qu'une réflexion est en cours pour objectiver la problématique. J'espère qu'elle ne sera pas trop longue, car la situation est vraiment compliquée et inhumaine, entraînant des conséquences très lourdes pour les enfants. Ils ne se construisent pas dans un hôpital. Je vous interrogerai pour m'assurer du suivi correct et rapide du dossier.

1.43 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Communications de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sur la vaccination à l'école»

Mme Véronique Durenne (MR). – Le 13 janvier dernier, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a publié un communiqué de presse au sujet de l'importance de poursuivre les vaccinations contre les maladies infectieuses recommandées dans le calendrier vaccinal. Alors que depuis quelques semaines, le mot vaccination est sur toutes les lèvres et dans tous les esprits, plusieurs médecins scolaires s'inquiètent à propos de la vaccination contre d'autres maladies et virus que le coronavirus. Selon eux, les parents sont moins nombreux, par rapport aux années précédentes, à autoriser la vaccination proposée à l'école à certains âges clés. L'ONE rappelle donc l'importance de suivre le calendrier vaccinal recommandé pour les enfants.

Pour rappel, selon le choix des parents, Ces vaccinations peuvent être réalisées chez le médecin traitant, dans les consultations ONE et plusieurs sont aussi proposées dans le cadre scolaire. C'est au cours des deuxième et sixième années primaires et des deuxième et quatrième années secondaires que les séances de vaccination sont généralement organisées par les services de promotion de la santé à l'école (PSE) ou par les centres psycho-médico-sociaux (PMS). Ces vaccinations sont évidemment réalisées uniquement sur une base volontaire. Les parents remplissent un document d'autorisation de vaccination qui permet au médecin scolaire de prescrire la vaccination.

Madame la Ministre, comment s'organise de manière générale la vaccination dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous des retours des acteurs terrain sur la problématique soulevée par l'ONE? Selon vous, pour quelles raisons les parents ne font-ils pas ou font-ils moins vacciner leur enfant à l'école? Cela concerne-t-il certaines tranches d'âge et/ou certaines maladies particulières?

Une campagne d'information destinée aux parents est-elle menée conjointement à la publication de ce communiqué de presse? De quelle manière les équipes pédagogiques sont-elles sensibilisées et formées à la prévention vaccinale?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La vaccination est organisée par les services PSE lors de deux moments précis: les bilans de santé et les séances de vaccination organisées. Plusieurs services PSE ont fait part à

l'ONE de leur impression d'une diminution des autorisations vaccinales. Deux enquêtes de couverture vaccinale sont en cours. Elles permettront d'objectiver l'impact de la crise sur la vaccination en PSE.

Toutefois, plusieurs hypothèses de travail peuvent déjà être soulevées à titre exploratoire. Premièrement, la fermeture de plusieurs écoles ou classes n'a pas permis à tous les enfants de pouvoir bénéficier de la vaccination par la médecine scolaire. Deuxièmement, la peur de voir leurs enfants vaccinés contre la Covid-19 a engendré certaines réserves chez quelques parents. Troisièmement, l'importante place prise par le *tracing* n'a pas permis aux services PSE de promouvoir la vaccination. Quatrièmement, la situation sanitaire a globalement perturbé tout le système de santé; de nombreux rendez-vous et interventions médicales ont été ainsi reportés par ce fait.

L'ONE a effectivement publié un communiqué de presse afin de sensibiliser l'ensemble de la population à propos de l'importance de continuer à se faire vacciner et de faire vacciner ses enfants. L'ONE continue également à promouvoir une information de qualité, accessible et basée sur des données fiables, notamment par le biais du site de référence www.vaccination-info.be. En outre, une campagne audiovisuelle et des brochures régulièrement actualisées incitent la population à s'adresser à un professionnel de santé pour les questions concernant la vaccination.

L'augmentation de la couverture vaccinale en Fédération Wallonie-Bruxelles est un de mes objectifs prioritaires, que je porterai à travers le contrat de gestion de l'ONE. Cette ambition nécessite des actions visant les différents publics cibles, à savoir les professionnels, les familles et les enfants. D'après l'ONE, les équipes pédagogiques des écoles sont encore peu sensibilisées à la nécessité de la vaccination. Les services PSE seront donc incités à mener des actions en ce sens lors de leurs missions générales dans les écoles, une fois que les missions prioritaires liées à la crise sanitaire auront été dépassées.

Mme Véronique Durenne (MR). – Différentes raisons expliquent donc la diminution de la vaccination. L'importante place prise par le *tracing* pousse les services PSE à mettre de côté certaines de leurs missions. Or, la vaccination est essentielle. Nous devons nous assurer que les enfants reçoivent les bons vaccins à l'âge adéquat. C'est l'un des meilleurs moyens pour qu'ils restent en bonne santé. Nous disposons d'un calendrier de vaccination recommandé et structuré de manière à optimiser l'efficacité des vaccins. Le retard engrangé devra être résorbé, notamment au moyen d'une communication optimale. Par ailleurs, il est étonnant que les équipes pédagogiques soient peu sensibilisées à la question. Cela illustre encore le rôle primordial des services PSE. L'arrivée des différents vaccins nous permet d'espérer voir bientôt le bout du tunnel et la fin de

la crise sanitaire. Cependant, beaucoup de temps a été perdu en matière de vaccination des enfants. Il faut y remédier.

1.44 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Présence de pièces d'eau dans les milieux d'accueil»

Mme Véronique Durenne (MR). – Les activités extérieures sont très importantes pour le développement des enfants. La grande majorité des milieux d'accueil disposent d'ailleurs d'un espace extérieur qu'il est évidemment nécessaire d'aménager afin d'éviter tout risque pour les enfants. Cet espace doit être clos et délimité de façon sécurisée afin qu'aucune personne étrangère au milieu d'accueil ne puisse y accéder de l'extérieur. Il doit également être adapté à l'âge des enfants et, idéalement, organisé en zones.

Les accueillants et co-accueillants, qui peuvent exercer leur activité professionnelle à domicile, disposent parfois d'un étang ou d'une piscine dans leur jardin. Or, l'espace extérieur du milieu d'accueil est souvent le jardin du domicile.

Madame la Ministre, quelles sont les recommandations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) à ce sujet? Comment les agents-conseil et coordinateurs accueil sont-ils formés à la présence d'une pièce d'eau dans les milieux d'accueil? Les accueillants sont-ils sensibilisés ou formés aux règles de sécurité à respecter lorsqu'ils disposent d'une pièce d'eau dans leur milieu d'accueil? Dans le cas de la présence d'une piscine dans un jardin privé, les accueillants peuvent-ils organiser des activités aquatiques avec les enfants sous contrat d'accueil? Les milieux d'accueil peuvent-ils disposer d'une pataugeoire dans leur espace extérieur propre? Dans l'affirmative, comment cela est-il réglementé? L'ONE communique-t-il régulièrement sur le sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Garantir à l'enfant un environnement intérieur et extérieur soutenant des activités exploratoires en toute sécurité constitue l'un des éléments clés d'un accueil de qualité au quotidien. La réglementation prévoit que l'infrastructure et les équipements assurent aux enfants des conditions d'accueil sûres, avec notamment la sécurisation des espaces extérieurs. Des agents de l'ONE chargés d'accompagner et de contrôler les milieux d'accueil sont formés à tous les aspects réglementaires, et donc ceux liés à l'infrastructure et aux équipements. Les accueillants sont des professionnels de l'enfance conscients que la sécurité des enfants au quotidien relève de leur responsabi-

lité. Ils sont accompagnés par l'ONE, informés sur la réglementation en vigueur et sensibilisés aux impératifs d'une infrastructure et d'équipements sûrs et de qualité.

Dans ses dernières brochures, l'ONE rappelle que «les pièces d'eau, piscines et pataugeoires font l'objet de moyens de protection adéquats qui les rendent inaccessibles aux enfants». Les piscines doivent être obligatoirement clôturées. Le terme «piscine» pouvant désigner des réalités très différentes, une dérogation réglementaire existe. Il revient au responsable du milieu d'accueil d'évaluer, en concertation avec l'agent de l'ONE, le bien-fondé d'une éventuelle demande de dérogation.

Lorsque les milieux d'accueil disposent d'une pataugeoire dans leur espace extérieur, celle-ci doit être adaptée et l'activité organisée dans le respect strict des normes de sécurité, d'utilisation, d'hygiène et d'entretien de ces équipements, à savoir la température et la qualité de l'eau, les paramètres chimiques, la régularité du recyclage d'eau, l'hygiène, etc. Par ailleurs, une présence constante de personnes en nombre suffisant et à même d'intervenir sans délai en cas de nécessité est requise aux abords du bassin.

L'ONE veille à communiquer régulièrement sur le sujet. Il a d'ailleurs édité une brochure consacrée à la gestion des infrastructures et des équipements pour les accueillants travaillant à leur domicile, car la réglementation prévoit certaines modalités pratiques adaptées au cadre spécifique immobilier et mobilier du domicile de l'accueillant.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, j'entends que les coordinateurs et les agents sont formés et que les accueillants sont informés. Toutefois, vous vous souvenez certainement de cette petite fille décédée dans un milieu d'accueil à Liège en 2019. Cet endroit avait alors immédiatement fermé ses portes, alors qu'il avait toutes les autorisations requises. Bien que vous assuriez que tout est vérifié, je m'interroge tout de même sur la possibilité pour les coordinateurs d'examiner une pièce d'eau qui se situe dans un jardin privé. Quoi qu'il en soit, l'accueillant qui dispose d'une pièce d'eau a un devoir de transparence étant donné l'énorme responsabilité que cela implique. En France, cet aspect est d'ailleurs inscrit dans la législation depuis 2004. Si un accueillant possède une pièce d'eau, il doit la sécuriser au moyen d'une bâche, d'une barrière ou d'une alarme pour prévenir du danger. J'entends également que l'ONE communique sur le sujet et j'espère ne pas me tromper en affirmant que tout, chez les accueillants, est vérifiable par les coordinateurs.

1.45 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et mi-

nistre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle des services de promotion de la santé à l'école (PSE) et des centres psycho-médico-sociaux (PMS) dans la gestion des cas de harcèlement chez les enfants»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un élève sur trois serait victime d'un harcèlement qui peut prendre plusieurs formes. À l'heure du confinement et des enseignements à distance, bon nombre de jeunes sont victimes de cyberharcèlement. Si de nombreux outils existent, le phénomène semble malheureusement s'amplifier faute de solution structurelle. Votre collègue chargée de l'Éducation travaille d'ailleurs à un plan proposant des actions concrètes pour pallier ce manque. Nos écoles ne sont pas seules pour faire face à ce phénomène. En effet, elles collaborent quotidiennement avec les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres psycho-médico-sociaux (PMS). Les familles peuvent également les contacter.

Madame la Ministre, quel est le rôle des services PSE et des centres PMS dans la gestion des cas de harcèlement dans les écoles? Comment ces professionnels sont-ils formés à cette problématique? Le harcèlement et le cyberharcèlement sont-ils au programme du catalogue de formations continues destinées aux professionnels des services PSE? L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), en tant qu'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour toutes les questions relatives à l'enfance, s'est-il déjà saisi de la problématique du harcèlement chez les enfants? En tant que ministre de l'Enfance et de la Santé, allez-vous être associée à la mise en œuvre du plan porté par votre collègue Caroline Désir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la problématique du harcèlement au sein des écoles est traitée spécifiquement par les centres PMS sous la tutelle de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ou de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Les services PSE peuvent également être impliqués dans des situations individuelles, notamment à l'occasion des bilans de santé. Aussi, les différents services PSE développent des programmes de promotion de la santé en fonction de leur analyse des besoins de la population sous tutelle, au travers de leur projet de service.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les équipes de services PSE et CPMS-WBE ont été invitées à sensibiliser et à accompagner les équipes pédagogiques plus spécifiquement dans la

prévention de certaines problématiques de santé liées au confinement et à la crise de la Covid-19. Le harcèlement en fait partie. Concernant la formation des professionnels PSE à cette thématique, ce sujet n'est pas encore proposé dans le catalogue ONE de formations continues, mais il est envisagé. Néanmoins, d'autres organismes de formations accessibles aux professionnels PSE proposent cette thématique: BALE, Theracomuni et l'ASBL Loupiote, par exemple.

Aussi, le pôle PSE de la Direction Santé de l'ONE fait partie du Réseau Prévention Harcèlement et relaie les informations utiles aux professionnels PSE. Dans le cadre de la campagne de l'ONE portant sur les écrans, l'accent est mis sur l'importance du dialogue entre les parents et les jeunes à propos de l'utilisation des réseaux sociaux et ses dérives.

À ce stade, je ne suis pas associée au plan de la ministre de l'Éducation. Cependant, cette problématique me touche et, comme vous, je pense qu'elle ne se limite pas à l'enseignement. C'est pourquoi la lutte contre le harcèlement chez les enfants fait explicitement partie des plans «Droits des femmes» et «Droits de l'enfant» que je mettrai en œuvre durant cette législature. La question pourrait d'ailleurs figurer également dans le plan «Éducation aux médias» qui sera adopté pendant cette législature. Le travail à ce sujet est en cours.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, nous devons être très attentifs au phénomène de cyberharcèlement qui peut occasionner des dégâts considérables sur les victimes. Malheureusement, le cyberharcèlement ne s'est jamais aussi bien porté qu'aujourd'hui. C'est dramatique. En tant que responsables politiques, nous avons un rôle fondamental à jouer dans ce domaine. Je regrette que vous ne soyez pas associée à la ministre Désir dans le cadre de l'élaboration du plan. Mais d'autres mesures seront évidemment prises au sein de cette commission. Enfin, je participais hier à une réunion de commission au Sénat au sujet de l'impact de la Covid-19 sur les femmes. Il a vite été question de la violence envers les femmes, puis envers les enfants. Nous assistons à une véritable explosion des violences, physiques ou liées à du cyberharcèlement, aussi bien chez les femmes que chez les enfants. Il y a véritablement matière à réagir.

1.46 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réforme du secteur de l'accueil temps libre (ATL)»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Le secteur extrascolaire souffre de la crise, ce

n'est pas nouveau et il n'est malheureusement pas le seul à être touché par cette pandémie. «L'extrascolaire ou l'ATL, l'accueil temps libre, est important pour le développement de l'enfant», avez-vous dit récemment dans une interview, Madame la Ministre, et je ne peux que vous rejoindre sur ce constat. Dans la même interview, vous avez annoncé vouloir réformer le secteur, mais sans préciser la direction ni le périmètre de cette réforme, qu'il s'agisse de temps extrascolaire, de statut ou d'autres choses encore.

Vous avez indiqué avoir lancé le chantier de la réforme de l'ATL à travers des réunions avec le secteur, avec un peu de retard à cause de la crise sanitaire. Est-il possible de maintenir votre agenda quant à ces réunions? Confirmez-vous qu'une note d'orientation sera finalisée au premier semestre 2021? Quelles sont les grandes lignes de cette réforme? À quelle échéance doit-elle être finalisée? Cette réforme englobera-t-elle également les écoles de devoirs et centres de vacances, ou encore une réflexion sur le temps de midi? Sur quels éléments objectifs vous basez-vous actuellement? Étant donné la diversité des opérateurs et organisations dans ces champs d'action, ne faudrait-il pas également disposer d'une évaluation?

Il existe des inégalités entre les enfants, et les mondes scolaire et extrascolaire se parlent peu. Pour ces raisons, dans un souci d'harmonisation et de meilleure articulation du temps des enfants, vous avez entrepris, avec les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la création d'une commission transversale visant à développer une collaboration et des synergies. Cette commission est-elle déjà instaurée? Dans l'affirmative, quels sont sa composition et son calendrier? Sachant que les compétences de l'enseignement et de la jeunesse sont toutes deux concernées par cette réforme, avez-vous déjà pris contact avec Mmes Glatigny et Désir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La réforme ATL est gravée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Elle sera lancée avant la fin du premier trimestre 2021. La note d'orientation n'ayant pas encore été déposée au gouvernement, vous comprendrez aisément, Madame la Députée, l'inopportunité de vous exposer tous les détails de ce chantier à ce stade. Néanmoins, je peux vous confirmer que cette réforme sera menée selon une approche transversale et intégrée dont l'enfant et le respect de ses droits, rythmes et besoins seront à la fois le fil conducteur et la principale préoccupation.

Soyez convaincue de ma volonté de nourrir une réflexion qui portera sur l'ensemble des secteurs de l'ATL, en ce compris les écoles de devoirs et les centres de vacances. Je m'efforcerai également de bâtir des ponts entre l'enfance, la culture, l'enseignement, la jeunesse et les sports.

J'entends travailler de concert avec tous les acteurs qui font vivre l'ATL au quotidien, au travers d'une commission transversale, dont la composition doit encore être approuvée par le gouvernement. Tous ces travaux sont en cours et seront finalisés très bientôt, comme je m'y suis engagée.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Incontestablement, l'accueil extrascolaire constitue un chantier important; comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, l'enfant vit dans plusieurs milieux: scolaire, familial et extrascolaire. La DPC est très claire à ce sujet. La patience n'étant pas une de mes grandes vertus, je me suis empressée de préparer ma question dès que j'ai lu votre interview; comme il est encore trop tôt pour obtenir des informations, je reviendrai vers vous lorsque ce dossier aura mûri.

1.47 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Forte hausse des cas de troubles alimentaires chez les jeunes»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je vous ai récemment interrogée sur la problématique de la recrudescence de l'obésité à la suite des confinements successifs. La période de crise atteint nos jeunes plus largement et, selon les spécialistes, de nombreux troubles alimentaires – comme la boulimie et l'hyperphagie – s'installent chez les jeunes âgés de 8 à 15 ans. En effet, les enfants sont devenus sédentaires et passent la plupart de leur temps devant les écrans. Même si les moins de 12 ans ont encore accès aux activités extrascolaires sportives, nombre d'entre eux ne trouvent plus la motivation pour s'y rendre.

Malheureusement, le type d'alimentation est resté identique et les comportements compulsifs face à la nourriture sont en hausse. Chaque année en Belgique, plus de 1 250 cas de troubles alimentaires sont détectés, principalement chez les jeunes de 8 à 15 ans. Avec la crise sanitaire, les médecins craignent que ces chiffres montent en flèche et que les cas soient diagnostiqués trop tard, une fois qu'il devient compliqué de les soigner.

Madame la Ministre, au-delà du problème de l'obésité et du fait que les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et centres psychomédico-sociaux (PMS) sont actuellement occupés par la gestion de la crise, ces problématiques alimentaires sont intrinsèquement liées à cette crise. Il faut donc agir. Quelles campagnes de prévention et de communication sont-elles envisagées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), les services PSE et les centres PMS à ce sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la San-

té, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il nous revient en effet des médecins généralistes que le confinement a tendance à entraîner une prise de poids chez les enfants et les jeunes. La suspension des activités extrascolaires des 13 à 18 ans, les cours dispensés pour moitié en distanciel et l'interdiction temporaire des rencontres sociales ont accru la sédentarité. Les trop longues heures passées chez soi compliquent le maintien d'un équilibre sain entre alimentation et dépense physique.

J'espère que le retour à la normale et, à terme, la restitution aux jeunes d'un plein accès à leurs activités extrascolaires, leurs pratiques sportives, leurs allées et venues à l'école, leurs réunions de mouvement de jeunesse; bref, leur pleine et entière liberté de bouger corrigera cette tendance. Il n'empêche que la redécouverte de l'appétit de mouvement devra s'accompagner d'une sensibilisation des jeunes comme des professionnels de la santé.

Parmi leurs missions, les services PSE comptent la promotion d'une hygiène de vie saine reposant sur la qualité de l'alimentation, la pratique sportive et le respect du sommeil. Par ailleurs, la cellule diététique de la Direction Santé de l'ONE a été renforcée afin de pouvoir accompagner les services PSE dans leur tâche de sensibilisation des étudiants et des élèves lors des bilans de santé individuels ou au cours de projets réalisés dans les écoles. Nous mobiliserons largement ces dispositifs le temps venu.

Dans le même esprit, je me suis récemment battue pour obtenir la reprise des activités extrascolaires pour les jeunes de 13 à 18 ans. Il n'est pas simple de faire entendre qu'il convient de respecter des équilibres globaux dans notre gestion de la crise sanitaire et que ceux qui ont le moins à craindre du virus ne peuvent être ceux qui paient systématiquement le plus lourd tribut au combat qu'on lui mène.

Avec mes homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres Communautés, nous sommes parvenus à un accord qui offre aux jeunes la possibilité de participer à des activités extrascolaires récréatives en plein air. Après des mois de privation, ils peuvent enfin renouer avec une sociabilité qui n'est pas exclusivement scolaire, avec les joies de l'exercice physique. Ces activités doivent toutefois se dérouler sous la surveillance d'un encadrant majeur et dans le respect de protocoles stricts.

Depuis plusieurs semaines, nous observons une relative stabilisation des chiffres épidémiologiques. Si celle-ci doit toujours faire l'objet d'une attention prudente, l'effet de plateau que nous connaissons laisse tout de même penser que nos mesures de protection, de détection et de contingentement des foyers de contamination sont efficaces, y compris contre le variant britannique. En outre, la campagne de vaccination qui s'ajoute

progressivement à ce filet de protection devrait connaître une accélération dans les semaines à venir grâce à des arrivages de doses de vaccin plus soutenus. Il est aujourd'hui possible de discerner un horizon où le risque viral ne sera plus le même, avec des publics auparavant vulnérables qui seront désormais immunisés et des mesures réactives qui auront fait leurs preuves.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre vigilance et votre engagement. Nous espérons tous que cette situation prendra fin le plus rapidement possible au bénéfice de chacun.

1.48 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Groupes de parole pour futurs parents»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – La crise sanitaire oblige tout le monde à se réinventer. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) n'échappe pas à cette règle et il a pris certaines initiatives qui le démontrent à suffisance. Je voudrais m'arrêter aujourd'hui sur l'une de ces initiatives, en l'occurrence la mise sur place de groupes de paroles à distance pour les futurs parents.

Attendre un enfant, singulièrement lorsqu'il s'agit du premier, n'est en effet pas un moment anodin dans une existence. C'est encore moins le cas en période de pandémie avec l'ensemble des contraintes nouvelles qui pèsent sur les futurs parents et particulièrement sur les futures mères. Vous vous rappellerez sans doute des débats publics qui ont déjà eu lieu ces derniers mois sur le port du masque lors de l'accouchement ou sur les hôpitaux qui ne permettaient pas la présence du futur papa.

C'est pourquoi je vois d'un bon œil l'initiative de l'ONE d'organiser des groupes de parole en visioconférence pour accompagner ces futurs parents dans ce qui n'est jamais banal et l'est encore moins dans les circonstances actuelles.

Madame la Ministre, comment se déroulent concrètement ces groupes de parole? Quels types d'intervenants sont présents pour accompagner les futurs parents? Quelle est l'audience de cette initiative de l'ONE? Envisagez-vous de pérenniser cette initiative ou de la déployer dans le cadre du contrat de gestion actuellement en discussion?

Quels sont les éléments particuliers liés à la crise qui sont abordés dans ces groupes de parole? Les professionnels qui animent ces rencontres ont-ils bénéficié d'une formation particulière liée au contexte sanitaire?

La mise sur pied de ce projet a-t-elle fait l'objet de concertation avec les intervenants du secteur concerné ou avec les conseils d'avis et le Conseil médical de l'ONE?

Une évaluation de cette initiative est-elle envisagée? Dans l'affirmative, à quelle échéance?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, ces séances de groupe de parole pour les futurs et les récents jeunes parents sont organisées au moyen de l'application *Teams*. Ceux qui le souhaitent se manifestent par l'intermédiaire d'un hyperlien internet leur permettant de rejoindre l'un de ces groupes. Ce service est promu sur les réseaux sociaux de l'ONE, mais également par les partenaires enfants-parents (PEP'S) de terrain qui auront eu soin d'évoquer l'existence de ces groupes de paroles avec les futurs parents que ces PEP'S côtoient.

Pour le moment, ce projet est mené à titre expérimental. Deux opportunités de connexion sont offertes par semaine. Ces séances virtuelles sont accessibles gratuitement pour six parents maximum, avec la possibilité de se réinscrire au maximum trois fois. Lors de chacune de ces séances, un psychologue et un PEP'S sont systématiquement présents. Cette initiative étant récente – le projet pilote a officiellement démarré au mois de décembre 2020 –, elle bénéficie pour l'instant d'une audience modeste. Par la suite, et en fonction du succès rencontré, il est envisagé de distinguer deux groupes de parole. Un premier groupe concernerait les futurs parents, alors que le second s'adresserait aux jeunes parents.

Plusieurs problématiques en lien avec la crise sont régulièrement abordées lors de ces séances. Les plus fréquentes concernent la question de l'isolement et de la perte des points d'appui habituels sur lesquels les parents pouvaient compter pour être soutenus, qu'il s'agisse de relais professionnels ou de leur entourage privé. Les craintes vis-à-vis du coronavirus sont, elles aussi, souvent abordées: la crainte de contracter la maladie, pour soi, pour son bébé ou la crainte de la transmettre aux grands-parents.

Ce projet sera évalué régulièrement. La durée initiale de la phase pilote est d'une année, mais elle pourrait être raccourcie afin de proposer plus rapidement l'application du projet dans plusieurs consultations. Notons qu'une première évaluation a déjà pu faire état de la fracture numérique et de la nécessité de déployer ces groupes de façon pré-sentielle dès que l'opportunité se présentera.

Nous mesurons bien sûr que devenir parent est loin d'être une étape anodine dans une existence et que la situation actuelle a pu fragiliser des ménages dont la transition vers la parentalité comportait déjà des défis. Soyez assurée que c'est

une problématique à laquelle je suis sensible et à laquelle je continuerai de veiller.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Même si les audiences de cette phase pilote sont modestes, il faut poursuivre ce projet. Je pense qu’il répond à une demande. Effectivement, l’organisation de ces groupes de paroles sera facilitée en considérant deux groupes cibles différents constitués des futurs parents pour l’un et des jeunes parents de l’autre, vu que les préoccupations ne sont pas les mêmes.

Si le contact présentiel est préférable, en attendant, ces visioconférences font leur effet. Certes, le média correspond à un certain public puisque tout le monde n’a pas la chance d’avoir un accès à internet. Si les conditions sanitaires se prolongent, il faudra trouver d’autres solutions pour garder le contact avec une partie de la population, non connectée, mais qui est susceptible d’utiliser cette plateforme.

1.49 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Détrese des familles monoparentales»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le 20 janvier dernier, sept organisations ont envoyé une lettre ouverte aux responsables politiques pour leur communiquer la détresse des familles monoparentales. Cette situation concerne très majoritairement des femmes. La limite de contact à une personne rend le quotidien de celles-ci invivable. Nous recevons énormément de témoignages qui vont dans ce sens. Les associations estiment que la bulle d’une personne rend la gestion de la vie familiale très difficile pour les parents seuls. Pour le directeur général de la Ligue des familles, cette limite interdit à ces familles monoparentales le recours à leur réseau d’entraide familial ou amical habituel. Il est d’avis que la fréquentation d’une unique personne n’est pas suffisante quand les besoins de soutien sont élevés.

Le parent seul doit souvent compter sur son réseau pour aller conduire ou chercher ses enfants à l’école, pour les garder pendant qu’il remplit ses diverses obligations ou simplement lorsqu’il a besoin de souffler. Les associations demandent donc aux pouvoirs publics de mieux soutenir ces familles en élargissant la bulle sociale de toutes les familles monoparentales ou en proposant d’autres mesures qui permettraient à ces familles de mieux vivre cette période de crise sanitaire. Selon la Ligue des familles, les familles monoparentales représentent une famille sur quatre en Belgique et une sur trois en Région de Bruxelles-Capitale. Dans 80 % des cas, le parent seul est une femme.

La conférence interministérielle Droits des femmes (CIM Droits des femmes) s’est réunie le 25 janvier dernier. C’était pour vous, Madame la Ministre, l’occasion d’échanger avec vos homologues des différents niveaux de pouvoir sur les mesures à adopter pour soutenir les femmes actuellement en difficulté.

Madame la Ministre, le gouvernement a-t-il abordé la question des familles monoparentales lors du dernier Comité de concertation (Codeco)? Avez-vous abordé la question lors de la dernière réunion de la CIM Droits des femmes? Quels sont vos moyens d’action, en tant que ministre des Droits des femmes et de l’Enfance, pour venir en aide aux mamans seules qui souffrent aujourd’hui des restrictions liées à la crise sanitaire?

Avez-vous déjà discuté de pistes avec le secteur associatif pour soutenir de manière urgente les familles monoparentales pendant ce deuxième confinement qui s’éternise? L’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) pourrait-il jouer un rôle pour aider ces familles? Les mères seules ont atteint leurs limites et les associations demandent des solutions à très court terme de votre part.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L’articulation entre la vie familiale et professionnelle est déjà une gageure en temps normal. Elle l’est encore plus pour les parents seuls qui sont le plus souvent des femmes. Les confinements que nous avons traversés ont accentué l’urgence. C’est la raison pour laquelle le Plan «Droits des femmes» consacre à cette thématique un axe entier. Le premier levier entre nos mains concerne l’accessibilité et la qualité des milieux d’accueil de l’enfance. Le nouveau contrat de gestion de l’ONE matérialisera très bientôt cet engagement en organisant la mise en œuvre progressive de la réforme des milieux d’accueil, l’augmentation des taux de couverture et la prise en compte des situations de monoparentalité dans les critères de programmation des prochains volets du Plan «Cigogne III».

Au-delà de ces aspects, les initiatives de l’ONE en matière de soutien à la parentalité sont nombreuses. Elles s’adressent à tous les parents, dont les mamans seules. Depuis 2019, l’ONE soutient des services spécifiques d’accompagnement à la parentalité, tels que les lieux de rencontre enfants et parents et les services «Espaces parents dans la séparation». L’ONE soutient également les services d’accompagnement périnatal qui accompagnent l’enfant et son, ou ses parents de la grossesse aux trois ans de l’enfant et organisent, pour toutes les familles, des consultations prénatales et pour enfants. En ce qui concerne la relation entre les parents et les adolescents, les partenaires enfants-parents (PEP’S) de l’ONE ont développé leur propre réseau d’acteurs de manière à accompagner plus spécifiquement ces parents ou futurs parents, si tel est leur souhait ou leur besoin.

J'en viens au soutien spécifique à la monoparentalité. Si la Maison des parents solos est effectivement soutenue par la Ligue des familles et la Commission communautaire commune (COCOM), elle a également reçu une aide complémentaire de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la fin de l'année 2020. Nous avons fait de même pour l'ASBL HAMAC qui propose un accompagnement par des volontaires d'un enfant de famille monoparentale. La question de la situation des mères seules a été abordée au sein de la CIM Droits des femmes. Je ne manquerai pas d'appuyer la demande des organisations signataires lors des prochaines réunions préparatoires au Codeco.

J'entends le cri de détresse des familles monoparentales et leur demande de renforcer le soutien à leur égard. Afin de coller au mieux aux besoins spécifiques des mamans seules, les différentes mesures citées ici ne pourraient être développées sans une concertation étroite avec les associations qui travaillent à leurs côtés. Ces discussions pourraient d'ailleurs commencer dès maintenant et se poursuivre au sein de la plateforme collaborative Alter Égales qui sera prochainement mise sur pied. Je soumettrai cette proposition aux sept organisations signataires.

Toujours dans l'optique de miser sur la richesse des connaissances et des idées des acteurs de terrain, j'ai confié à la Ligue des familles la mission de mener une analyse sur les différents projets de soutien à la parentalité et d'identifier des pistes qui permettraient d'accompagner tous les types de familles, y compris monoparentales, au plus près de leurs besoins.

Mme Amandine Pavet (PTB). – L'urgence est selon moi plus importante que les projets à venir. La détresse est déjà permanente pour les mamans seules. Avec la crise, leur situation est devenue invivable, notamment d'un point de vue financier. Les femmes ont souvent des emplois plus précaires que les hommes. À cela s'ajoute l'angoisse liée au fait de ne plus avoir assez de liens sociaux. La situation devient excessivement compliquée en matière d'organisation, mais aussi de relations humaines. Des choix plus humains doivent être faits. Il est temps de comprendre que ces familles monoparentales ne peuvent se restreindre à une bulle d'une personne. Leur revendication est très claire, Madame la Ministre. J'espère vous la relaierez lors des réunions du Codeco et que les prochaines mesures auront des répercussions concrètes sur le quotidien de ces familles.

1.50 Question de M. Christophe Magdalijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes, intitulée «Inceste dans le milieu de la petite enfance»

M. Christophe Magdalijs (DéFI). –

L'inceste est un sujet dont on parle assez peu. Pourtant, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 20 à 24 % des petites filles et 5 à 11 % des petits garçons en sont victimes. Aussi, 70 % des cas d'inceste touchent des enfants de moins de 6 ans. Selon la définition proposée par SOS Inceste et l'Université des femmes, l'inceste est une violence sexuelle commise par un parent ou un membre de la famille, même par alliance, de la victime.

L'inceste étant un interdit universel, je m'étonne que nous abordions pour la première fois ce thème au sein de notre Assemblée. Avec l'affaire Duhamel qui fait grand bruit en France, le tabou semble voler en éclat. Assisterait-on à un *#MeToo* de l'inceste? Miriam Ben Jattou, présidente de l'association Femmes de droit qui milite pour une meilleure prise en charge des victimes d'inceste ainsi que pour la prévention et la détection précoce de l'inceste, nuance toutefois ce constat en affirmant que les victimes ont toujours parlé, mais que nous commençons enfin à les écouter.

Dans notre Code pénal, la notion d'inceste est seulement reprise comme circonstance aggravante du viol et de l'attentat à la pudeur, contrairement aux recommandations de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui préconise d'en faire un crime spécifique. Dans le projet du nouveau Code pénal initié par Koen Geens, cela reste malheureusement inchangé. Pire, les violences sexuelles deviennent pour la plupart des délits et perdent leur qualification de crime.

Les conséquences de l'inceste sont nombreuses et ravageuses: une espérance de vie réduite, des risques accrus de développer des maladies auto-immunes ou l'obésité, des risques de précarité ou encore des perturbations psychologiques graves. Exception faite des acteurs du monde judiciaire et des fonctionnaires, il n'existe pas d'obligation de signalement, ce qui diminue les possibilités d'aide extérieure. De plus, les services d'aide à l'enfance et certains juges ont tendance à privilégier la médiation entre les victimes et les agresseurs, ce qui témoigne d'une profonde méconnaissance de l'inceste et ses conséquences. De telles pratiques incitent au silence. Les acteurs de terrain recommandent d'interdire formellement la médiation en cas de suspicion d'inceste ou de violences conformément à l'esprit de l'article 48 de la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Les commissions de concertation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), instituées par le décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux

enfants victimes de maltraitance, ont pour mission d'améliorer les procédures de prise en charge des situations de maltraitance, mais elles ne traitent pas de cas individuels. Aussi, le décret renvoie, pour obtenir une aide face à un cas de maltraitance, aux centres psycho-médico-sociaux (PMS), au service de promotion de la santé à l'école (PSE), aux équipes SOS enfants ou à tout autre éducateur ou conseiller compétent. Chacun de ces intervenants a des compétences et un champ d'action qui dépassent la problématique de l'inceste. Il existe peu ou pas de démarches ou de réflexions au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de lutter spécifiquement contre ce fléau.

Madame la Ministre, avez-vous conscience et connaissance de cette réalité et de l'étendue de l'inceste en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier dans la petite enfance? Au-delà des données statistiques, une réflexion a-t-elle déjà été menée à ce sujet? Dans quelle mesure et avec quels outils les professionnels de la petite enfance sont-ils formés pour faire face à la réalité de l'inceste? Cette formation est-elle systématique? Existe-t-il un système de détection et d'accompagnement spécifique relatif à l'inceste dans tous les types de milieux d'accueil? Des subventions structurelles sont-elles accordées aux associations de terrain? Si oui, quel budget leur est-il accordé?

Avez-vous eu vent de la situation de l'ASBL Brise le silence, qui vient en aide aux victimes de violences sexuelles? L'ASBL risque de fermer ses portes par manque de moyens financiers. Une pétition est actuellement en cours ainsi qu'un appel à la solidarité citoyenne. Savez-vous si le syndrome d'aliénation parentale (SAP) est encore enseigné dans le milieu de la petite enfance? Il est souvent utilisé par les professionnels de la santé mentale et physique confrontés à l'inceste malgré son absence de fondement scientifique.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Trois ans après le hashtag *#metoo*, nous assistons peut-être aujourd'hui à un meilleur accès de la parole des victimes d'inceste à l'espace public. C'est essentiel, d'autant plus que la prise de conscience publique constitue une étape indispensable à une amélioration de la situation des victimes.

Depuis de nombreuses années, les équipes SOS enfants travaillent relativement dans l'ombre. Elles ont spécifiquement pour mission la prise en charge des situations de maltraitance infantile. La question de l'inceste et des autres maltraitements sexuelles à l'égard des enfants fait partie des problématiques qu'elles gèrent. Elles y entrent bien souvent par la porte de l'aide à la jeunesse.

L'ONE, qui les subventionne, dispose de chiffres relatifs à l'activité des équipes SOS en-

fants. D'autres services qui ne relèvent pas toujours de mes compétences sont également amenés à prendre en charge ou à intervenir dans ces situations. Je pense notamment aux Centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS), à SOS Viol et aux services de santé mentale. Les chiffres de l'ONE doivent donc être envisagés comme ne reflétant qu'une partie des maltraitements sexuelles infantiles.

Les équipes SOS enfants prennent en charge environ 400 cas de maltraitance sexuelle par an, dont près de deux tiers ont lieu dans la sphère intrafamiliale. Autrement dit, environ 250 cas de maltraitance sexuelle intrafamiliale sont diagnostiqués et pris en charge par ces équipes, ce qui représente près d'un cas de maltraitance sur cinq.

Des signaux inquiétants nous proviennent effectivement aujourd'hui du terrain, et notamment des PSE, quant à un impact négatif du confinement en matière de violences sexuelles. Toutefois, les chiffres n'ont pas encore pu être établis: en effet, ce n'est qu'au terme de plusieurs mois qu'un diagnostic pluridisciplinaire est posé sur les situations de maltraitance sexuelle intrafamiliale. L'ONE ne dispose pas encore du recul nécessaire pour évaluer l'impact de la crise sur les cas avérés d'inceste. L'ONE me dit par ailleurs ne pas observer non plus cette augmentation dans les signalements qui lui parviennent.

L'ONE subventionne, de manière pérenne et depuis de nombreuses années, quatorze équipes SOS enfants réparties sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles collaborent avec les CPVS et d'autres services, comme SOS Viol ou la ligne d'écoute 103, par exemple.

L'ASBL Brise le Silence, récemment évoquée en séance plénière par Mme Galant, n'est pas subventionnée par l'ONE. Elle accomplit cependant un travail important, mais elle travaille principalement aux côtés des adultes ayant subi «une amnésie traumatique». Ces victimes se «réveillent» plusieurs années après les faits, à cause d'un événement traumatisant, d'une agression, ou simplement parce que la vague de *#MeTooInceste* réveille en elles des souvenirs douloureux. C'est à ce moment-là qu'elles sont accompagnées par l'ASBL.

Le travail mené par Brise le Silence est un travail essentiel. Actuellement, mon cabinet rédige une convention. Un montant annuel de 20 000 euros et les missions correspondantes sont en cours de discussion.

J'en viens à vos questions relatives à la formation des professionnels. Les équipes SOS enfants, pionnières en matière de prise en charge des situations de maltraitance sexuelle à l'égard des enfants, publient régulièrement leurs travaux dans des revues scientifiques, comme le «*Carnet de notes sur les maltraitements infantiles*», qui est largement diffusé vers les services de première ligne en Fédération Wallonie-Bruxelles. Néan-

moins, l'ONE ne m'a pas renseigné de formation spécifique consacrée à la question de l'inceste.

Cette question, et plus largement la question des abus sexuels, fait également l'objet de campagnes d'information à l'égard des professionnels de l'enfance grâce à la mise en œuvre du programme Yapaka, qui relève des compétences de ma collègue Valérie Glatigny. À cet égard, j'attire votre attention sur le fait que Yapaka invite à la prudence et souligne certains dangers du recours au concept d'aliénation parentale, apparemment souvent utilisé à tort et à travers.

La question des abus sexuels ainsi que celle de l'inceste traversent l'entièreté du secteur de l'aide à la jeunesse.

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Madame la Ministre, nous devons effectivement faire preuve de prudence à l'égard du syndrome d'aliénation parentale. Je vous remercie de m'avoir rafraîchi la mémoire au sujet de l'ASBL Brise le Silence et me réjouis d'apprendre qu'une convention est en cours de rédaction. Les révélations de ces actes inacceptables sont trop tardives et font que les victimes supportent l'insupportable beaucoup trop longtemps. De ce fait, elles mettent beaucoup trop de temps à se reconstruire. Nous avons un rôle fondamental à jouer en nous saisissant du problème en amont et en prenant connaissance de ces agressions le plus tôt possible, afin qu'elles soient punies et que les victimes puissent se reconstruire. Le problème de la formation n'est pas évident à résoudre. Je compte creuser la possibilité de créer des formations spécifiques avant de revenir vers vous à ce sujet.

1.51 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dangers des applications telles que TikTok»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – L'Italie a provisoirement bloqué l'accès de TikTok aux utilisateurs dont l'âge n'est pas garanti. Une mesure prise en urgence après la mort d'une fillette de neuf ans qui participait au jeu du foulard sur le réseau social. En mai 2020, je vous interrogeais à propos de cette nouvelle application dont les enfants et adolescents raffolent, mais dont l'on redoutait les effets néfastes. Ce qui vient de se passer en Italie le démontre bien.

Pour le groupe PS, la sensibilisation des parents et des enfants aux dangers de ces applications doit être une priorité.

Vous avez évoqué également, en mai, l'élaboration d'un plan ambitieux relatif à l'éducation aux médias qui serait complémentaire à l'action des services de promotion de la santé à

l'école (PSE) et de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Madame la ministre, quelles sont les mesures actuellement mises en œuvre par l'ONE et par les services de PSE, afin de sensibiliser les parents et les enfants aux dangers de ce type d'application? Et où en est le plan d'éducation aux médias que vous avez évoqué?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, en mai dernier, nous avons posé le constat que l'utilisation des réseaux sociaux en cette période de confinement était en pleine croissance. Celle de TikTok également. Nous avons également abordé les dangers que peut présenter l'utilisation de ces applications. Et le jeu du foulard, ou jeu de la tomate, qui consiste en une strangulation volontaire en vue de provoquer l'évanouissement, confirme malheureusement leur existence.

Les professionnels de la promotion de la santé à l'école (PSE) abordent régulièrement la question des réseaux sociaux, lors de leurs animations dans les écoles. L'épidémie perturbe néanmoins le cours global de ces animations de prévention, car ces services PSE doivent aujourd'hui se centrer en priorité sur les missions d'appui aux établissements scolaires dans les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, de suivi des contacts, d'éducation à la santé en matière d'hygiène et de prophylaxie de la transmission du coronavirus, de vaccination des élèves et de prise en charge des situations de maltraitance et de grande vulnérabilité.

En 2014-2015, l'ONE avait lancé une vaste campagne de prévention concernant les enfants et les écrans, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). L'objectif de cette campagne, dont les bénéficiaires sont aujourd'hui encore présents, était notamment de répondre aux questions des parents et des professionnels sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Cette campagne cherchait à éveiller les consciences des parents et des jeunes, sans diaboliser les écrans. Les enfants ne sont pas nécessairement armés pour comprendre ce qui est ambigu, dangereux ou insultant dans les rapports sociaux qui transitent par les écrans. Il est donc essentiel qu'ils dialoguent avec un adulte, d'une part, à propos de leur pratique des écrans et des réseaux sociaux, et surtout, d'autre part, à propos de ce qu'il se passe dans l'univers virtuel.

La formation initiale des animateurs, des éducateurs et des enseignants gagne à s'appuyer sur des connaissances en psychologie sociale et sur des stratégies d'intervention face à certains phénomènes de groupe. Des campagnes d'information, de prévention et d'éducation aux médias doivent être régulièrement organisées.

Dans la continuité de la campagne, rappelons que les professionnels de terrain de l'ONE poursuivent quotidiennement ce travail de sensibilisation auprès des familles.

Un plan d'éducation aux médias est effectivement prévu pour cette législature. Nous y travaillons depuis plusieurs mois. La note méthodologique devrait être présentée au gouvernement, ce jeudi 4 février.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, la campagne de 2014-2015 a été organisée pour sensibiliser les enfants et les parents à la problématique des médias. Pendant que je vous écoutais, j'ai tapé «TikTok» sur mon téléphone. Cette application a été lancée en septembre 2016. Soyons conscients, actualisons nos référents, c'est indispensable! Je suis moi-même maman d'une adolescente de quatorze ans, à qui je demandais, à chaque fois que je rentrais dans sa chambre ce qu'elle faisait. «Je réponds à un message», me disait-elle. Sur mon téléphone, je vois le nombre de minutes qu'elle passe sur les écrans, et c'est ainsi que je me suis rendue compte que TikTok occupait une place importante.

Grâce au dialogue parent-enfant, on peut prendre conscience de ce qu'il se passe. Avant, j'étais naïve. Aujourd'hui, nos enfants sont devant leur écran pour une série d'applications, comme Zoom, Team ou Webex, à longueur de journée, et nous leur faisons confiance. Des messages doivent passer.

Loin de moi l'idée de donner un travail supplémentaire à la PSE, où j'ai travaillé pendant onze ans. Ces services ont bien d'autres choses à faire aujourd'hui.

Mais continuons à prendre conscience, verbalisons et travaillons sur la prévention de manière plus transversale et tentaculaire.

1.52 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelle stratégie de testing»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – La situation sanitaire en Belgique n'est pas trop mauvaise. Cependant, au moment du dépôt de cette question, on observait tout de même de sérieux signes d'inquiétude. Le nombre de contaminations et même malheureusement d'hospitalisations était reparti à la hausse. La présence de différents variants du virus, particulièrement les variants britannique et sud-africain, semble, par leur contagiosité, être la cause principale de ce regain. Si on craignait le début d'une troisième vague, cela ne semble pas encore se diriger vers cette

issue. Le risque de contamination est par contre bien présent.

En réaction, il a été décidé au niveau fédéral de revoir la stratégie de *testing*. Le but est d'accélérer le processus afin d'isoler plus rapidement celles et ceux qui ont été en contact avec une personne contaminée et, bien sûr, de tester ces personnes dites à haut risque. L'idée est de couper plus vite les chaînes de contamination.

Cela a bien entendu des conséquences pour les écoles. En effet, les élèves qui ont eu un contact rapproché avec un élève testé positif seront également considérés comme à haut risque. Ils devront donc se mettre en isolement et se faire tester, dès que l'information est connue et, une nouvelle fois, dès qu'une période de sept jours s'est écoulée. Le changement sera particulièrement important pour les élèves de primaire qui n'étaient jusqu'ici jamais considérés comme personnes à risque. Les faits qu'ils ne portent pas de masque et qu'il semble que les nouveaux variants soient plus contagieux, y compris chez les jeunes enfants, justifient évidemment cette stratégie.

Cela multipliera bien sûr le nombre de tests à réaliser. Quelle stratégie sera-t-elle élaborée dans l'enseignement francophone afin de prévenir toute personne à haut risque de sa situation et de lui permettre d'effectuer des tests rapidement? Le rôle du personnel des services de promotion de la santé à l'école (PSE) sera-t-il adapté? Les protocoles vont-ils être revus? Les services PSE seront-ils habilités à faire des demandes de test? Est-il prévu par l'ONE et par les services PSE de prendre en charge le *testing* massif de l'ensemble des élèves et des membres du personnel d'une école qui aurait été fermée à cause d'un grand nombre de contaminations, comme c'est arrivé récemment dans certains établissements? De quelle manière cela pourra-t-il être organisé?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, depuis le début de la crise sanitaire, les procédures de gestion de cas et des contacts sont régulièrement adaptées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. De fait, les écoles sont des collectivités extrêmement bien surveillées. Cependant, deux changements majeurs ont eu lieu dernièrement. Au sein des écoles primaires, d'une part, on change la classification des enfants assis à côté d'un cas index en «contact à haut risque» et, d'autre part, on procède à un double *testing* par PCR des contacts à haut risque. Les protocoles sont dès lors adaptés et ils incluent ces nouvelles mesures.

Le *Risk Management Group* (RMG) qui regroupe des experts issus des administrations et quelques représentants des cabinets ministériels a également récemment validé l'avis du *Risk Assessment Group* (RAG) composé, lui, de scientifiques, concernant le management des *clusters* au

sein des écoles, en donnant des recommandations plus précises, dont un arbre décisionnel.

Le rôle des équipes PSE n'a pas changé. Dans un premier temps, il y a une analyse de chaque situation, avec au besoin un contact avec les inspections d'hygiène de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ou la Commission communautaire commune (COCOM). Il y a aussi des échanges avec la direction de l'établissement scolaire. Enfin, une information est destinée aux parents quant aux mesures qu'ils doivent prendre au sujet de la quarantaine, du *testing* et des mesures d'hygiène.

Les équipes PSE peuvent prescrire des tests pour les contacts étroits depuis le mois de novembre, en utilisant la *WebApp* «*Corona Test Prescription & Consultation*» fédérale. Je précise ici que le *testing* d'une personne symptomatique ne relève pas de la responsabilité du médecin du PSE, mais de celle du médecin généraliste. En réponse à votre question sur le *testing* massif de l'ensemble des élèves et des membres du personnel d'une école par les services PSE, je voudrais attirer votre attention quant au fait qu'il est essentiel que les équipes poursuivent au mieux leurs missions de base que sont notamment les bilans de santé et la vaccination, alors qu'elles doivent déjà aujourd'hui assumer une charge de travail très importante liée à la gestion de la Covid-19. Pour cette raison, qui est également une raison de santé publique, il n'est pas prévu et il n'est certainement pas souhaitable que les services PSE et centres psycho-médico-sociaux (PMS) testent eux-mêmes les élèves ou les membres du personnel.

Une procédure détaillée et opérationnelle visant les situations où un *testing* plus large doit être mené est en cours de finalisation avec l'AViQ et la COCOM, avec la collaboration des centres de *testing* les plus proches des établissements scolaires. Ces derniers possèdent les ressources humaines et logistiques nécessaires pour mener ces opérations.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, mon intention n'est pas de surcharger davantage les services PSE sans qu'ils soient renforcés. Dans la situation actuelle, si on s'inspire des régions du monde où des mesures relativement énergiques ont permis de maîtriser la

pandémie, on ne pourra pas faire l'économie de mesures centralisées. Sans cela, on laissera les parents à eux-mêmes avec des écoles successivement touchées. Dans ce cas, certains seraient peut-être amenés à ne pas respecter la quarantaine ou se retrouveront dans une situation difficile du point de vue des *testing*. On ne devrait pas faire l'économie d'une gestion centralisée à partir du moment où l'on veut passer à l'étape supérieure.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de Mme Isabelle Emmery, intitulées «Réactions de la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) concernant le rapport «*Un futur pour la culture*» et «*Avenir du théâtre jeune public*», de Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulée «*Mise en place du programme «Europe créative*», de M. Charles Gardier, intitulée «*Projet «Move'Up*», de M. André Antoine, intitulée «*Négociation avec le gouvernement fédéral de la vente des licences numériques*», de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «*Femmes dans l'industrie musicale*», de Mme Delphine Chabbert, intitulée «*Bilans généraux de fonctionnement des milieux d'accueil*», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «*Manque d'activités et surpoids*», de Mme Diana Nikolic, intitulée, «*Initiatives de soutien aux familles monoparentales*», et de Mme Latifa Gahouchi, intitulée «*Covid-19: augmentation du nombre d'abus sexuels sur mineurs au sein du cercle familial*», sont retirées.

La question orale de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «*Instauration d'un mécanisme de prêt à taux zéro pour les amateurs d'œuvres artistiques*», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h15.*